



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 octobre 2021  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 5 octobre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie et en application du paragraphe 34 de la résolution 2551 (2020) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe d'experts sur la Somalie.

Le Comité vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité  
faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie  
(Signé) Geraldine **Byrne Nason**



**Lettre datée du 16 septembre 2021, adressée à la Présidente  
du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution  
751 (1992) sur la Somalie par le Groupe d'experts  
sur la Somalie**

En application du paragraphe 34 de la résolution 2551 (2020) du Conseil de sécurité, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final sur la Somalie établi par le Groupe d'experts sur la Somalie.

Le Coordonnateur par intérim,  
Spécialiste en armements  
(*Signé*) Richard **Zabot**

Spécialiste des groupes armés  
et des ressources naturelles  
(*Signé*) John Peter **Hazenberg**

Spécialiste des groupes armés  
(*Signé*) Ahmed **Himmiche**

Spécialiste des affaires humanitaires  
(*Signé*) Irène **Raciti**

Spécialiste des questions financières  
(*Signé*) Matthew **Rosbottom**

## Résumé

Les Chabab demeurent la principale menace pour la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie. Malgré les efforts déployés par les forces somaliennes et internationales pour réduire sa capacité opérationnelle, le groupe continue de mener sans faiblir des attaques complexes et asymétriques en Somalie. Tirant parti des profonds clivages politiques nés d'une longue période d'incertitude et de fortes tensions en 2021, les Chabab semblent déterminés à maintenir le rythme de leurs opérations à Mogadiscio ainsi que dans les États membres fédéraux, à moyen et long terme.

À cet égard, si le Groupe d'experts sur la Somalie félicite le Gouvernement fédéral somalien et les États membres fédéraux d'être sortis de l'impasse politique, il reste préoccupé par leur divergence d'intérêts, que les Chabab continueront d'exploiter. L'accord du 27 mai 2021 est un progrès vers la tenue d'élections. Cependant, des tensions politiques en suspens ont donné lieu à des affrontements armés qui ont presque paralysé la Somalie après que des violences ont éclaté dans la capitale en avril 2021.

Bien que la communauté internationale s'efforce d'aplanir les difficultés politiques, les élites politiques ont leurs propres intérêts claniques et personnels, peut-être irréconciliables, ce qui continuera de profiter aux Chabab. Le groupe demeure donc un symptôme du conflit politique en cours – et non sa cause profonde – et toutes les parties concernées en Somalie doivent revoir leurs priorités pour éliminer les conditions locales qui permettent aux Chabab de prospérer.

Les difficultés politiques de la Somalie s'inscrivent dans le contexte d'une instabilité et d'une discorde régionales plus larges. L'alliance entre l'Érythrée, l'Éthiopie et la Somalie permettra de revoir la politique de la région. Le Groupe d'experts continuera d'enquêter sur les conséquences de cette alliance pour la paix et la sécurité en Somalie, en particulier en ce qui concerne le rôle des recrues somaliennes formées en Érythrée, dont la majorité reste en Érythrée, mais dont certaines sont retournées en Somalie pour assurer des fonctions indéterminées dans le domaine de la sécurité. Au-delà de l'instabilité politique, la région continue de faire face à des urgences environnementales et sanitaires, telles que les sécheresses, les inondations et la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), qui exacerbent des besoins humanitaires déjà critiques.

Pendant la période considérée, les Chabab ont continué d'administrer de vastes zones au centre et au sud de la Somalie et d'exercer leur influence là où les forces de sécurité sont déployées, de sorte que celles-ci ont du mal à libérer et conserver les villes sous le contrôle du groupe. Ce faisant, le groupe a conservé sa liberté de circulation, ce qui lui permet d'organiser des embuscades et des attaques au moyen d'engins explosifs improvisés, entravant le bon fonctionnement des services publics et de l'administration. Ainsi, les tentatives des forces somaliennes visant à stopper l'expansion des Chabab à Galmudug n'ont encore rien donné sur le terrain.

Le plan de transition somalien révisé prépare le transfert progressif aux Forces nationales de sécurité somaliennes de l'ensemble des responsabilités en matière de sécurité d'ici à la fin de 2023. Toutefois, il reste au point mort, car il est toujours prévu que les effectifs supplémentaires de la police somalienne et des forces de sécurité régionales remplacent les unités de l'Armée nationale somalienne en tant que forces de maintien dans le Bas-Chébéli.

Les enquêtes sur la génération des revenus internes des Chabab continuent de montrer que le groupe génère suffisamment de revenus pour financer son insurrection encore longtemps. D'après le Groupe d'experts, les Chabab, dotés d'un solide sens

des affaires, maintiennent une situation financière saine. Ils profitent de toutes sortes d'activités d'extorsion ; ils prélèvent notamment un impôt illégal sur l'agriculture, les véhicules, les marchandises et le bétail. Cet impôt est collecté à travers un réseau de points de contrôle sur lesquels les Chabab s'appuient pour collecter une grande partie de leurs revenus. Le groupe a en permanence les moyens de collecter cet argent partout dans le centre et le sud de la Somalie, y compris dans des zones qui ne sont pas sous son contrôle direct, comme Mogadiscio.

Les Chabab utilise le système bancaire interne pour déposer et stocker des fonds. L'argent liquide, toutefois, reste le moyen privilégié de mobilisation financière du groupe, la majorité des dépôts et des retraits étant faits en liquide. Le Gouvernement fédéral somalien a renforcé la législation nationale et les contrôles dans le secteur financier afin de mieux lutter contre le financement du terrorisme (voir le programme de perturbation financière). Cependant, comme la réglementation de 2019 relative à l'argent mobile n'est pas appliquée et que les finances des Chabab font l'objet de peu de rapports ou d'enquêtes, il est difficile de désorganiser le système de génération de revenus du groupe.

En ce qui concerne la gestion des armes et des munitions, en novembre 2020 et février 2021, le Gouvernement fédéral somalien a invité le Groupe d'experts à participer à une évaluation technique conjointe du dépôt d'armes de Halane, à Mogadiscio pour voir les problèmes posés par les munitions explosives qui y sont stockées. Au-delà de la gestion des munitions explosives, le Gouvernement fédéral somalien doit encore mettre en place un système comptable de traçage d'armes pour toutes les forces de sécurité somaliennes, conformément à la résolution [2551 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité.

Les Chabab, les troubles politiques et les affrontements entre clans rivaux continuent d'affecter considérablement la sécurité des civils en Somalie. De janvier à juillet 2021, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a enregistré 708 victimes civiles, principalement attribuées aux Chabab. Au 1<sup>er</sup> août 2021, la Somalie comptait près de 3 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont 537 000 avaient fui leur foyer entre janvier et juillet 2021 seulement, les déplacements liés au conflit représentant plus de 70 % des cas. Les Chabab ont infligé une punition collective aux populations qui résistaient à leur autorité en les forçant à partir. Ces déplacements forcés sont également le résultat de l'instabilité politique, en particulier dans la région de Gedo et à Mogadiscio et ses environs.

Compte tenu, notamment, des problèmes d'accès et au cadre restrictif de l'aide humanitaire (modalités et zones), les interventions humanitaires ont également souffert de l'insécurité découlant des conflits ouverts et de la prolifération des armes et des groupes armés. Si les Chabab continuent d'être responsables du plus grand nombre de violations du droit international humanitaire commises contre des civils, plusieurs rapports font état de violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité fédérales et régionales. En outre, les milices de clan ont commis plusieurs violations (meurtres, enlèvements et destruction de biens civils). Il est inquiétant de constater que les rapports sur les violences sexuelles liées au conflit et le recrutement d'enfants par différents acteurs armés sont en augmentation.

Grâce aux efforts du Gouvernement fédéral somalien, du Djoubaland et de la communauté internationale, les exportations de charbon n'ont pas repris pendant la période considérée. La pression politique exercée sur les exportateurs et importateurs, les contrôles et la surveillance, notamment par les forces navales internationales, ont eu un grand effet dissuasif. Cependant, les réseaux d'exportation de charbon somalien existent encore et divers acteurs dans les domaines de la politique et de la sécurité tireraient des bénéfices des ventes potentielles. Ainsi, les stocks entreposés à

proximité de Kismayo, dont la valeur brute approche les 40 millions de dollars, restent un danger pour la paix et la sécurité.

Bien que les exportations de charbon de bois n'aient pas repris, les effets de la production de charbon de bois commencent à dépasser la sécurité climatique et environnementale. Dans certains cas, les Chabab ont déjà entrepris d'exploiter les effets des changements climatiques en fournissant aux populations une protection contre les inondations, assurant des services auprès de populations qui reçoivent peu de soutien du Gouvernement. Cette situation peut compliquer les mesures prises face à l'insécurité.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	8
A. Mandat . . . . .	8
B. Méthodologie . . . . .	8
II. Actes susceptibles de compromettre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie . . . . .	8
A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin (les Chabab) . . . . .	8
B. Faction de Daech en Somalie . . . . .	14
C. Relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération . . . . .	14
D. Insécurité résultant d'une recrudescence de la violence entre clan . . . . .	15
E. Secteur de la sécurité . . . . .	16
F. Sûreté maritime . . . . .	19
III. Finances des Chabab et gestion des finances publiques . . . . .	20
A. Aperçu général . . . . .	20
B. Formation du revenu des Chabab . . . . .	21
C. Les Chabab exploitent la faiblesse de la réglementation relative à l'argent mobile . . . . .	24
D. Le Gouvernement fédéral somalien et les mesures internationales destinées à lutter contre le financement des Chabab . . . . .	25
E. Gestion des finances publiques . . . . .	26
IV. Embargo sur les armes . . . . .	26
A. Matériel militaire en possession des Chabab . . . . .	26
B. Respect par le Gouvernement fédéral somalien des obligations qui lui incombent au titre de la levée partielle de l'embargo sur les armes . . . . .	27
C. Respect par les États Membres et les organisations internationales de l'embargo sur les armes . . . . .	30
D. Mouvements illicites d'armes vers la Somalie . . . . .	31
V. Interdiction des composants d'engins explosifs improvisés . . . . .	32
VI. Violations du droit international humanitaire commises contre des civils . . . . .	34
A. Les Chabab . . . . .	34
B. Acteurs internationaux . . . . .	36
C. Violence sexuelle et fondée sur le genre . . . . .	37
VII. Entraves à l'aide humanitaire . . . . .	38
VIII. Ressources naturelles . . . . .	38
A. Mise en œuvre de l'interdiction des exportations de charbon de bois . . . . .	38
B. La menace croissante d'une exploitation de l'impact des changements climatiques par les Chabab . . . . .	40
C. Des signalements d'exportations d'or au départ de la Somalie qui mettent en évidence des lacunes réglementaires . . . . .	41

---

D.	Différend maritime .....	42
IX.	Recommandations .....	42
A.	Chabab .....	42
B.	Financement des Chabab .....	42
C.	Embargo sur les armes .....	42
D.	Violations des droits humains et du droit international humanitaire .....	43
E.	Interdiction des exportations de charbon de bois .....	44
F.	Incidence des changements climatiques .....	44
Annexes*	.....	45

---

\* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

## **I. Introduction**

### **A. Mandat**

1. Le présent rapport contient les conclusions du Groupe d'experts sur la Somalie pour la période allant du 16 décembre 2020 au 6 septembre 2021. On trouvera à l'annexe 1 une présentation du régime de sanctions concernant la Somalie ainsi que du mandat du Groupe d'experts, de sa composition et des pays qu'il a visités au cours de la période considérée.

### **B. Méthodologie**

2. Le Groupe d'experts s'emploie à respecter les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (voir [S/2006/997](#)) et les dispositions de la circulaire du Secrétaire général sur le classement et le maniement des informations sensibles ou confidentielles ([ST/SGB/2007/6](#)). Il a employé les méthodes suivantes en matière de preuve et de vérification :

a) recueillir, dans la mesure du possible, des informations sur les événements et les différents sujets auprès de sources multiples ;

b) recueillir, dans la mesure du possible, des informations auprès de sources ayant une connaissance directe des événements ;

c) recenser les éléments récurrents dans les informations recueillies et comparer les connaissances existantes avec les nouveaux renseignements et les nouvelles tendances ;

d) obtenir des éléments de preuve matériels, photographiques, audiovisuels ou écrits pour étayer les renseignements recueillis ;

e) analyser des images satellites, le cas échéant.

3. En outre, le Groupe d'experts, conformément au paragraphe 28 du rapport du Groupe de travail informel, a donné à toutes les parties la possibilité d'examiner, de faire des observations et de répondre pendant le processus de rédaction du rapport, le cas échéant.

4. Le Groupe d'experts s'est engagé à maintenir et à renforcer ses relations avec le Gouvernement fédéral somalien afin de garantir la coopération et la transparence dans l'accomplissement de son mandat d'enquête, dans le cadre des normes méthodologiques applicables.

## **II. Actes susceptibles de compromettre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie**

### **A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin (les Chabab)**

#### **Aperçu général**

5. Exploitant le vide laissé par l'incapacité du Gouvernement fédéral somalien à gouverner efficacement l'ensemble du territoire, les Chabab restent la plus grande menace pour la paix, la sécurité et la stabilité de la Somalie. Il ressort de l'analyse des opérations menées par le groupe au cours de la période considérée que celui-ci a conservé une très forte capacité d'adaptation et de mobilité et qu'il est capable de

coordonner des activités dans différentes parties de la Somalie et d'exercer son pouvoir de coercition au-delà des territoires qu'il contrôle directement.

6. Les Chabab utilisent des tactiques d'une violence extrême pour, entre autres, contrôler la population, influencer les résultats politiques et perpétuer un climat de peur dans le centre et le sud de la Somalie. Certaines de leurs méthodes comprennent le contrôle administratif de vastes zones ; des attaques éclair contre des villes et des positions militaires où les forces de sécurité sont établies ; l'exploitation de la concurrence entre clans et le recours à la politique du « diviser pour mieux régner » afin d'étendre leur influence ; et le blocage des itinéraires principaux de ravitaillement ainsi que des villages pour empêcher l'arrivée des ressources. Les Chabab continuent également de pratiquer une politique d'intimidation par des assassinats, l'utilisation d'engins explosifs improvisés et des attaques au mortier dans certaines grandes et petites villes clés telles que Mogadiscio, Baidoa, Gaalkayo et Jawhar.

### **Composition et organigramme des Chabab**

7. Le Groupe d'experts continue de mettre à jour les informations sur l'organigramme des Chabab et de repérer les changements potentiels de commandement afin de mieux comprendre l'organisation. Ahmed Diriye, également connu sous le nom de Sheikh Ahmed Umar Abu Ubaidah (SOi.014), continue d'être l'émir des Chabab. Dans son dernier message audio, diffusé par des médias affiliés aux Chabab pendant la fête de l'Eid al-Adha le 21 juillet 2021, il explique les projets du groupe pour la Somalie<sup>1</sup>.

8. Sur les 18 personnes figurant sur la liste établie par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie, conformément au paragraphe 14 de la résolution 1844 (2008) du Conseil, 8 sont soupçonnées d'occuper encore des postes de responsabilité dans le groupe<sup>2</sup>. On trouvera à l'annexe 2.1 une mise à jour de l'organigramme et du réseau des Chabab ainsi qu'une liste des nouveaux membres identifiés par le Groupe d'experts.

9. Le 26 février 2021, le Comité a ajouté à sa liste Abukar Ali Adan (SOi.018), Maalim Ayman (SOi.019) et Mahad Karate (SOi.020)<sup>3</sup>. Le Groupe d'experts a également noté que les États-Unis d'Amérique avaient ajouté à leur liste des nationaux spécifiquement désignés et des personnes dont les avoirs ont été gelés trois individus qui pourraient répondre aux critères de désignation définis par la résolution 1844 (2008) : a) Mohamed Abdullahi Osman (alias Engineer Ismail) ; b) Ali Mohamed Rage (alias Ali Dhere), porte-parole des Chabab ; et c) Abdikadir Mohamed Abdikadir (alias Ikrima), organisateur des opérations des Chabab et ressortissant kényan<sup>4</sup>.

10. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a pris note des déclarations de l'Armée nationale somalienne selon lesquelles elle avait arrêté ou neutralisé un certain nombre de hauts responsables des Chabab<sup>5</sup>. Il a également pris note des discours de propagande des Chabab, diffusés sur des supports audio et vidéo,

<sup>1</sup> Voir le texte du discours sur <https://shahadanews.com/?p=14077>.

<sup>2</sup> Voir <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/751/materials/summaries>.

<sup>3</sup> Voir <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/751/materials>.

<sup>4</sup> Voir <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/recent-actions>.

<sup>5</sup> La télévision nationale somalienne a communiqué les noms de hauts responsables présumés de l'Armée nationale somalienne qui avaient fait défection, avaient été arrêtés ou tués. Le 3 septembre 2021, le Groupe d'experts a envoyé une lettre au Gouvernement fédéral somalien pour demander des informations supplémentaires.

dans lesquels le groupe fait connaître sa décision d'exécuter certains de ses membres pour espionnage (voir annexe 2.2)<sup>6</sup>.

### **Zones sous le contrôle direct des Chabab**

11. Pendant la période couverte par le mandat, le Groupe d'experts a suivi les rapports sur les activités des Chabab et recensé les zones sous le contrôle direct du groupe, dont la plupart des villes du district de Jamaame, dans le Bas-Djouba<sup>7</sup> ; Jilib, Bu'aale et Saacow dans le Moyen-Djouba ; des parties de Baardheere à Gedo ; des villes situées dans le sud des districts de Diinsoor et Buurhakaba dans la région de Bay ; Cadale et Aadan Yabaal dans le Moyen-Chébéli ; et Ceel Dheere, Ceelbur et Xarardheere à Galmudug. Le Groupe d'experts a également examiné des preuves audiovisuelles montrant les Chabab en train d'organiser des cérémonies publiques devant un large public dans plusieurs des lieux susmentionnés<sup>8</sup>. Le Groupe d'experts n'a pas relevé d'opérations terrestres menées par l'Armée nationale somalienne ou des forces internationales dans les zones directement contrôlées par les Chabab, hormis des frappes aériennes menées par les États-Unis du 16 décembre 2020 à la fin janvier 2021<sup>9</sup>. On trouvera à l'annexe 2.3 une carte des zones contrôlées par le groupe.

### **Tactiques des Chabab dans les zones où les milices opposent une résistance**

12. Dans les zones où les Chabab n'ont pas réussi à s'imposer ou ont décidé de ne pas chercher à exercer un contrôle direct, principalement parce que des forces somaliennes ou internationales s'y trouvaient ou que les milices de clans opposaient une résistance, ils ont mené des opérations d'interception le long des itinéraires principaux de ravitaillement ou exercé des actes de représailles contre les habitants et les chefs traditionnels pour les contraindre à soutenir leur lutte contre les forces de sécurité.

13. À Xuddur (région de Bakool) et à Luuq (région de Gedo), les Chabab ont intercepté les marchandises et tendu des embuscades, plusieurs fois au cours de la période considérée, à des camions ou des motos transportant des marchandises depuis la frontière avec l'Éthiopie<sup>10</sup>.

14. Les Chabab ont également bloqué des camions routiers autour de Jawhar (Moyen-Chébéli), du 18 au 28 février 2021. Ils les ont laissé partir après avoir conclu un accord avec les entrepreneurs de Fido, à 25 kilomètres au nord-est de Mahadday Weym, à la suite de l'enlèvement de 15 d'entre eux<sup>11</sup>.

15. Quand les Chabab se sont heurtés à la résistance des milices de clans, comme le sous-clan Leeyasan, à Bay et à Bakool, et le sous-clan Galjecel, dans le Bas-Chébéli, où la protection offerte par les forces de sécurité était limitée, ils ont enlevé des

<sup>6</sup> Exécution par les tribunaux des Chabab de 28 personnes en 2020 et de 29 personnes, dont une femme, en 2021.

<sup>7</sup> Analyse des reportages des médias sur les Chabab corroborée par des rapports confidentiels sur la sécurité.

<sup>8</sup> Les exécutions à Jilib, Saacow et Qunyo Barrow ont été publiques. Les prières de l'Eïd al-Adha, le 20 juillet 2021, se sont déroulées devant un public nombreux, en présence des Chabab, à Bu'aale, à Ceel Buur et à Jilib ; voir les séquences sur les pages web des 20 et 21 juillet 2021 à <https://calamada.com/category/sawirro/>.

<sup>9</sup> Communiqués de presse du Commandement des forces des États-Unis en Afrique (AFRICOM), décembre 2020-janvier 2021.

<sup>10</sup> Le Groupe d'experts a enregistré huit cas d'embuscades contre des camions et des motos se rendant à Xuddur et quatre contre ceux se rendant à Luuq depuis la frontière avec l'Éthiopie. Dans la plupart des cas, les voyageurs ont été tués et les marchandises transportées vers les fiefs des Chabab dans les environs. Les informations sont disponibles dans la « base de données des incidents » couvrant la période du 16 décembre 2020 au 31 août 2021, conservée au Secrétariat.

<sup>11</sup> Rapport sur la sécurité corroboré par des entretiens avec des sources locales.

anciens et chassé les populations de plusieurs villages, les mettant dans des situations de déplacement forcé (voir annexe 5.1).

16. Les Chabab ont étendu leur influence aux parties orientales du Moyen-Chébéli et aux parties méridionales de Galmudug. En février 2021, ils ont également entrepris de combler le vide laissé par la démobilisation d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a<sup>12</sup>. Au cours de la période considérée, des éléments d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a, que le Gouvernement fédéral somalien prévoyait d'intégrer aux forces de sécurité, ont participé brièvement à la lutte contre les Chabab dans le Moyen-Chébéli. Les Chabab ont continué leurs actes de représailles contre les villages affiliés à Ahl al-Sunna wal-Jama'a et à s'en prendre à leurs anciens.

### **Tactiques des Chabab dans les zones contrôlées par le Gouvernement ou les forces internationales**

#### *Attaques directes et indirectes*

17. Le Groupe d'experts a enregistré 1 047 attaques contre l'Armée nationale somalienne, les forces des États membres fédéraux et les forces internationales, principalement dans certaines parties du Djoubaland, de l'État du Sud-Ouest, du Hirshébéli et de Galmudug<sup>13</sup>. Toutes les attaques signalées étaient des attaques éclair ou des attaques au mortier contre des bases des forces de sécurité ou des embuscades et des attaques au moyen d'engins explosifs improvisés contre des convois militaires. Pendant la période considérée, les Chabab ont fait exploser des véhicules piégés à trois reprises, parvenant ainsi brièvement à prendre le dessus sur les forces de sécurité à Awdheegle, le 3 avril 2021, et à Daynuunay et Wisil, les 9 et 27 juin 2021, respectivement. Compte tenu du manque d'infrastructure de protection dans les bases opérationnelles avancées et de matériel de transport, les forces conventionnelles de l'Armée nationale somalienne se retrouvent à la merci des attaques des Chabab. Les mesures rudimentaires de défense en profondeur mises en place dans certaines bases opérationnelles avancées et l'absence d'équipement des militaires (ni véhicules blindés ni capacités de neutralisation des explosifs) ont aggravé le bilan des victimes des attaques et embuscades des Chabab. On trouvera à l'annexe 2.4 des informations sur les attaques des Chabab au cours de la période considérée. Par ailleurs, on trouvera à l'annexe 2.5 un exposé de certaines faiblesses des bases de l'Armée nationale somalienne.

#### *Tentatives des Chabab visant à étendre leur contrôle territorial à Galmudug*

18. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a constaté que les Chabab étendaient leur territoire à l'intérieur et autour du district de Hoyo (Galmudug). Profitant de la fragilité de la situation politique aux niveaux national et régional et exploitant la dynamique des clans dans cette région, le groupe a pris **Bacaadweyn** avant de tenter de prendre le contrôle de Wisil.

19. Des sources à **Bacaadweyn**, Wisil, Gaalkacyo et Mogadiscio ont déclaré au Groupe d'experts que le sous-clan Qubeys, assiégé par les Chabab pendant plus d'un

<sup>12</sup> L'Armée nationale somalienne a désarmé les éléments d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a en février 2020, après des affrontements déclenchés par des désaccords sur l'élection du Président de Galmudug (voir [www.voanews.com/africa/somalias-sufi-muslim-leaders-surrender-government](http://www.voanews.com/africa/somalias-sufi-muslim-leaders-surrender-government)). En juillet 2021, deux chefs religieux d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a en Égypte et en Turquie ont dit au Groupe d'experts qu'ils seraient disposés à conclure un accord avec le Gouvernement fédéral somalien afin que leurs milices puissent combattre les Chabab.

<sup>13</sup> Les informations sont disponibles dans la « base de données des incidents » couvrant la période du 16 décembre 2020 au 31 août 2021, conservée au Secrétariat.

an, avait fini par capituler et abandonner **Bacaadweyn** au groupe, le 14 avril 2021<sup>14</sup>. La vingt-et-unième division de l'Armée nationale somalienne s'est également retirée ce jour-là de la localité<sup>15</sup>. D'après les témoignages, les éléments locaux des Chabab, sous la conduite d'Abdishakur Deeq (**Habar Ghidir**/Saad), wali de la région de Mudug pour les Chabab, étaient « déterminés à prendre la zone, peut-être dans le but de donner au groupe un accès à la mer »<sup>16</sup>.

20. En juillet 2021, l'Armée nationale somalienne et les forces de Galmudug ont lancé des opérations contre les fiefs des Chabab à Qeycad, **Bacaadweyn** et Coomaad. Le 20 juillet 2021, AFRICOM a effectué sa première frappe aérienne depuis le 19 janvier 2021, pour venir à l'appui de ces forces somaliennes<sup>17</sup>. Les Chabab ont continué de mener des attaques éclair à l'aide de véhicules piégés destinés à des attentats-suicides contre les bases de l'Armée nationale somalienne établies dans les villes libérées, et d'engins explosifs improvisés pour retarder et empêcher les renforts<sup>18</sup>.

#### *Opérations d'interception le long des itinéraires principaux de ravitaillement*

21. Adeptes des engins explosifs improvisés et des embuscades, les Chabab demeurent la principale menace pour la liberté de circulation le long des itinéraires principaux de ravitaillement dans le centre et le sud de la Somalie. Le Groupe d'experts a enregistré 99 incidents liés à des engins explosifs improvisés et 44 embuscades visant l'Armée nationale somalienne et les forces internationales le long des itinéraires principaux de ravitaillement, en particulier dans les environs du district de Marka, entre Jannaale et Mareer, et autour de Gololey, entre Balcad et Beledweyne. Certains des engins explosifs improvisés ont été installés le long des itinéraires principaux de ravitaillement patrouillés par les forces de sécurité afin d'obliger les camions à emprunter des routes contrôlées par les Chabab pour les taxer. Le 14 avril 2021, un minibus transportant 20 passagers a été touché par un engin explosif improvisé dans les environs de Gololey, à 10 kilomètres au nord de Balcad. Le Groupe d'experts a également relevé plusieurs embuscades, dont certaines ont visé des commerçants qui tentaient d'approvisionner en marchandises des localités soumises à un blocus, comme Xuddur, dans la région de Bakool.

#### *Attaques des Chabab dans les agglomérations*

22. Dans les agglomérations telles que Banaadir, Kismayo et Baidoa, les Chabab s'en sont pris principalement à des cibles molles, recherchant des effets psychologiques et médiatiques sensationnels pour montrer leurs capacités, intimider et forcer les gens à se soumettre à leurs injonctions. On trouvera dans le tableau 2 de l'annexe 2.4 les attaques contre des biens de caractère civil dans les agglomérations.

23. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a enregistré 270 incidents attribués aux Chabab dans les 17 districts de la région de Banaadir, notamment des assassinats, des attaques éclair contre des positions gouvernementales et des attaques à la grenade, aux engins explosifs improvisés et au mortier<sup>19</sup>. Deux attaques complexes à Mogadiscio et à Boosaaso ont été particulièrement efficaces.

<sup>14</sup> Rapports sur la sécurité, décembre 2020-avril 2021, et entretiens avec des représentants des clans des **Habar Ghidir** et des Qubeys, mai et juin 2021.

<sup>15</sup> Rapports sur la sécurité, avril 2021, et entretiens avec des sources locales, avril et mai 2021.

<sup>16</sup> Entretiens avec des représentants des clans des **Habar Ghidir** et des Qubeys, mai et juin 2021.

<sup>17</sup> AFRICOM a mené deux frappes aériennes supplémentaires le 23 juillet et le 1<sup>er</sup> août 2021 (voir [www.africom.mil/media-gallery/press-releases](http://www.africom.mil/media-gallery/press-releases)).

<sup>18</sup> Attaque contre Amara le 24 août 2021.

<sup>19</sup> Analyse des reportages des médias sur les Chabab corroborée par des rapports confidentiels sur la sécurité.

Les Chabab ont montré qu'ils savaient planifier et infiltrer les lignes de sécurité, car les services de renseignement et les forces de sécurité n'ont pu déjouer aucune de ces attaques majeures. On trouvera des informations sur ces attaques dans le tableau 3 de l'annexe 2.4.

#### *Attaque contre l'hôtel Afrik*

24. Le 31 janvier 2021, les Chabab ont lancé une attaque complexe contre l'hôtel Afrik, situé au nord de l'aéroport international Aden Adde à Mogadiscio. Il s'agissait de la première attaque complexe à Mogadiscio depuis l'attaque du 16 août 2020 contre l'hôtel Elite. Cet événement a montré que les Chabab disposaient toujours des moyens de mener des attaques au véhicule piégé à l'intérieur de Mogadiscio.

#### *Attaque de la prison de Boosaaso*

25. Le 4 mars 2021, des combattants des Chabab ont lancé une attaque complexe contre la prison centrale de Boosaaso, dans le Puntland, pour libérer des prisonniers. Cette attaque, qui a montré à quel point les Chabab étaient préparés et pouvaient mener des opérations complexes, a exposé le manque d'équipement et de préparation des forces de sécurité. On trouvera à l'annexe 2.6 plus d'informations sur cette attaque et les mesures prises par les autorités du Puntland pour remédier aux lacunes en matière de sécurité.

### **Opérations transfrontières et influence régionale**

#### *Kenya*

26. Les Chabab continuent de représenter une menace importante pour le Kenya car ils mènent des attaques éclair contre les installations des services de sécurité kenyans ainsi que contre des civils, le long de la frontière avec la Somalie. Depuis le début du mandat actuel du Groupe d'experts, les Chabab ont mené au moins six attaques le long de la frontière, dont la majorité visait le personnel des services de sécurité kenyans<sup>20</sup>. Cependant, la population civile reste également menacée. Plus précisément, le Groupe d'experts a appris que les Chabab se feraient payer la zakat en bétail et s'essaieraient à extorquer des commerces dans la ville de Mandera et ses environs<sup>21</sup>.

#### *Djibouti*

27. Le 27 mars 2021, les Chabab ont diffusé un message à la population djiboutienne, dans lequel ils disaient que le pays était le « centre des complots ennemis », demandaient aux Djiboutiens de renverser le Gouvernement et cautionnaient les attaques contre les intérêts américains et français<sup>22</sup>. Dans ce même message audio, l'émir des Chabab, Diriye, a critiqué le Président de Djibouti, Ismaël Omar Guelleh, pour le préjudice économique qu'il causerait au pays et lui a reproché d'autoriser les armées étrangères, à savoir les États-Unis et la France, à avoir des bases à Djibouti. En outre, Diriye a incité des Djiboutiens sympathisants à mener des attaques en solitaire. Le message des Chabab a été diffusé deux semaines avant la réélection de M. Guelleh à la tête du pays<sup>23</sup>.

<sup>20</sup> Rapport confidentiel de l'ONU, janvier-août 2021.

<sup>21</sup> Entretiens téléphoniques avec des anciens des comtés de Mandera et de Wajir entre mai et juillet 2021.

<sup>22</sup> Disponible sur le site <https://ok.ru/video/2283995728443>.

<sup>23</sup> Le 14 juin 2021, les autorités djiboutiennes ont confirmé au Groupe d'experts que cette menace n'avait eu aucune incidence sur les élections.

## B. Faction de Daech en Somalie

28. La faction de Daech en Somalie reste déterminée à mener des opérations dans le nord de la Somalie. Toutefois, la plupart des opérations menées pendant la période considérée ont eu un impact limité et ont eu lieu dans une zone restreinte de la région du Bari, dans le Puntland. Malgré l'attaque réussie que Daech a menée à la mi-août 2021 contre la ville de Balidhidin, dans le district de Qandala (région de Bari), ainsi que des attaques contre les forces de sécurité en juin et juillet près des montagnes de Golis, les forces de sécurité du Puntland ont mené des opérations contre le groupe, qui l'auraient mis à mal et empêché d'organiser des opérations plus efficaces<sup>24</sup>. De mai à juillet 2021, les forces de sécurité du Puntland ont mené au moins quatre opérations contre Daech, principalement dans la région de Bari. Elles auraient tué 20 combattants de Daech et détruit un site affilié à l'organisation, à Amayra, près de Timirshe, à environ 140 kilomètres au sud-est de Boosaaso<sup>25</sup>. Dans son rapport de 2019, le Groupe d'experts a estimé que les Chabab comprendraient 340 militants, mais, compte tenu des pertes qu'ils auraient subies récemment, ce nombre pourrait être encore plus bas<sup>26</sup>.

## C. Relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération

### Gouvernement fédéral somalien et administration du Djoubaland

29. Au cours de la période considérée, les relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération sont restées instables. Les processus électoraux ont été la principale source de tensions. Plus précisément, les affrontements liés aux élections qui se déroulent à Gedo depuis janvier 2021 sont une nouvelle manifestation des tensions entre le centre et la périphérie qui pèsent sur la politique somalienne depuis plusieurs années. Tout comme en 2020, les événements survenus à Gedo en 2021 ont eu des effets multiples : pertes humaines et déplacements internes, renforcement des groupes armés locaux, réaffectation des ressources militaires consacrées aux opérations contre les Chabab et création de conditions que les groupes armés peuvent exploiter en leur faveur<sup>27</sup>. La cohésion entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération est importante, car les Chabab sont toujours prêts à exploiter la mésentente entre les autorités fédérales et régionales.

#### *Conflit armé à Gedo*

30. La lutte entre le Gouvernement fédéral et le Djoubaland pour le contrôle de Gedo s'est intensifiée à Beled Xaawo en janvier 2021, entraînant des conséquences humanitaires et des retards dans le calendrier électoral. De violents affrontements ont éclaté le 25 janvier 2021 entre les troupes de l'Armée nationale somalienne basées dans la ville de Beled Xaawo et les forces du Djoubaland dirigées par Abdirashid Janan, alors Ministre de la sécurité du Djoubaland. Ces affrontements ont fait des victimes civiles, entraîné la destruction de biens à caractère civil et provoqué des déplacements<sup>28</sup>. L'accord conclu en mars 2021 entre le Gouvernement fédéral et

<sup>24</sup> Voir Garowe Online, « ISIS seizes key area in Somalia's Puntland after battle », 19 août 2021.

<sup>25</sup> Rapports confidentiels sur la sécurité et entretiens avec les autorités du Puntland, 2 et 3 août 2021.

<sup>26</sup> S/2019/858 et S/2019/858/Corr.1, par. 56 à 59, et de multiples sources connaissant les militants de base du groupe.

<sup>27</sup> S/2020/949, par. 73 à 76.

<sup>28</sup> Voir Hiiraan Online, « Fresh fighting breaks out in Belet-Hawo, Somalia says Kenya behind it », 25 janvier 2021.

M. Janan a permis de désamorcer les tensions, sans toucher aux causes profondes du désaccord avec les dirigeants du Djoubaland. Les forces du Gouvernement fédéral continuent de contrôler la région<sup>29</sup>, le Premier Ministre, Mohamed Hussein Roble, ayant annoncé qu'il serait responsable de la sécurité à Gedo pendant la période électorale, en collaboration avec une commission de réconciliation comprenant tous les États membres fédéraux, à l'exception du Djoubaland<sup>30</sup>.

#### D. Insécurité résultant d'une recrudescence de la violence entre clans

31. Durant la période considérée, le Groupe d'experts a noté une recrudescence de la violence armée entre clans, étroitement liée à la lutte pour le contrôle des ressources et aux batailles de pouvoir, et accentuée par les opérations électorales qui ont continué de se dérouler dans plusieurs régions somaliennes, en particulier celles du Galguduud, du Hiraan, de Mudug, du Sanaag et du Bari. Ces conflits ont apporté de l'instabilité et de l'insécurité dans des zones déjà fragiles et ont entraîné de graves conséquences sur le plan humanitaire, faisant des victimes et causant la destruction de biens parmi les civils, occasionnant des déplacements et entravant l'aide humanitaire. Les Chabab ont exploité à leurs fins les divisions de clan, en particulier dans les régions de Mudug et du Hiraan, favorisant les intérêts propres à certains clans et attisant la violence<sup>31</sup>. Des membres de l'Armée nationale somalienne ont été également la cible d'attaques en raison de leur appartenance à un clan. Ainsi, le 13 janvier 2021, aux environs de Ballanbaal (région de Galmudug), huit soldats appartenant aux clans des **Habar Ghidir** et des Eïr ont été tués dans une embuscade par des miliciens appartenant au clan des Marihan, en représailles du meurtre de sept soldats de ce même clan par la milice des **Habar Ghidir** et des Eïr sur la route entre Ballanbaal et Guri Ceel, le 9 décembre 2020<sup>32</sup>.

32. De janvier à août 2021, le Groupe d'experts a enregistré 118 faits de violence entre clans, en particulier des meurtres commis par vengeance et des enlèvements, qui ont fait 80 morts et 170 blessés<sup>33</sup>. Il a relevé 22 cas d'enlèvement commis en vue d'exiger réparation de meurtres passés<sup>34</sup>. Dans la région de Sool, des heurts se sont produits entre milices des sous-clans des Jaamac Siyad et des Ugaadhyahan, tous deux du clan des Dhoulbahante, pour le contrôle de réservoirs d'eau à Dhabar Dalool, aux environs de la ville de Xudun, faisant 15 morts et 30 blessés<sup>35</sup>. Au moment de l'élaboration du présent rapport, les négociations tenues en vue de régler ce différend se poursuivaient.

<sup>29</sup> Actuellement, le Groupe d'experts estime qu'il y a au moins 700 forces loyales au Gouvernement fédéral somalien à Gedo, principalement composées de « Gorgor », entraînés par les Turcs.

<sup>30</sup> Entretien avec des sources à Kismayo (juin 2021).

<sup>31</sup> Rapports sur la sécurité recueillis par le Groupe d'experts et entretiens avec des membres des clans des Galjecel, des Marihan et des **Habar Ghidir** (mars à juin 2021).

<sup>32</sup> Rapport sur la sécurité (janvier 2021).

<sup>33</sup> Informations provenant de médias et rapports sur la sécurité recueillis par le Groupe d'experts, corroborés par des entretiens avec des sources locales (janvier à août 2021).

<sup>34</sup> Entre janvier et mars 2021, sur la route reliant Beledweyne à Dhuusamarreeb, 19 personnes ont été enlevées ; dans deux cas, il a fallu verser des rançons d'un montant de 100 000 dollars pour assurer la libération des otages. Entretien avec des sources à Beledweyne (avril 2021) et rapport sur la sécurité.

<sup>35</sup> Entretien avec des sources à Xudun (avril 2021).

## E. Secteur de la sécurité

### Révision du plan de transition des Nations Unies pour la Somalie

33. Le Gouvernement fédéral somalien a publié la version révisée du plan de transition en février 2021, version qui donne un aperçu des priorités sur le plan de la sécurité durant la période de transition qui court jusqu'en 2023. Cette nouvelle version continue de prôner la mise en place, après 2021, d'une mission de transition placée sous l'égide de l'Union africaine, qui permettrait aux forces nationales de sécurité somaliennes d'assumer progressivement l'entière responsabilité de la sécurité dans le pays d'ici la fin de 2023.

34. La première phase de l'opération Badbaado a été en partie fructueuse<sup>36</sup> mais sa seconde phase est au point mort<sup>37</sup>. Il est toujours prévu que des unités de la police soient déployées dans le Bas-Chébéli pour remplacer l'Armée nationale somalienne en tant que forces détentrices de l'autorité et pour assurer le passage à une administration civile. Toutefois, seuls quelques membres des forces régionales de sécurité (Darawich) et recrues de la police de l'État du Sud-Ouest ont été formés, équipés et déployés pour garder le contrôle des zones libérées, leur nombre étant toutefois insuffisant pour prendre le relais de l'Armée nationale somalienne<sup>38</sup>.

35. Le Gouvernement fédéral somalien doit rendre compte de la mise en oeuvre du plan de transition pour la Somalie d'ici la fin d'octobre 2021, conformément à la résolution 2568 (2021) du Conseil de sécurité.

#### *Mécanismes de coordination.*

36. Dans son rapport de 2020, le Groupe d'experts a recommandé que le Gouvernement fédéral somalien dirige la coordination stratégique dans le cadre de réunions régulières de haut niveau avec les partenaires internationaux et régionaux et fasse part de ses besoins concernant la constitution des forces de sécurité nationales somaliennes<sup>39</sup>.

37. En vertu du plan de transition révisé, un comité directeur stratégique a été établi sous la direction du Président somalien, Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo ; il remplira la fonction d'un organe de décision stratégique et sera chargé de suivre les progrès accomplis et de faire en sorte que le plan soit mis en oeuvre. Il sera en outre appelé à superviser le concept intégré de réforme du secteur de la sécurité, qui associe l'armée, l'état de droit, la stabilisation et les moyens de prévenir et de combattre l'extrémisme violent. À cette fin, le Groupe exécutif chargé de mettre en oeuvre une solution globale pour la sécurité a été renommé « Comité pour la sécurité et la justice » ; il demeure coprésidé par le Premier Ministre et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et a été placé sous la supervision du comité directeur stratégique<sup>40</sup>.

38. Le Groupe d'experts compte que le Comité pour la sécurité et la justice soit le forum par lequel le Gouvernement fédéral somalien exprime ses besoins, ce qui permettra la coordination de l'aide fournie par les partenaires internationaux. Il espère également que ledit Comité puisse faire en sorte que le Gouvernement supervise et administre la fourniture de l'aide, autre que celle consistant en matériel militaire et

<sup>36</sup> S/2020/949, par. 102.

<sup>37</sup> La deuxième phase de l'opération Badbaado vise à protéger les principaux itinéraires de ravitaillement afin d'étendre le contrôle des forces nationales de sécurité somaliennes dans le Moyen-Chébéli.

<sup>38</sup> Échange d'informations avec de hauts responsables de la MANUSOM (août 2021).

<sup>39</sup> S/2020/949, par. 167.

<sup>40</sup> Échange d'informations avec le Gouvernement fédéral somalien (juin 2021) et de hauts responsables de la MANUSOM (août 2021).

en armement, aux fins du développement des forces nationales de sécurité somaliennes.

### **Fragmentation des forces de sécurité**

39. Durant la période considérée, le Groupe d'experts a relevé au moins deux faits associés aux élections qui ont déclenché la mobilisation de milices et ont montré des failles au sein de l'Armée nationale somalienne. Le 19 février 2021, les forces gouvernementales étroitement liées au Président Farmajo ont attaqué l'opposition dans le cadre d'une manifestation<sup>41</sup>. Le 25 avril 2021, à Mogadiscio, dans la foule des personnes qui manifestaient contre l'extension du mandat présidentiel, des coups de feu ont retenti entre les centaines d'éléments de l'Armée nationale somalienne favorables à l'opposition et ceux fidèles au Gouvernement<sup>42</sup>. Ce dernier incident a également provoqué le déplacement d'environ 60 000 à 100 000 personnes qui ont quitté Mogadiscio<sup>43</sup>. Même si le Premier Ministre a finalement négocié un accord visant à apaiser les tensions le 6 mai 2021<sup>44</sup>, ces épisodes ont mis au jour de larges failles dans le secteur de la sécurité, susceptibles de créer des vides sécuritaires dont les Chabab pourraient tirer parti dans le futur.

40. Le Groupe d'experts a également reçu des informations selon lesquelles des responsables de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité, ainsi que des fonctionnaires de la police régionale, ont tenté de faire taire les critiques formulées contre le Gouvernement fédéral par des chefs de l'opposition, anciens et actuels, et de supprimer la liberté d'expression<sup>45</sup>. Par ailleurs, le Groupe d'experts est au fait d'au moins une affaire concernant un responsable de l'Agence disparu dans des conditions suspectes (voir ci-dessous).

#### *Ikran Tahlil Farah*

41. Le Groupe d'experts mène l'enquête sur la disparition, le 26 juin 2021, d'Ikran Tahlil Farah, une jeune femme âgée de 25 ans étroitement liée à la direction de l'Agence nationale de sécurité et de renseignement à Mogadiscio. Selon des propos recueillis auprès de membres de sa famille, M<sup>me</sup> Tahlil a contacté pour la dernière fois ses proches avant une réunion avec des responsables de l'Agence<sup>46</sup>. La famille a indiqué au Groupe d'experts que M<sup>me</sup> Tahlil avait signalé avoir reçu des menaces directes émanant de responsables de cette entité. Elle a déposé une plainte officielle auprès du Procureur général des forces armées et devant le Tribunal militaire, à la suite de quoi un dossier a été constitué le 24 juillet 2021<sup>47</sup>. Le Groupe d'experts a adressé une lettre au Gouvernement fédéral somalien à ce propos, le 13 août 2021.

<sup>41</sup> Rapport confidentiel de l'ONU, février 2021.

<sup>42</sup> Entretiens menés entre le 19 et le 29 avril 2021 avec plusieurs sources du secteur de la sécurité en prise directe avec la situation à Mogadiscio.

<sup>43</sup> Rapports sur la sécurité, l'action humanitaire et les droits humains et informations provenant de médias, corroborés par des entretiens avec des sources locales (février et avril 2021). Voir également à l'adresse suivante : [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HC%20statement\\_surge%20in%20displacement%20Mogadishu%2028%20April%202021%20Final.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HC%20statement_surge%20in%20displacement%20Mogadishu%2028%20April%202021%20Final.pdf) et <https://www.theguardian.com/global-development/2021/apr/21/somalias-rival-factions-spread-across-mogadishu-as-they-jockey-for-power>.

<sup>44</sup> Voir Abdi Sheikh (Reuters), « Anti-president Somali soldiers to return to barracks after reaching deal – spokesman », 6 mai 2021.

<sup>45</sup> Entretiens avec des membres du Syndicat des journalistes somaliens, rapports sur la sécurité et informations provenant de médias publics (janvier à juillet 2021).

<sup>46</sup> Un enregistrement de télévision en circuit fermé que le Groupe s'est procuré montre M<sup>me</sup> Tahlil montant dans une voiture garée à l'extérieur de sa résidence, à 20 h 03 heure locale.

<sup>47</sup> Voir à l'adresse suivante : <https://twitter.com/SomaliGuardian/status/1431655638388678667?s=20>.

42. Le 2 septembre, l'Agence nationale de sécurité et de renseignement a déclaré publiquement que M<sup>me</sup> Tahlil avait été enlevée par les Chabab, ce que le groupe a démenti promptement et de manière véhémement le 3 septembre<sup>48</sup>. Le 4 septembre, le Premier Ministre Roble a lancé un ultimatum de 48 heures à l'encontre du Chef de l'Agence, Fahad Yasin, le sommant de donner des explications sur les circonstances de la mort présumée d'Ikran Tahlil<sup>49</sup>. Ce dernier a répondu le 5 septembre en invitant le Premier Ministre à assister à une séance du Conseil de sécurité national afin d'y entendre un exposé sur l'affaire concernant M<sup>me</sup> Tahlil<sup>50</sup>. Ce même jour, le Premier Ministre a congédié Fahad Yasin et a nommé l'ancien Chef de l'Agence, le général de division Bashir Mohamed Hame, à la tête de l'entité à titre provisoire<sup>51</sup>. Le 6 septembre, le Président Farmajo est intervenu, déclarant que la décision prise par le Premier Ministre de renvoyer Fahad Yasin était illégale et contraire à la Constitution, et il a autorisé le maintien de celui-ci dans ses fonctions de responsable de l'Agence<sup>52</sup>.

#### *Muktar Robow*

43. Depuis son arrestation par les forces éthiopiennes et somaliennes en décembre 2018, Muktar Robow reste sous le coup d'une assignation à résidence à Mogadiscio, qui lui a été imposée par l'Agence nationale de sécurité et de renseignement<sup>53</sup>. Le Groupe d'experts a reçu de multiples rapports de dirigeants politiques et de responsables du secteur de la sécurité somaliens qui lui ont communiqué des informations sur les actuelles conditions de vie de Robow, les tentatives d'assassinat dont l'ancien candidat à l'élection présidentielle de l'État du Sud-Ouest avait été l'objet, et la grève de la faim qu'il avait suivie en juin 2021 pour protester contre sa détention par l'Agence, qu'il juge illégale.

44. Robow est l'un des rares anciens membres des Chabab ayant condamné publiquement le groupe<sup>54</sup>. À la suite de son arrestation, le Gouvernement fédéral somalien a continué de verser une somme mensuelle de 20 000 dollars à sa milice afin qu'elle combatte les Chabab, ces versements ayant toutefois cessé en 2019<sup>55</sup>.

#### **Recrutement d'une nouvelle unité de sécurité relevant du Gouvernement fédéral somalien**

45. Depuis 2019, le Gouvernement fédéral somalien a recruté au moins 929 Somaliens<sup>56</sup>, mais leur nombre pourrait atteindre 5 000, afin de les soumettre à un entraînement militaire indéterminé en Érythrée<sup>57</sup>. Les familles et les parrains de

<sup>48</sup> Déclaration émanant du bureau de presse des Chabab, 3 septembre 2021. Voir également à l'adresse suivante : <https://calamada.com/xarakada-al-shabaab-oo-iska-fogeysay-dilka-ikraan-tahlil-warbixin/>.

<sup>49</sup> Déclaration officielle du Premier Ministre, 4 septembre 2021.

<sup>50</sup> Déclaration officielle émanant de l'Agence nationale de sécurité et de renseignement, 5 septembre 2021.

<sup>51</sup> Déclaration officielle émanant du Cabinet du Premier Ministre, 5 septembre 2021.

<sup>52</sup> Communiqué émanant de la Villa Somalia, 6 septembre 2021.

<sup>53</sup> Voir Abdi Sheikh (Reuters), « Somalia arrests ex-Islamist militant running for regional presidency », 13 décembre 2018.

<sup>54</sup> Jeffrey Gettleman, « An ex-Shabaab leader surrenders in Somalia, officials say », *The New York Times*, 13 août 2017.

<sup>55</sup> Entretien conduit avec un responsable gouvernemental du secteur de la sécurité à Nairobi le 2 août 2021.

<sup>56</sup> Selon des documents obtenus et examinés par le Groupe d'experts, et des entretiens avec des familles de recrues et des responsables du secteur de la sécurité particulièrement très au fait de la création de cette unité (mai à août 2021).

<sup>57</sup> Lors d'un entretien donné à la chaîne de télévision Dalsan le 13 août 2021, le Conseiller national pour la sécurité, Abdisaid Ali, a déclaré que le Gouvernement fédéral somalien avait envoyé 5 000 recrues en Érythrée.

certaines recrues ont indiqué au Groupe d'experts que le processus de recrutement manquait de transparence et que le Gouvernement avait parfois dit aux proches que l'entraînement aurait lieu en Turquie ou au Qatar<sup>58</sup>. On trouvera à l'annexe 2.7 un exemple de formulaire d'enregistrement des recrues caviardé (strictement confidentiel)<sup>59</sup>. Cette nouvelle unité, qu'on appellerait *Dufaan*<sup>60</sup>, reste séparée de l'actuel dispositif de sécurité somalien et le Groupe d'experts n'a trouvé ni informations sur sa structure ni plans gouvernementaux visant à l'intégrer aux éléments existants, comme prévu par le plan de transition pour la Somalie de février 2021 et les rapports périodiques du Gouvernement fédéral.

46. Le 12 juin 2021, le Premier Ministre Roble a nommé un comité composé de cinq membres, qu'il a chargé d'enquêter à la suite de plaintes déposées par des familles dénonçant la disparition de proches qui pourraient se trouver en Érythrée<sup>61</sup>. On trouvera à l'annexe 2.7 la lettre dans laquelle Roble annonce la création du comité (strictement confidentiel). Aucune déclaration officielle n'a été faite sur la situation de ces soldats, ni par le comité nouvellement créé ni par le Gouvernement fédéral dans son ensemble. Le 9 août 2021, le Groupe d'experts a adressé une lettre à ce dernier à propos de l'enquête mais il n'a pas encore reçu de réponse.

47. Selon les trois sources que le Groupe d'experts a interrogées, au moins 450 du nombre total de recrues envoyées en Érythrée sont rentrées en Somalie et participent à des opérations au sein d'une structure opaque assurant le commandement et la conduite des opérations ; elles pourraient avoir joué un rôle indéterminé dans les heurts qui se sont produits en avril 2021 à Mogadiscio, durant la période électorale<sup>62</sup>. Le Groupe d'experts ne dispose pas d'information confirmant la participation de ces recrues aux combats qui ont eu lieu au Tigré (Éthiopie)<sup>63</sup>.

## F. Sûreté maritime

48. Durant la période considérée, le Groupe d'experts a noté une atteinte à la sûreté maritime, qui s'est produite le long des côtes somaliennes. Le 13 août 2021, une attaque a eu lieu au large des côtes du Moyen-Chébéli, lorsqu'un skiff a ouvert le feu sur le cargo roulier *Anatolian* (IMO 9005869, enregistré sous pavillon turc), qui naviguait en direction de Mogadiscio. Le bâtiment a pu continuer sa route jusqu'à destination pour y livrer du matériel militaire destiné à l'Armée nationale somalienne. On trouvera plus de détails à l'annexe 2.8.

<sup>58</sup> Entretiens avec des membres des familles d'au moins une douzaine de recrues (août 2021).

<sup>59</sup> L'âge, l'adresse, l'appartenance de clan de 929 recrues, ainsi que les informations relatives au parrain ou au référent de chacune d'entre elles, ont été enregistrés par le Secrétariat.

<sup>60</sup> Le terme *Dufaan* désigne une tornade ou un vent violent.

<sup>61</sup> Les membres du Comité sont les suivants : le Ministre de la défense, Hassan Hussein Haji ; le Ministre de l'intérieur, Muktar Hussein Afrah ; l'Ambassadeur somalien en Éthiopie, Abdullahi Ahmed Jama Ilkajir ; le Chef des forces de défense, Odowaa Yusuf Rageh ; le porte-parole du Cabinet du Premier Ministre, Mohamed Ibrahim Moalimuu.

<sup>62</sup> Entretiens avec d'anciens et d'actuels responsables gouvernementaux du secteur de la sécurité, du 1<sup>er</sup> au 8 août 2021.

<sup>63</sup> À noter qu'en 2018, l'Éthiopie, l'Érythrée et la Somalie ont signé un accord de coopération, officiellement dénommé Déclaration conjointe de coopération générale entre l'Éthiopie, la Somalie et l'Érythrée (voir à l'adresse suivante : <https://igad.int/press-release/1940-igad-welcomes-the-signing-of-the-joint-declaration-on-the-comprehensive-cooperation-between-ethiopia-eritrea-and-somalia>).

### III. Finances des Chabab et gestion des finances publiques

#### A. Aperçu général

49. Les Chabab continuent de tirer leurs revenus de diverses sources nationales. Le réseau illicite de taxation mis en place par le groupe demeure son flux de rentrées le plus lucratif. Les flux secondaires sont constitués par la collecte de la zakat et l'*infaq*<sup>64</sup>, deux pratiques illicites, l'enlèvement contre rançon et les commissions prélevées sur des services<sup>65</sup>. Ce dispositif national complexe de production de rentrées financières permet au groupe de gérer ses dépenses de manière autonome sans avoir à compter sur des financements extérieurs à la Somalie.

50. La taxation et la production de recettes illicites concernent quatre domaines principaux :

a) Agriculture (*dalag beeraha*) : taxation illicite des exploitations, de la production agricole et des terres, aux points de contrôle et à l'exportation ;

b) Véhicules (*gadiid*) : taxation illicite des véhicules en transit. Les frais imposés dépendent du type de véhicule et de la longueur du parcours ; l'enregistrement des véhicules donne également lieu à un prélèvement ;

c) Biens (*badeeco*) : taxation illicite des biens transportés. La somme versée dépend du type et de la quantité des biens ; des frais sont prélevés à l'importation et à l'exportation, dans les ports et aux points de passage de la frontière ;

d) Animaux d'élevage (*xoolo*) : taxation illicite de la vente du bétail, des chameaux et des chèvres, sur les marchés locaux.

51. L'examen du système financier des Chabab effectué par le Groupe d'experts confirme que ceux-ci se servent des institutions financières nationales, de comptes bancaires et de services d'argent mobile pour faciliter le dépôt sécurisé et le transfert des revenus générés. Toutefois, le groupe continue de dépendre fortement de flux d'argent liquide, les dépôts et les retraits étant essentiellement faits en liquide<sup>66</sup>. Les moyens de collecte varient selon le type de taxation, les paiements en espèces étant le plus fréquemment utilisés pour les véhicules en transit, et les dépôts de liquidités sur un compte bancaire précis pour les sommes plus importantes versées par les entreprises<sup>67</sup>. L'argent mobile est la forme la plus rapide et accessible du virement, à la fois pour les Chabab et le payeur.

52. Le Groupe d'experts considère que le groupe demeure dans une position financière saine grâce à son système organisé de production de revenus, et manifeste par nature un esprit d'entreprise eu égard aux investissements<sup>68</sup>.

53. Alors que la Somalie poursuit sa transition vers les systèmes financiers formels, tous les opérateurs du secteur doivent s'attendre à ce que les Chabab utilisent leurs services, le mode de fonctionnement du groupe ayant toujours été souple et dépourvu de préférence institutionnelle. Le Groupe d'experts a axé ses recherches sur les moyens que les Chabab utilisaient pour mener leurs activités, analysant leur mode

<sup>64</sup> Contribution financière volontaire au profit des combattants.

<sup>65</sup> Le Groupe d'experts enquête actuellement sur les tentatives que font les Chabab pour étendre leur taxation illicite à des catégories professionnelles présentes à Mogadiscio, à savoir les médecins, les enseignants et les professeurs d'université, entre autres.

<sup>66</sup> Enquêtes menées par le Groupe d'experts en 2021.

<sup>67</sup> Entretien menés avec des entreprises et des conducteurs de véhicules en 2021.

<sup>68</sup> Rapports confidentiels examinés par le Groupe d'experts en février et avril 2021.

opérateur de sorte à appréhender sous tous ses aspects le système illicite de production des revenus du groupe.

## B. Formation du revenu des Chabab

### « Taxation » illicite aux points de contrôle

54. Parmi les principales sources de revenu des Chabab figure la taxation des véhicules et des biens en transit dans le pays. Ces taxes sont prélevées à divers points de contrôle, dont le Groupe d'experts estime le nombre à une centaine dans tout le pays. Ces points de contrôle, constitué en réseau, sont permanents, semi-permanents ou mobiles, ce qui permet aux Chabab d'adapter la méthode de collecte à la situation prévalant sur le terrain. Certains d'entre eux, comme le pont de Kamsuuma, situé à 30 kilomètres au sud de Jilib, jouent un rôle essentiel dans la formation du revenu des Chabab. La localisation des principaux centres de regroupement de ces recettes coïncide souvent avec la situation géographique de ces points de contrôle. Ainsi, à Saacow, le bureau financier est situé au point de contrôle qui est sur la route menant à Baardheere, juste au nord du centre-ville<sup>69</sup>.

55. De mars à juillet 2021, le Groupe d'experts a mené des entretiens avec six chauffeurs de camion qui transportaient des marchandises dans toute la Somalie mais pour l'essentiel dans l'État du Sud-Ouest, la région de Banaadir et le Djoubaland. Tous ont indiqué que les Chabab gérait un vaste réseau de points de contrôle situés dans toutes les zones placées sous leur autorité mais aussi dans des zones contrôlées par le Gouvernement, où le groupe était activement présent. Par exemple, pour se rendre de Kismayo à Dhooble, un chauffeur devra passer par trois points de contrôle tenus par les Chabab<sup>70</sup>. Le versement se fera au premier point de contrôle où un reçu sera remis au chauffeur qui pourra alors traverser en toute sécurité le territoire aux mains du groupe. Le reçu sera présenté au point de contrôle suivant pour éviter un nouveau paiement. Si un véhicule quitte une zone administrée par les Chabab, il sera soumis à paiement lorsqu'il y entrera à nouveau. Le paiement prend le plus souvent la forme d'un virement d'argent mobile ou d'un versement d'espèces (en dollars des États-Unis). Les véhicules doivent être enregistrés par les Chabab, ce qui nécessite de payer le groupe pour recevoir une carte qui devra être conservée à l'intérieur du véhicule et présentée en cas d'inspection<sup>71</sup>. Le Groupe d'experts a observé que le nombre de rubriques figurant sur les reçus fournis par les Chabab permettait au groupe de disposer d'une vaste base de données relatives à la circulation des véhicules, des biens et des personnes dans les zones qu'il administrait<sup>72</sup>.

56. Les personnes interrogées ont affirmé qu'il n'était pas possible d'éviter les taxes dues aux points de contrôle en raison de l'existence d'un large réseau d'informateurs chargés de collecter des informations pour le compte du groupe et d'intimider la population. Les chauffeurs qui tentent d'éviter le paiement de la taxe en modifiant leur itinéraire sont signalés et soumis à une amende dont le montant n'est pas négociable<sup>73</sup>.

57. La sécurité à un point de contrôle varie selon le niveau de l'autorité que les Chabab exercent dans la zone où il est situé. Ainsi, à Bu'aale, dans la région du

<sup>69</sup> Rapport confidentiel vu par le Groupe d'experts en février 2021.

<sup>70</sup> Points de contrôle situés a) à Yaaq Buulle ; b) entre Bibi et Berhani ; c) à Caga libaax (mobile), dont les coordonnées géographiques sont approximativement 0°15'11.7"N 41°59'00.4"E.

<sup>71</sup> Les frais vont de 200 à 500 dollars en fonction du type de véhicule.

<sup>72</sup> Reçus que le Groupe d'experts a pu se procurer dans le pays par diverses sources, durant le mandat en cours.

<sup>73</sup> Les amendes sont fonction du type de véhicule ; dans le cas d'un camion, elles peuvent représenter le double de la taxe normalement exigible pour sa cargaison.

Moyen-Djouba, des rédacteurs de reçus sont affectés au point de contrôle, le groupe exerçant un contrôle direct sur la ville. Un point de contrôle situé à proximité d'une zone administrée par le Gouvernement ou litigieuse sera doté de plus de moyens humains et davantage sécurisé. À Basra, dans le Bas-Chébéli, une zone litigieuse qui passe fréquemment d'un bord à l'autre, 30 membres de la *hisbah*<sup>74</sup> assureraient la sécurité du point de contrôle.

58. Selon le Groupe d'experts, qui a enquêté sur les principales sources de recettes liées à la taxation aux points de contrôle, les points situés au pont de Kamsuuma (Bas-Djouba), à Fay Yusuf (Bas-Chébéli), et à Idaale (région de Bay) sont parmi les plus rentables en raison de leur situation stratégique le long des principaux itinéraires de ravitaillement<sup>75</sup>. Trente camions en moyenne passent sur le pont de Kamsuuma toutes les 24 heures<sup>76</sup>. La taxe appliquée sur chaque camion oscillant entre 500 et 1 000 dollars, les Chabab récolteraient à ce point de contrôle des recettes dont le montant total représenterait 15 000 à 30 000 dollars par jour. On trouvera à l'annexe 3.1 (strictement confidentiel) le réseau des points de contrôle administrés par les Chabab en Somalie.

### Extorsion de la zakat

59. La zakat (collecte d'aumônes), l'un des cinq piliers de l'islam, désigne l'obligation religieuse faite annuellement à chacun de verser un pourcentage défini de ses ressources aux pauvres. En général, le taux prélevé est de 2,5 % par an, sur la base du montant net des ressources accumulées par un particulier ou une entreprise. Les Chabab continuent d'utiliser cette obligation religieuse qu'est la zakat pour mieux se justifier du fait qu'ils « extorquent » la population. Le Groupe d'experts a noté que chaque année, les Chabab collectaient la zakat deux fois auprès des agriculteurs et une fois auprès des entreprises et des éleveurs.

60. Durant son mandat, le Groupe d'experts a conduit des entretiens avec des chefs d'entreprise exerçant leur activité en Somalie ou à l'international, qui ont été contraints de payer la zakat aux Chabab. Une personne interrogée a indiqué avoir reçu un appel téléphonique du groupe en mars 2021, au sujet des sommes dues au titre de la zakat, et avoir été sommé de se présenter à une réunion à Afgooye (région du Bas-Chébéli)<sup>77</sup>. Le chef d'entreprise s'est rendu à Afgooye où il a rencontré des membres des Chabab en vue de négocier la somme à payer ; au terme de la négociation, qui a duré 10 jours, le groupe a évalué à plus de 100 000 dollars le montant dû au titre de la zakat. Ce montant a été calculé sur la base du chiffre d'affaires annuel et de la taille de l'entreprise, ce qui montre que les Chabab possédaient des informations leur permettant d'évaluer ces deux éléments<sup>78</sup>.

61. À la suite des négociations, l'entreprise a procédé à des versements au bénéfice des Chabab d'un montant total supérieur à 120 000 dollars. Ces versements ont été effectués en liquide dans un portefeuille d'argent mobile. Les Chabab ont simplement fourni un nom et un numéro de téléphone pour permettre l'opération<sup>79</sup>. Le Groupe d'experts a examiné deux reçus distincts, totalisant plus de 120 000 dollars versés

<sup>74</sup> Organe de police des Chabab.

<sup>75</sup> Entretiens téléphoniques avec des conducteurs de véhicules menés de janvier à mai 2021 et examen de rapports confidentiels.

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> Entretiens menés avec des sociétés commerciales de janvier à juin 2021.

<sup>78</sup> Ibid.

<sup>79</sup> L'argent mobile permet aux personnes dépourvues de compte bancaire d'utiliser leur téléphone pour effectuer des opérations, à savoir déposer, retirer et virer des fonds, en utilisant le combiné de leur portable, la règle « connaître son client » ne s'appliquant pas actuellement comme c'est le cas avec un compte bancaire.

dans un portefeuille d'argent mobile, une pratique commerciale actuellement non réglementée en Somalie. Ce fait dénote un changement de méthode par rapport aux versements effectués sur des comptes bancaires, qui étaient indiqués dans le rapport de 2020 du Groupe d'experts<sup>80</sup>.

### **Extorsion dans les ports somaliens**

62. Dans son rapport de 2020, le Groupe d'experts a indiqué que les Chabab extorquaient des fonds aux entreprises et aux particuliers menant des activités dans le port de Mogadiscio, ce qu'ils peuvent faire aisément grâce à un réseau d'infiltration permettant d'accéder aux manifestes qui renseignent sur les importations et exportations des sociétés commerciales<sup>81</sup>. Il a mené une étude de cas sur la manière dont les Chabab collectaient des recettes dans le port de Mogadiscio, qui a montré que le groupe recourait à des services d'argent mobile en association avec des comptes bancaires nationaux pour le versement et le transfert des sommes extorquées. Les ports représentent des lieux particulièrement rémunérateurs pour les Chabab. Le groupe pratique non seulement l'extorsion de fonds à partir des importations et des exportations de produits mais aussi des marchandises en transit sur les grands axes, à destination ou en provenance des ports, taxant également les entreprises qui y mènent des activités.

63. Les éléments recueillis par le Groupe d'experts en 2021 indiquent que l'extorsion continue dans le port de Mogadiscio et concerne les importations et les exportations, mais aussi les marchandises qui transitent par les installations portuaires. Par ailleurs, de nouveaux comptes bancaires ont été ouverts pour recevoir les taxes collectées de manière illicite par les Chabab<sup>82</sup>.

64. Au début de 2021, une entreprise commerciale internationale a importé environ 8 000 tonnes de denrées alimentaires en passant par le port de Mogadiscio. Dix jours plus tard, les Chabab ont contacté par téléphone l'entreprise sise à Mogadiscio et exigé qu'elle paie au groupe une taxe d'un montant de plus de 30 000 dollars sur les biens importés, au taux de 4 dollars par tonne, tous types de produits confondus. Avant d'exiger d'elle le paiement de la taxe, ils lui avaient indiqué qu'ils étaient en possession d'informations sur la cargaison arrivée dans le port de Mogadiscio<sup>83</sup>.

65. L'examen par le Groupe d'experts d'un reçu distinct concernant une autre opération d'importation de plus de 6 000 tonnes de biens ménagers par une entreprise dans le port de Mogadiscio a révélé que les Chabab avaient imposé une taxation illicite similaire au même taux. La somme exigée, supérieure à 25 000 dollars, a été déposée sur le même compte. Les deux reçus analysés par le Groupe montrent que ces deux versements ont été effectués en liquide sur un compte bancaire somalien dont le solde était supérieur à 55 000 dollars<sup>84</sup>.

66. Selon les enquêtes menées durant l'actuel mandat, le port de Kismayo serait lui aussi le théâtre d'opérations d'extorsion similaires. Ce port, qui fait partie de l'État du Djoubaland, dessert le sud de la Somalie. Les Chabab ont été chassés de Kismayo en 2012 par une action militaire mais n'en gardent pas moins la capacité d'extorquer des fonds aux particuliers et aux entreprises.

67. Le calcul des fonds extorqués dans le port de Kismayo se fait sur la base du conteneur, le taux appliqué par les Chabab étant de 80 dollars pour un conteneur de 20 pieds et de 160 dollars pour un conteneur de 40 pieds. Le Groupe d'experts a

<sup>80</sup> S/2020/949, par. 17 à 21.

<sup>81</sup> Ibid., par. 12 à 16.

<sup>82</sup> Entretiens menés avec des sociétés commerciales de janvier à juin 2021.

<sup>83</sup> Ibid.

<sup>84</sup> Entretiens menés avec des sociétés, septembre 2021 .

recensé quatre navires dans le port de Kismayo en juillet 2021, dont l'un transportait 285 conteneurs<sup>85</sup>. Au taux moyen de 120 dollars par conteneur, la taxation des 285 conteneurs arrivés en juillet pourrait générer pour les Chabab des recettes s'élevant à 34 200 dollars<sup>86</sup>.

68. Le Groupe d'experts croit savoir que le cercle des entreprises de Kismayo a demandé aux autorités du Djoubaland d'intervenir pour empêcher les Chabab d'accéder aux informations commerciales et de pratiquer l'extorsion de fonds<sup>87</sup>. Ceux-ci continuent de taxer les produits transportés dans les conteneurs à taux fixe ; le Groupe d'experts s'emploiera à poursuivre ses enquêtes pour déterminer les taux appliqués dans le port de Kismayo.

69. On trouvera à l'annexe 3.2 (strictement confidentiel) tous les documents et reçus établis par les Chabab.

### C. Les Chabab exploitent le marché de l'argent mobile

70. Le marché de l'argent mobile reste la principale méthode de transfert d'argent en Somalie, mais la réglementation n'est pas appliquée<sup>88</sup>. Très répandues, les applications d'argent mobile sont au cœur de la mobilité financière des Chabab. Comme les fournisseurs de services financiers mobiles ne sont pas tenus, actuellement, de donner aux autorités chargées des enquêtes des informations sur les comptes d'argent mobile, la réglementation relative à l'argent mobile doit bien être appliquée si l'on veut lutter contre le financement des Chabab<sup>89</sup>.

71. Le 27 février 2020, la Banque centrale de la Somalie a délivré la première licence d'argent mobile à Hormuud Telecommunications, une étape importante vers la réglementation du secteur, et une deuxième licence à Somtel Communications, en juin 2021<sup>90</sup>. Cependant, malgré ces licences, le Groupe d'experts croit comprendre que les fournisseurs de services financiers mobiles ont obtenu que la Banque centrale de la Somalie leur accorde un sursis de deux ans pour appliquer la réglementation de 2019 relative à l'argent mobile<sup>91</sup>. Ce délai de grâce figure dans la réglementation elle-même. Plus précisément, dans la troisième annexe, règlement 6, section « v », il est accordé aux fournisseurs de services financiers mobiles un délai de deux ans pour se mettre en conformité avec le règlement et pour mettre en conformité tout aspect de leurs activités qui ne le seraient pas<sup>92</sup>.

72. À la sixième annexe de la réglementation de 2019 relative à l'argent mobile, la Banque centrale de la Somalie prévoit une amende de 40 000 dollars en cas de non-respect des dispositions de la loi et des réglementations concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, y compris les exigences de déclaration et le partage d'informations avec les autorités compétentes<sup>93</sup>.

<sup>85</sup> Entretiens téléphoniques menés avec des entreprises situées à Kismayo de mars à juillet 2021.

<sup>86</sup> À l'exclusion des recettes provenant de la taxation des biens qui se trouvent dans ces conteneurs.

<sup>87</sup> Entretiens téléphoniques menés avec des entreprises situées à Kismayo de mars à juillet 2021.

<sup>88</sup> En 2018, la Banque mondiale a indiqué qu'environ 155 millions d'opérations passant par l'argent mobile, d'une valeur de 2,7 milliards de dollars, étaient enregistrées en Somalie par mois et que l'argent mobile avait supplanté l'argent liquide en Somalie, plus de 70 % des Somaliens adultes utilisant régulièrement les services d'argent mobile.

<sup>89</sup> Voir S/2018/1002, annexe 2.4, et S/2020/949, paragraphes 29 et 38.

<sup>90</sup> Voir <https://twitter.com/CBSsomalial/status/1365686469613006854>.

<sup>91</sup> Entretien téléphonique avec des conseillers financiers, mars 2021.

<sup>92</sup> Hormuud Telecommunications a souscrit au cadre de conformité relatif à l'argent mobile de l'association représentant le système mondial de communications mobiles.

<sup>93</sup> En 2018, la Banque mondiale a relevé 155 millions d'opérations d'argent mobile d'une valeur de 2,7 milliards de dollars déclarées chaque mois.

### **Obstacles à l'application de la réglementation relative à l'argent mobile**

73. Peu de personnes possèdent des pièces d'identité en Somalie : plus de 77 % de la population n'ont pas de documents prouvant officiellement leur identité<sup>94</sup>. L'identification est une condition essentielle à la participation en toute sécurité à la vie sociale, politique et économique. Dans son rapport de 2020, le Groupe d'experts a indiqué que les Chabab étaient en mesure d'obtenir des documents d'identité pour ouvrir des comptes bancaires<sup>95</sup>. Divers fonctionnaires, institutions financières et entreprises somaliennes ont déclaré au Groupe d'experts qu'un système solide d'établissement de cartes nationales d'identité était nécessaire<sup>96</sup>. Premièrement, s'il est impossible d'établir l'identité d'une personne, il est impossible de vérifier les opérations financières, conformément aux règles sur la connaissance de l'identité des clients. Deuxièmement, l'enregistrement de toutes les cartes SIM associées à des données d'identification est essentiel pour vérifier l'identité des utilisateurs de téléphones mobiles afin de lutter contre le financement du terrorisme. En novembre 2020, la Chambre basse somalienne a adopté le projet de loi portant création d'une autorité nationale chargée de la gestion des pièces d'identité, que le Président a signé par la suite. Il s'agit d'un premier pas vers la carte nationale d'identité<sup>97</sup>.

## **D. Le Gouvernement fédéral somalien et les mesures internationales destinées à lutter contre le financement des Chabab**

74. Au paragraphe 1 de la résolution 2551 (2020) du Conseil de sécurité, il est fait référence à l'élaboration d'un plan visant à désorganiser les finances des Chabab, sous la direction du Gouvernement fédéral somalien, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et du Groupe d'experts. La première étape concernant l'élaboration de ce plan est désormais terminée. Quinze participants, issus principalement du Centre d'information financière, ont suivi la formation de douze semaines (avril à juillet 2021).

75. Initialement prévue pour août 2021, la réunion d'information de haut niveau visant à présenter ce plan de lutte, les résultats obtenus, les avantages plus généraux de la lutte financière et la future feuille de route a été reportée à la fin 2021.

76. Après la formation concernant ce plan de lutte, l'ONUDD a continué d'appuyer le Centre d'information financière en lui fournissant du matériel informatique<sup>98</sup>. La prochaine étape consistera à installer les logiciels I2 Analysts Notebook et goAML sur les ordinateurs du Centre afin d'améliorer ses capacités d'analyse.

77. L'initiative pour un système financier somalien, qui apporte un appui au Gouvernement fédéral somalien en réunissant les institutions financières du secteur privé somalien, les autorités somaliennes et la communauté internationale, continue de progresser vers la phase de mise en œuvre. La Banque mondiale sera chargée du projet et attend l'accord de la Banque centrale de la Somalie et du Ministère des finances pour commencer les travaux. L'objectif de ce projet est de débloquer les

<sup>94</sup> Banque mondiale, base de données Identification for Development (ID4D), disponible à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/identification-development-global-dataset>.

<sup>95</sup> S/2020/949, par. 30.

<sup>96</sup> Déclaration d'une source dans le domaine de la sécurité, lors d'un entretien : « Nous ne savons pas qui fait partie des Chabab ; quand je m'assieds pour prendre le thé avec quelqu'un, je ne sais pas s'il fait partie des Chabab ou non ».

<sup>97</sup> En novembre 2020, la Chambre du peuple a adopté le projet de loi portant création d'une autorité nationale chargée de la gestion des pièces d'identité, qui a été ensuite signé par le Président.

<sup>98</sup> Des ordinateurs et les logiciels associés ont été livrés au Centre d'information financière en juillet 2021.

investissements internationaux et d'autoriser les opérations par correspondants bancaires en Somalie en améliorant l'intégrité du secteur financier, les normes de gouvernance d'entreprise, la gestion des risques et la conformité, afin de se prémunir contre le financement du terrorisme et les flux financiers illicites.

78. Le Forum national pour la conformité, sous la présidence du Centre d'information financière, a pour objectif d'améliorer la coordination, la mise en commun de l'information et le suivi des tendances avec les parties concernées. Il rassemble des entités des secteurs public et privé, notamment la Commission de lutte contre la corruption, l'Association des banques somaliennes, l'association somalienne des sociétés de transfert de fonds, DADSOM (autorité somalienne chargée des pièces d'identité), les banques, les bureaux de transfert d'argent et les fournisseurs de services financiers mobiles, qui se réunissent tous les trimestres.

## **E. Gestion des finances publiques**

79. En mars 2020, la Somalie a atteint un point de décision dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE). En mars 2021, le FMI a accordé une aide supplémentaire à la Somalie dans le cadre de l'initiative PPTE, couvrant pour une année supplémentaire, jusqu'en mars 2022, les obligations de la Somalie au titre du service de la dette<sup>99</sup>.

80. Le 29 juin 2021, la Banque mondiale a signé un accord pour le projet pour le capital humain concernant l'éducation en Somalie, d'un montant de 40 millions de dollars, afin d'aider le pays à reconstruire son système éducatif. Axé sur l'éducation des jeunes filles<sup>100</sup>, ce projet fait partie d'un investissement plus large de plus de 445 millions de dollars sous forme d'accords de subvention de projet conclus avec la Banque mondiale et signés par le Ministre somalien des finances<sup>101</sup>.

81. Le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) fera un examen de l'infrastructure financière de la Somalie en 2024, qui portera sur l'application des normes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

## **IV. Embargo sur les armes**

### **A. Matériel militaire en possession des Chabab**

82. Le Groupe d'experts a rassemblé des informations sur les armes, les munitions et le matériel militaire utilisés par les Chabab ou saisis pendant la période couverte par le mandat actuel. Il s'agit de matériel militaire utilisé par les Chabab lors de l'attaque de la prison de Boosaaso ou apparaissant dans des vidéos diffusées par le groupe.

83. Le Groupe d'experts a notamment trouvé un obus de mortier de 60 mm, dont les caractéristiques correspondent aux mortiers de 60 mm M73 HE fabriqués en 2016 en Serbie et exportés la même année vers l'Arabie saoudite<sup>102</sup>. Les Chabab ont utilisé le

<sup>99</sup> Voir [www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/04/01/Somalia-Enhanced-Heavily-Indebted-Poor-Countries-Initiative-Request-for-Additional-Interim-50330](http://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/04/01/Somalia-Enhanced-Heavily-Indebted-Poor-Countries-Initiative-Request-for-Additional-Interim-50330).

<sup>100</sup> Voir [www.worldbank.org/en/news/press-release/2021/06/29/girls-in-somalia-to-benefit-from-enhanced-access-to-education](http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2021/06/29/girls-in-somalia-to-benefit-from-enhanced-access-to-education).

<sup>101</sup> Voir <https://twitter.com/DrBeileh/status/141021780053531443>.

<sup>102</sup> Lettre officielle envoyée à l'Arabie saoudite, le 10 juin 2021, lui demandant d'expliquer comment ces munitions en sa possession se sont retrouvées dans des milieux illicites. Aucune réponse n'avait été reçue au moment de l'établissement du présent rapport.

même type d'obus de mortier le 17 février 2020 lorsqu'ils ont tiré en direction du complexe de l'ONU, dans la zone de l'aéroport internationale d'Aden Adde<sup>103</sup>. Certaines grenades utilisées sont du même type que celles que les Forces de défense populaires de l'Ouganda ont saisies aux Chabab en mars 2018 ainsi que celles utilisées par le groupe lors de l'attaque de l'hôtel Sahafi, le 9 novembre 2018, et de Manda Bay (Kenya), le 5 janvier 2020.

84. Un fusil d'assaut M4 a été identifié ; à la connaissance du Groupe d'experts, c'est la première fois qu'un fusil M4 (5,56×45mm) se retrouve entre les mains des Chabab. Le Groupe d'experts a également identifié du matériel militaire, qui avait été livré au Gouvernement fédéral somalien (type 56-2 et véhicule blindé de transport de troupes). On trouvera à l'annexe 4.1 des informations détaillées et des photos.

85. Rappelant qu'il importe que le Gouvernement fédéral somalien coopère pleinement dans ce domaine, le Groupe d'experts attend de celui-ci qu'il lui facilite l'accès au matériel militaire que lui ou d'autres forces de sécurité pourraient avoir saisis des Chabab en 2021, conformément au paragraphe 32 de la résolution 2551 (2020).

## **B. Respect par le Gouvernement fédéral somalien des obligations qui lui incombent au titre de la levée partielle de l'embargo sur les armes**

### **Gestion des armes et des munitions**

86. En application du paragraphe 34 de la résolution 2551 (2020) du Conseil de sécurité, le Groupe d'experts a présenté son premier rapport thématique au Comité, intitulé « Supporting the development of the Somali weapons and ammunition management system: Observations from the implementation of the Arms Embargo Regime ». Les points clés de ce rapport sont présentés dans les paragraphes ci-dessous.

87. Le Groupe d'experts n'a pas pu examiner les registres du dépôt d'armes de Halane depuis le 25 août 2018 et n'est donc pas en mesure d'évaluer véritablement les progrès réalisés par le Gouvernement fédéral somalien dans l'enregistrement des armes depuis cette date<sup>104</sup>. Néanmoins, on trouvera à l'annexe 4.2 un aperçu des méthodes existantes de gestion des armes et des munitions et de la façon dont on pourrait les améliorer.

88. Afin de régler le risque posé par les roquettes brisantes stockées dans le dépôt d'armes de Halane, le Gouvernement fédéral somalien a lancé une évaluation technique conjointe du dépôt, avec la participation du Groupe d'experts et d'autres partenaires internationaux, en novembre 2020 et février 2021<sup>105</sup>. Une évaluation complète a été rédigée par l'équipe<sup>106</sup>. Le 29 juillet 2021, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie a envoyé une lettre au Gouvernement fédéral somalien dans laquelle il lui proposait son aide pour transférer les roquettes en état de marche vers un lieu qui présentait le moins de risques pour la population et les infrastructures clés, et pour neutraliser les munitions inutilisables<sup>107</sup>.

<sup>103</sup> S/2020/949, annexe 4.1.

<sup>104</sup> Lors de sa dernière visite au dépôt d'armes de Halane, le 10 février 2021, le Groupe d'experts s'est entendu dire par le Commandant que les registres étaient conservés au Ministère de la défense.

<sup>105</sup> S/2020/949, par. 102.

<sup>106</sup> Évaluation conservée dans les archives du Secrétariat.

<sup>107</sup> Lettre conservée dans les archives du Secrétariat.

89. L'équipe conjointe de vérification a mis au point un prototype fonctionnel de base de données concernant la gestion des armes et des munitions, qui devrait être utilisé en premier par la Police somalienne, à Mogadiscio, et qui proposera une fonction de recherche en ligne sécurisée permettant de rechercher des documents tels que les notifications et les caractéristiques des armes et des munitions livrées. La mise en place d'une telle base de données, qui doit encore être étendue à toutes les forces de sécurité nationales somaliennes, est cruciale pour le Gouvernement fédéral somalien, s'il veut disposer d'un système national d'enregistrement des armes, notamment d'un registre électronique répertoriant quelles unités militaires sont en possession de quelles armes, conformément à la résolution 2551 (2020). On trouvera à l'annexe 4.3 comment cette base de données peut être intégrée dans un système somalien de gestion des armes et des munitions.

#### **Notifications des livraisons d'armes et de munitions**

90. Depuis la présentation du rapport final de 2020 du Groupe d'experts (S/2020/949), le 28 septembre 2020, la Turquie a envoyé sept cargaisons d'armes et de munitions au Gouvernement fédéral somalien. On trouvera à l'annexe 4.4 (strictement confidentielle) des informations sur les notifications liées à ces envois.

91. Le Groupe d'experts et l'équipe conjointe de vérification continuent de mettre à jour une base de données complète relatives aux armes et aux munitions officiellement importées par le Gouvernement fédéral depuis la levée partielle de l'embargo sur les armes en 2013<sup>108</sup>. Selon cette base de données, le Gouvernement fédéral a officiellement reçu environ 26 000 armes et 80 millions de cartouches de munitions, dont environ 70 000 cartouches de RPG-7, depuis 2013<sup>109</sup>. On trouvera à l'annexe 4.5 (strictement confidentielle) la répartition des lots d'armes et de munitions reçus.

#### **Notification par la Bulgarie d'un envoi substantiel de matériel militaire**

92. Le 13 janvier 2021, la Bulgarie a envoyé au Comité une notification datée du 30 décembre 2020. Cette notification concernait un envoi d'armes et de munitions, y compris des munitions brisantes et des articles visés à l'annexe A de la résolution 2551 (2020), soumis à l'approbation du Comité, qui devait être livré à la mi-janvier 2021. L'envoi était évalué à 270 millions de dollars<sup>110</sup>.

93. Après avoir reçu une copie de la notification, le Conseiller national pour la sécurité a envoyé une lettre au Comité le 19 janvier 2021 pour demander que la livraison soit suspendue. Il a dit au Groupe d'experts que son bureau n'avait pas été informé et qu'il n'y avait pas eu de coordination, et que le Gouvernement fédéral entendait vérifier l'achat<sup>111</sup>. Cependant, le Groupe d'experts a appris qu'en septembre 2020, la Bulgarie avait informé la Mission permanente de la Somalie auprès de l'ONU de l'envoi<sup>112</sup>.

<sup>108</sup> S/2020/949, par. 105.

<sup>109</sup> Sur la base des notifications du Gouvernement fédéral et des États membres soumises au Comité, combinées aux informations fournies par le coordonnateur de la gestion des armes et des munitions du Gouvernement fédéral et l'équipe conjointe de vérification.

<sup>110</sup> Entretien avec le Directeur général de Kalandor Ltd, la compagnie maritime basée en Bulgarie, le 3 février 2021. Pour des raisons de confidentialité, les autorités bulgares n'ont pas pu communiquer une copie du contrat au Groupe d'experts.

<sup>111</sup> Réunion téléphonique avec le Conseiller national pour la sécurité le 14 janvier 2021.

<sup>112</sup> Communication datée du 11 septembre 2020, avant notification au Comité, adressée au Mission permanente de la Somalie auprès de l'ONU par la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'ONU, conservée dans les archives du Secrétariat.

94. Il ressort des preuves préliminaires recueillies par le Groupe d'experts que les négociations concernant cet achat ont commencé à la fin de 2019 et ont été menées par le Ministre d'État à la défense, Mohamed Ali Haga<sup>113</sup>. Cette affaire a révélé des dysfonctionnements internes au sein du Gouvernement fédéral, qui mettent en évidence la question cruciale du contrôle de l'importation des armes et des munitions. Le Groupe d'experts espère que le Gouvernement fédéral communiquera les conclusions de l'audit relatif à cet envoi une fois qu'il sera finalisé.

#### **Livraison d'une cargaison de camions militaires sans notification**

95. Le Groupe d'experts a reçu des informations concernant un navire roulier à passagers, le *Birden* (OMI N° 7305772), qui a livré un total de 44 camions de type militaire « Kamaz », au port de Mogadiscio, le 30 avril 2021. Le Groupe d'experts a relevé que ce navire avait quitté Istanbul le 15 avril 2021, emprunté le canal de Suez jusqu'au mouillage de Djedda (Arabie saoudite), le 19 avril 2021, et était resté à quai dans le port de Mogadiscio du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai 2021, avant de se rendre à Karachi, au Pakistan. Le 8 juin 2021, le Groupe d'experts a adressé une lettre officielle à la compagnie maritime, İstanbullines Lojistik, basée en Turquie, afin de déterminer si cette livraison respectait les dispositions de l'embargo sur les armes (voir photos à l'annexe 4.6).

#### **Modèle standardisé pour les notifications**

96. Conformément à une recommandation que l'équipe conjointe de vérification a formulée dans le rapport joint au rapport périodique du Gouvernement fédéral daté du 4 février 2021, les notifications d'armes, de munitions et de matériel militaire devraient suivre des modèles convenus afin que toutes les informations demandées soient fournies avec suffisamment de détails. Avant au départ être remplis par le fournisseur, ces formulaires doivent aider le Gouvernement fédéral à bien gérer le matériel militaire demandé (enregistrement, stockage et traçage). On trouvera à l'annexe 4.7 une proposition de modèles standardisés.

#### **Rapports périodiques du Gouvernement fédéral somalien présentés en application du paragraphe 37 de la résolution 2551 (2020)**

97. Au paragraphe 37 de sa résolution 2551 (2020), le Conseil de sécurité a prié le Gouvernement fédéral somalien de lui faire rapport sur la structure, la composition, les effectifs et l'emplacement de ses forces de sécurité et la situation des forces régionales et des milices, et d'inclure les notifications concernant l'unité destinataire des Forces de sécurité somaliennes ou le lieu d'entreposage du matériel militaire au moment de la distribution.

98. Le 1<sup>er</sup> février 2021, le Gouvernement fédéral a envoyé son premier rapport périodique au Comité, en application du paragraphe 37 de la résolution 2551 (2020). Le deuxième rapport périodique était attendu le 1<sup>er</sup> août 2021, mais n'a été transmis au Comité que le 19 août 2021<sup>114</sup>. Ces rapports contiennent des informations relatives aux notifications d'importations d'armes, un examen du plan de transition pour la Somalie et un aperçu de la situation en matière de sécurité. En outre, ils comprennent une section sur la gestion des armes et des munitions et le rapport de l'équipe conjointe de vérification. Toutefois, ils n'incluent pas les notifications obligatoires

<sup>113</sup> Certificat d'utilisateur final signé par le Ministre d'État (conservé dans les archives du Secrétariat) et confirmation lors d'une réunion avec le Ministre d'État le 10 février 2021 et d'un entretien téléphonique avec son ancien Directeur général, le 11 février 2021.

<sup>114</sup> À la connaissance du Groupe d'experts, le Conseiller national pour la sécurité, toutefois, a envoyé dans les délais (le 31 juillet 2021) ce deuxième rapport au Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale.

concernant la destination des armes et des munitions importées ni la situation actuelle des forces.

99. Comme suite à une recommandation du Groupe d'experts, le Comité a invité le Gouvernement fédéral somalien à faire part de ses préoccupations et des éclaircissements dont il avait besoin pour ce qui est des obligations en matière d'établissement des rapports périodiques, en particulier celles liées aux notifications concernant les unités destinataires du matériel militaire et à la structure, à la composition, aux effectifs et à l'emplacement de ses forces de sécurité<sup>115</sup>. Le Gouvernement fédéral n'a toujours pas répondu à la lettre envoyée par le Président du Comité. Le Groupe d'experts n'a aucun problème pour supprimer ces obligations, à condition que le Gouvernement fédéral puisse prouver qu'il peut assurer le commandement et le contrôle de ses forces de sécurité.

### **C. Respect par les États Membres et les organisations internationales de l'embargo sur les armes**

#### **Base de la police maritime du Puntland**

100. Dans son rapport de 2020, le Groupe d'experts a fait état d'une livraison de matériel militaire à la police maritime du Puntland, basée à Boosaaso, par un avion de transport militaire exploité par les Émirats arabes unis ; il n'y a aucune notification de cette livraison<sup>116</sup>. Ce manque de transparence est préjudiciable au développement futur de la police maritime du Puntland et aux contributions potentielles des partenaires internationaux, même si celle-ci représente une force de sécurité importante dans la lutte contre les groupes armés extrémistes ainsi que contre la contrebande d'armes et de munitions et la piraterie.

101. Afin de renforcer le respect de l'embargo sur les armes, le Groupe d'experts s'est rendu aux Émirats arabes unis le 8 juillet 2021 pour donner aux responsables du Gouvernement toutes les clarifications nécessaires sur les dispositions du régime d'embargo sur les armes dans le cadre de l'appui aux forces de sécurité des États membres de la fédération. Le Groupe d'experts a également rencontré les dirigeants de la police maritime du Puntland et du Bureau du Président du Puntland, le 2 août 2021, afin de mieux comprendre leurs besoins opérationnels et la manière de traiter les demandes adressées aux États membres, conformément aux dispositions du régime de sanctions.

102. D'ailleurs, le 13 août 2021, le Comité a reçu d'un État membre, en application du paragraphe 12 de la résolution 2551 (2020), une notification de livraison d'armes et de munitions à la police maritime du Puntland. Le Groupe d'experts espère que la fourniture de matériel militaire aux États membres de la fédération se fera dorénavant dans le plein respect des dispositions du régime d'embargo sur les armes<sup>117</sup>.

#### **Mission de l'Union africaine en Somalie**

103. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et le Gouvernement fédéral somalien ont rédigé conjointement des directives sur la gestion des armes

<sup>115</sup> Lettre envoyée en décembre 2020, conservée au Secrétariat.

<sup>116</sup> S/2020/949, par. 107 et 108.

<sup>117</sup> Les notifications au titre du paragraphe 11 a) de la résolution 2111 (2013) du Conseil de sécurité concernant l'envoi d'armes et de munitions à des unités de sécurité ne relevant pas du commandement et du contrôle du Gouvernement fédéral ont été faites en de très rares occasions. Aux paragraphes 120 à 122 du rapport publié sous les cotes S/2019/858 et S/2019/858/Corr.1, il est indiqué comment les administrations régionales somaliennes ont contourné l'embargo sur les armes en recevant régulièrement des armes et des munitions pendant au moins dix ans.

légères et de petit calibre récupérées, présentées à la communauté internationale lors d'une manifestation qui s'est tenue en ligne le 17 février 2021. Ces directives s'appuient sur un ensemble existant de documents et d'instruments internationaux<sup>118</sup>.

104. Dans ces directives, on explique quelles sont les données qu'il faut recueillir et les registres à tenir à jour concernant le matériel saisi, ainsi que la méthode de partage des informations en toute transparence avec les partenaires. Tous les documents concernant des armes récupérées doivent être inclus dans le rapport périodique que le Gouvernement fédéral présente au Conseil de sécurité et dans le rapport trimestriel de l'AMISOM au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui est également transmis au Conseil de sécurité pour information. Tous les documents doivent être consignés dans une base de données centralisée gérée au quartier général de l'AMISOM et par le Conseiller national pour la sécurité. Ils seront soit copiés dans le registre des armes et munitions saisies soit téléchargés à l'aide de l'application mobile de collecte de données du Gouvernement fédéral<sup>119</sup>.

105. Ces directives permettront à l'AMISOM de remplir ses obligations définies au paragraphe 6 de la résolution 2182 (2014) du Conseil de sécurité<sup>120</sup>. En communiquant davantage d'informations, le Gouvernement fédéral et l'AMISOM aideront beaucoup le Groupe d'experts à déterminer l'origine des armes, des munitions et du matériel des Chabab.

## D. Mouvements illicites d'armes vers la Somalie

### Saisie par l'USS Winston Churchill

106. Le 14 février 2021, l'USS Winston Churchill (DDG 81) a saisi l'armement de deux boutres au large de la côte orientale de la Somalie<sup>121</sup>. Afin de déterminer l'origine de cet envoi et sa destination prévue, le Groupe d'experts a demandé l'assistance du Gouvernement américain<sup>122</sup>. En attendant, les équipages et les boutres auraient été libérés et les armes neutralisées [voir annexe 4.8 (strictement confidentielle)].

### Saisie par l'USS Monterey

107. Les 6 et 7 mai 2021, l'USS Monterey (CG 61) a saisi l'armement d'un boutre sans pavillon naviguant dans le nord de la mer d'Arabie<sup>123</sup>. La cache d'armes comprenait des dizaines de missiles antichars guidés, des milliers de fusils d'assaut de type 56 et des centaines de mitrailleuses, de fusils de précision et de lance-roquettes<sup>124</sup>.

<sup>118</sup> Voir le document intitulé « Harmonized AMISOM/FGS standard operating procedure on the management of recovered small arms and light weapons », conservé au Secrétariat.

<sup>119</sup> Via l'application Fulcrum (voir S/2020/949, par. 103).

<sup>120</sup> Dans ce paragraphe, le Conseil de sécurité a demandé à l'Armée nationale somalienne et à l'AMISOM de recueillir et de consigner des informations sur l'ensemble du matériel militaire saisi dans le cadre d'offensives ou d'activités prescrites par leur mandat, notamment de consigner le type et le numéro de série de l'arme ou de la munition, de photographier tous les articles et les marquages utiles et de faciliter la tâche du Groupe d'experts, qui doit procéder à l'inspection de tous les articles militaires avant leur redistribution ou leur destruction.

<sup>121</sup> Communiqué de presse du Commandement central des États-Unis du 16 février 2021, disponible à l'adresse [www.centcom.mil/MEDIA/NEWS-ARTICLES/News-Article-View/Article/2504027/winston-s-churchill-seizes-illicit-weapons-from-two-dhows-off-somalia/](http://www.centcom.mil/MEDIA/NEWS-ARTICLES/News-Article-View/Article/2504027/winston-s-churchill-seizes-illicit-weapons-from-two-dhows-off-somalia/).

<sup>122</sup> Lettre officielle datée du 22 février 2021.

<sup>123</sup> Communiqué de presse du Bureau d'information de la marine américaine daté du 8 mai 2021.

<sup>124</sup> Échange d'informations avec les autorités américaines (août 2021).

108. Le Groupe d'experts et le Comité dépendent des informations détaillées fournies par la marine des États membres qui inspecte les navires pour mieux comprendre le flux d'armes illicites vers la Somalie (voir les recommandations).

#### **Réseaux de contrebande d'armes entre le Yémen et le Puntland**

109. Les autorités du Puntland ont communiqué au Groupe d'experts quatre cas consignés de saisie d'armes et de munitions auprès de contrebandiers, le long de la côte dans le nord de la Somalie, survenus en mai et juillet 2021. Par exemple, le 28 juillet 2021, la police maritime du Puntland a saisi du matériel militaire qui avait été déchargé d'un boutre dans la zone de Mareero, à 10 kilomètres à l'est de Boosaaso. La cargaison, qui aurait été destinée aux Chabab, se composait de milliers de munitions et de dizaines d'armes. Un contrebandier présumé a été arrêté ; son GPS affichait divers de point de cheminement sur les côtes du Yémen et dans le nord de la Somalie. Les cas sont présentés à l'annexe 4.8 (strictement confidentielle).

## **V. Interdiction des composants d'engins explosifs improvisés**

### **Composants d'engins explosifs improvisés**

110. Faute d'avoir pu obtenir au cours du présent mandat des analyses des explosions, le Groupe d'experts n'a pas pu évaluer s'il y avait des nouveautés concernant les composants utilisés dans les engins explosifs improvisés<sup>125</sup>. Toutefois, il ressort des enquêtes visuelles que les Chabab continuent d'utiliser un mélange explosif artisanal combinant la nitroglycérine (explosif brisant), le nitrate de potassium (oxydant) et le charbon de bois (combustible). De même, on estime que l'utilisation régulière d'explosifs récoltés s'est poursuivie<sup>126</sup>.

111. Aucun changement notable n'a été observé dans la majorité des composants d'engins explosifs improvisés en 2021 par rapport aux années précédentes. L'amorce utilisée est toujours un détonateur électrique disponible sur le marché, souvent de la marque C-DET, d'après les images<sup>127</sup>. La conception des réceptacles des engins explosifs improvisés (souvent construits sur mesure) est restée relativement la même par rapport aux années précédentes, tout comme l'utilisation de batteries de moto de 12 volts et de téléphones portables comme source d'énergie. D'après les informations disponibles concernant les déclencheurs d'engins explosifs improvisés, les téléphones mobiles, les récepteurs à auto-apprentissage, les alarmes pour motos et les pistons continuent d'être utilisés en 2021<sup>128</sup>.

### **Exportation vers la Somalie d'articles répertoriés dans l'annexe C de la résolution 2498 (2019) du Conseil de sécurité**

112. Le Groupe d'experts continue d'examiner l'exportation des articles répertoriés à l'annexe C, à l'aide de la base de données Comtrade de l'ONU, et, plus particulièrement des composants utilisés par les Chabab dans la fabrication d'explosifs artisanaux : nitrate de potassium et acides sulfurique et nitrique<sup>129</sup>. Des informations tirées des derniers registres de Comtrade mis à jour<sup>130</sup>, le Groupe

<sup>125</sup> Échanges de courriels avec le Terrorist Explosive Device Analytical Center en août 2021 : du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, il a été impossible d'obtenir des échantillons d'engin explosif improvisé.

<sup>126</sup> Rapports et échange d'informations avec le Service de la lutte antimines en Somalie en 2021.

<sup>127</sup> S/2020/949, par. 116 à 118.

<sup>128</sup> Rapports du Service de la lutte antimines en Somalie.

<sup>129</sup> Voir S/2020/949, par. 116 et 117.

<sup>130</sup> Document disponible à l'adresse suivante : <https://comtrade.un.org/data/> (document consulté le 5 décembre 2021).

d'experts a constaté les volumes élevés d'acide nitrique et d'acide sulfurique exportés vers la Somalie, confirmant la tendance observée l'année dernière<sup>131</sup>. En 2019 et 2020, plus de 2 000 tonnes d'acide sulfurique (code marchandise 2807) et plus de 230 tonnes d'acide nitrique (code marchandise 280800) ont été exportées vers la Somalie. Le Groupe d'experts a également noté que près de 160 tonnes de nitrate de potassium (code marchandise 283421) avaient été exportées vers la Somalie en 2019-2020, une nouveauté par rapport aux années précédentes<sup>132</sup>. Avec l'appui des États membres, le Groupe d'experts examine actuellement la demande industrielle de ces articles en Somalie aux fins d'une enquête générale sur l'approvisionnement en composants d'engins explosifs improvisés.

#### **Saisie d'une cargaison de nitrate de potassium faisant l'objet d'une enquête**

113. Le 26 août 2021, le Comité a reçu une lettre d'un État membre concernant la saisie, fin 2020, d'une cargaison de près de 100 tonnes de nitrate de potassium destinée à la Somalie. C'est la première fois que le Comité est informé, en application du paragraphe 28 de la résolution 2551 (2020), d'une enquête concernant les articles répertoriés à l'annexe C de ladite résolution. Garantissant le Groupe d'experts de sa coopération, cet État membre s'est engagé à communiquer, le moment venu, les résultats de l'enquête en cours.

#### **Procès de tribunaux militaires concernant l'importation de composants d'explosifs potentiels**

114. Le 6 juin 2021, le tribunal militaire de l'Armée nationale somalienne a diffusé la vidéo d'un procès concernant une affaire d'importation illégale de produits chimiques à double usage en Somalie. Selon les informations recueillies par le Groupe d'experts à ce stade, cette affaire concernait plusieurs citoyens somaliens, apparemment des hommes d'affaires, accusés d'avoir participé à l'importation de matériel et de composants chimiques pouvant potentiellement être utilisés pour la production de matériaux explosifs en Somalie<sup>133</sup>. Au cours de l'audience, des documents ont été présentés faisant état d'un conteneur de 12 pieds de nitrate de potassium, ainsi que de glycérine, d'acide sulfurique et d'acétone, entre autres. Ces produits chimiques à double usage pourraient être utilisés pour produire des explosifs artisanaux d'une valeur de 32 000 dollars. À ce stade, le Groupe d'experts ne sait pas si ces produits sont arrivés en Somalie. Il continue de suivre cette affaire avec l'aide des responsables du Gouvernement fédéral somalien.

#### **Livraison d'une deuxième cargaison de mélange de nitrate d'ammonium et de fioul**

115. En 2020, le Groupe d'experts a fait état de la livraison et de l'utilisation d'une première cargaison de 165 tonnes de mélange de nitrate d'ammonium et de fioul au Puntland pour la construction du port de Garacad<sup>134</sup>. Selon les autorités du Puntland, le 24 décembre 2020, TTN Group İnşaat, la société fournisseuse basée en Turquie, a reçu l'accord du Gouvernement fédéral somalien pour importer en Somalie une deuxième cargaison de 165 tonnes de mélange de nitrate d'ammonium et de fioul.

<sup>131</sup> S/2020/949, par. 121.

<sup>132</sup> Ibid.

<sup>133</sup> Vidéo d'extraits du procès publiée par le site de la radio de l'Armée nationale somalienne, disponible à l'adresse suivante <https://m.facebook.com/watch/?v=955313561903172>, et article disponible sur [https://horndispatch.com/five-in-somali-military-court-over-alleged-plot-to-use-fertiliser-explosives/?\\_thumbnail\\_id=2165](https://horndispatch.com/five-in-somali-military-court-over-alleged-plot-to-use-fertiliser-explosives/?_thumbnail_id=2165).

<sup>134</sup> S/2020/949, par. 122 et 123.

116. Selon le dernier rapport sur l'utilisation de mélange de nitrate d'ammonium et de fioul émanant des autorités du Puntland et les documents d'expédition, cette deuxième cargaison – 160 tonnes – a été livrée au port de Boosaaso le 12 mars 2021 et est arrivée au lieu d'entreposage de Jiriiban, le 17 mars 2021<sup>135</sup>. Environ 90 tonnes de cette deuxième cargaison avaient été utilisées en juillet 2021. Selon des informations supplémentaires reçues par le Groupe d'experts, la construction d'un quai a été achevée et celle d'un deuxième devrait commencer à la mi-septembre, ce qui nécessiterait la livraison d'une troisième cargaison de mélange de nitrate d'ammonium et de fioul<sup>136</sup>.

117. Les autorités du Puntland ont garanti au Groupe d'experts que des procédures et des mesures de sécurité strictes étaient toujours appliquées pour assurer la protection du lieu d'entreposage, avec l'appui de 260 gardes des forces de sécurité du Puntland. Le Groupe d'experts étudie la possibilité d'une inspection sur place avec les autorités du Gouvernement fédéral somalien et des États membres de la fédération, ainsi qu'avec le Service de la lutte antimines en Somalie.

## VI. Violations du droit international humanitaire commises contre des civils

### A. Les Chabab

#### Poursuite des déplacements forcés

118. Au moment de la rédaction du présent rapport, on comptait 2 968 000 personnes déplacées en Somalie. Au cours de la seule période de janvier à juillet 2021, 537 000 personnes ont fui leur foyer, sachant que les déplacements liés au conflit représentent plus de 70 % des cas (soit 389 000)<sup>137</sup>. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a constaté que les Chabab avaient provoqué dans l'État du Sud-Ouest et dans l'État de Galmudug de nouvelles vagues de déplacements forcés<sup>138</sup> qui ont entraîné le départ de plus de 11 000 familles<sup>139</sup>. Leur décision est née de la défiance de certaines communautés envers l'autorité et l'administration des Chabab. Le même scénario s'est reproduit dans sept cas de déplacement forcé que le Groupe d'experts a suivis : les Chabab ont ciblé certains membres des communautés et lancé un ultimatum à l'ensemble de la population pour qu'elle quitte son village<sup>140</sup>. On trouvera plus d'informations sur ces cas à l'annexe 5.1.

#### Enlèvement, détention, torture et exécution de civils

119. Les Chabab ont continué d'enlever et de détenir des civils, en guise de punition pour avoir défié leurs ordres, ou pour les obliger à leur faire allégeance. Pendant son mandat actuel, le Groupe d'experts a documenté 13 cas d'enlèvement perpétrés par

<sup>135</sup> Rapport conservé dans les archives du Secrétariat.

<sup>136</sup> Échange d'informations avec le Bureau du Président du Puntland, août et septembre 2021.

<sup>137</sup> Chiffres du Haut-Commissariat pour les réfugiés figurant dans le tableau de la population somalienne – juillet 2021, disponible à l'adresse : <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/88146>.

<sup>138</sup> Dans son rapport final de 2020, le Groupe d'experts décrit des cas de déplacement forcé résultant de modes opératoires similaires. Voir S/2020/949, annexe 7.2.

<sup>139</sup> Entretiens avec des membres déplacés des communautés de Galjecel, Leïssan et Rahanweyne, janvier-juillet 2021. Entretiens avec des organisations non gouvernementales et des entités des Nations Unies, février, mars, avril et mai 2021. Rapports d'évaluation humanitaire, janvier, février, mars et avril 2021.

<sup>140</sup> Ibid.

les Chabab concernant 155 civils, y compris des anciens, des hommes d'affaires et des jeunes<sup>141</sup>.

120. Les enlèvements, détentions et exécutions punitives sont largement utilisés par les Chabab pour imposer leurs blocus économiques, leur interdiction de commercialiser des biens interdits tels que le khat ou le charbon de bois, et assoir leurs tentatives d'étendre leur contrôle territorial, comme on l'a vu à Galmudug et au Hirshébéli. Par exemple, à Bay, le 28 janvier 2021, 28 hommes ont été enlevés dans leurs fermes aux alentours de Diinsoor et amenés à Yakbarawey, un bastion des Chabab situé à environ 60 kilomètres au sud de Diinsoor. Ils avaient défié les ordres du groupe interdisant toutes activités commerciales et agricoles desservant Diinsoor<sup>142</sup>. Le Groupe d'experts a pris note des exécutions de masse perpétrées par les Chabab les 27, 28, 29 et 30 juin 2021, qui ont entraîné la mort de 24 espions présumés et collaborateurs du gouvernement dans les régions du Moyen Djouba et de Bay<sup>143</sup>. Ces exécutions font suite à celle de 21 membres des Chabab condamnés par le Puntland le 27 juin 2021<sup>144</sup>.

121. Les entretiens menés par le Groupe d'expert auprès de victimes d'enlèvement ayant été détenues par les Chabab à Buulo Fulay et Idaale, deux de leurs bastions dans la région de Bay, ont révélé le recours à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants à l'encontre des civils, hommes et femmes, aux mains du groupe<sup>145</sup>.

### **Recrutement, enlèvement et endoctrinement d'enfants**

122. Au cours de la période considérée, le Groupe a noté que les moments de conflits ouverts correspondaient à des pics dans les recrutements d'enfants, comme dans le Moyen-Chébéli, au Gedo et au Hiraan. Ce constat concorde avec les données recueillies par l'équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies en Somalie, qui montrent une augmentation globale des cas de recrutement d'enfants par rapport à 2020<sup>146</sup>. La plupart des recrutements vérifiés par l'équipe spéciale ont été opérés par les Chabab, mais le Groupe d'experts a également reçu des rapports suggérant l'implication de milices de clan, peut-être en raison de la mobilisation armée des communautés liée à la reprise des conflits claniques, en particulier dans le district de Beledweyne.

123. Selon des entretiens menés par le Groupe d'experts en mai et juin 2021 auprès de membres des communautés déplacées d'Abal, Doondardiir et Faratiyow, trois villages ruraux situés autour de Xuddur, dans la région de Bakool, les Chabab leur ont demandé de leur confier volontairement des enfants âgés de 12 à 15 ans. D'autres personnes déplacées du village de Madax-Waraabe, dans le district de Xuddur, à la même période, ont déclaré au Groupe d'experts que plusieurs enfants de leur village avaient été recrutés de force par les Chabab vers le mois de février 2021 et emmenés dans des camps d'entraînement militaire à Labatan Jirow, près de Baidoa<sup>147</sup>.

<sup>141</sup> Rapports sur la sécurité, janvier à août 2021, et entretiens avec des sources locales, janvier à août 2021.

<sup>142</sup> Entretien avec deux sources à Diinsoor, les 29 et 30 janvier 2021.

<sup>143</sup> Rapports sur les médias et la sécurité, juin 2021.

<sup>144</sup> Voir [www.voanews.com/africa/somalia-executes-militants-amid-deadly-attack](http://www.voanews.com/africa/somalia-executes-militants-amid-deadly-attack).

<sup>145</sup> Entretiens menés à Baidoa les 7, 8 et 9 juin 2021.

<sup>146</sup> Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, l'équipe spéciale a enregistré une augmentation des cas vérifiés de recrutement et d'utilisation d'enfants soldats par rapport à la même période en 2020. Au total, 631 enfants ont été recrutés et utilisés, tandis que 348 autres ont été enlevés, apparemment à des fins de recrutement. La majorité des cas (487, soit 77 %) ont été attribués aux Chabab.

<sup>147</sup> Entretiens avec des notables déplacés, mai 2021.

124. Le Groupe d'experts a également reçu des rapports faisant état d'enlèvements collectifs de jeunes dans des madrassas. Par exemple, deux enlèvements collectifs d'enfants ont eu lieu dans le cadre d'attaques des Chabab contre des écoles dans les régions du Hiraan et de Bay. En tout, 35 garçons ont été enlevés et recrutés de force<sup>148</sup>. Le Groupe d'experts a également reçu des informations selon lesquelles des membres des Chabab approcheraient des enseignants d'écoles et de madrassas des zones rurales du Bas-Chébéli et du Djoubaland pour leur imposer des directives sur les programmes scolaires<sup>149</sup>. Certaines communautés interrogées ont noté que les Chabab avaient tenté d'influencer et de subvertir les madrassas en remplaçant les professeurs<sup>150</sup>. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une nouveauté, l'intérêt des Chabab pour les madrassas montre comment le groupe utilise les établissements d'éducation comme point d'entrée pour l'endoctrinement et l'intégration des jeunes à leurs rangs.

## B. Acteurs internationaux

### **Victimes civiles résultant d'opérations aériennes et terrestres des forces internationales ou de frappes non revendiquées**

125. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a enregistré l'utilisation de frappes aériennes par les forces internationales au Djoubaland et au Galmudug. Les rapports font état de victimes civiles dans trois cas. Du 16 décembre 2020 au 6 septembre 2021, le Commandement des forces des États-Unis en Afrique (AFRICOM) a reconnu publiquement avoir mené 14 frappes aériennes. Des rapports font état de victimes civiles pour deux frappes aériennes de l'AFRICOM qui ont eu lieu respectivement à Qunyo Barrow (Moyen-Djouba) le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et à Jamaame (Bas-Djouba) le 19 janvier 2021. Le Groupe d'experts a pris note des évaluations périodiques des pertes civiles effectuées par l'AFRICOM, qui, au 20 août 2021, avait clos tous les dossiers en cours. L'AFRICOM a reconnu que la frappe du 1<sup>er</sup> janvier 2021 avait fait trois victimes civiles. En revanche, il a conclu que les allégations concernant la frappe du 19 janvier 2021 n'étaient pas fondées<sup>151</sup>.

126. Le Groupe d'experts enquête actuellement sur des frappes aériennes qui ont eu lieu entre le 3 et le 4 juin 2021 à Ceel Adde et Hisa-u-Gur, dans la région de Gedo (Djoubaland), qui ont fait six victimes et endommagé des biens civils. Les preuves photographiques obtenues par le Groupe d'experts montrent les restes de deux systèmes de guidage de missiles air-sol présentant des caractéristiques similaires à ceux fabriqués par un État Membre. Le Groupe d'experts a pris note d'un communiqué de presse du Ministère somalien des affaires étrangères et de la coopération internationale, daté du 4 juin 2021, attribuant les frappes aériennes aux forces de défense kényanes<sup>152</sup>. Il a adressé des communications officielles à la Somalie, au Kenya, à l'éventuel État Membre fabricant, ainsi qu'à l'AMISOM, afin d'identifier la partie responsable des frappes. Le Kenya a nié posséder ce type d'arme. On trouvera des informations complémentaires à l'annexe 5.2.

127. Le Groupe d'experts a pris note des informations faisant état de quatre autres frappes de drones commises entre le 29 janvier et le 17 février 2021 à Bakool, dans

<sup>148</sup> Données de l'équipe spéciale de pays pour janvier à juin 2021.

<sup>149</sup> Entretiens avec des notables du Gedo, de Bay et du Bakool, avril, mai et juin 2021.

<sup>150</sup> Entretiens avec les membres de communautés du Banaaney, janvier 2021.

<sup>151</sup> Voir [www.africom.mil/pressrelease/33972/us-africa-command-civilian-casualty-assessment-quarterly-report-3rd-quarter-2021](http://www.africom.mil/pressrelease/33972/us-africa-command-civilian-casualty-assessment-quarterly-report-3rd-quarter-2021).

<sup>152</sup> Voir [www.mfa.gov.so/wp-content/uploads/2021/06/Kenya.pdf](http://www.mfa.gov.so/wp-content/uploads/2021/06/Kenya.pdf).

le Moyen-Chébéli, le Moyen-Djouba et le Bas-Chébéli, qui n'ont pas encore été revendiquées<sup>153</sup>.

128. Le Groupe d'experts a également pris note de rapports faisant état de victimes civiles, notamment dix tués dont deux enfants et cinq blessés, à la suite d'opérations terrestres menées par l'AMISOM le 6 février 2021 dans le village de Mushaani, et le 10 août 2021 à Golweyn, dans le Bas-Chébéli. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Groupe d'experts continuait de rassembler des informations sur cet événement qui, selon les comptes rendus préliminaires, pourrait avoir été une attaque aveugle menée en représailles d'une embuscade des Chabab contre une patrouille de l'AMISOM. Le Groupe d'experts a noté que l'AMISOM avait annoncé dans un communiqué de presse, publié le 11 août 2021, qu'elle avait diligenté une enquête officielle sur l'attaque de Golweyn<sup>154</sup>. Parallèlement, le Ministère somalien de la défense s'est engagé, le 12 août 2021, à mener une enquête sur les allégations de tirs aveugles et à en traduire les responsables en justice<sup>155</sup>. Le 20 août 2021, le Président ougandais, Yoweri Kaguta Museveni, a publiquement évoqué les faits et annoncé que les responsables avaient été arrêtés et seraient poursuivis<sup>156</sup>. Le Groupe d'experts a envoyé des lettres officielles à l'AMISOM concernant ces deux cas. Au moment de la rédaction du présent rapport, il n'avait pas encore reçu de réponse.

### C. Violence sexuelle et fondée sur le genre

129. Le Groupe d'experts a noté une augmentation du nombre de signalements de cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, provenant de plusieurs sources<sup>157</sup>. Selon les entretiens menés par le Groupe d'experts au cours de la période considérée, les principales préoccupations sont les cas de violence sexuelle à l'encontre des enfants, l'accès des victimes aux soins de santé, la stigmatisation et l'impunité qui entrave les efforts visant à endiguer les violations<sup>158</sup>. La présence des Chabab et le faible nombre de personnes chargées de protéger les femmes<sup>159</sup> compliquent également les efforts de protection des victimes. Ainsi, le Groupe d'experts a eu connaissance du cas, enregistré le 15 février 2021 à Diinsoor, d'une enfant de 12 ans victime de viol, qui n'avait pas pu recevoir de soins médicaux en raison des restrictions de mouvement imposées par les Chabab<sup>160</sup>.

130. Les régions du sud de la Somalie, à savoir Bay, Bakool, Gedo et Moyen-Djouba, où divers acteurs armés sévissent librement, en particulier dans les zones rurales, mais aussi le Hiraan, où les conflits de clan se sont multipliés tout au long de l'année 2021, sont celles où l'on enregistre le plus grand nombre de cas de violences sexuelles liées au conflit faisant des victimes chez les enfants<sup>161</sup>. Le Groupe d'experts note que, bien que les auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre soient rarement

<sup>153</sup> Voir [https://airwars.org/civilian-casualties/page/2/?type\\_of\\_strike=air&start\\_date=2020-12-16&country=somalia&belligerent=us-forces&end\\_date=2021-08-26](https://airwars.org/civilian-casualties/page/2/?type_of_strike=air&start_date=2020-12-16&country=somalia&belligerent=us-forces&end_date=2021-08-26).

<sup>154</sup> Disponible à l'adresse <https://twitter.com/amisomsomalia/status/1425531317366759425?s=09>.

<sup>155</sup> Voir <https://twitter.com/ModFederal/status/1425604858887950344?s=09>.

<sup>156</sup> Disponible à l'adresse <https://twitter.com/Mogdashi3/status/1428289579203899392?s=08>.

<sup>157</sup> Entretiens avec des militants et des organisations de défense des droits des femmes, janvier-juillet 2021, et données de l'équipe spéciale de surveillance et d'information, MANUSOM, et du mécanisme de réclamation et de remontée d'informations du Groupe mondial de la coordination et de la gestion des camps.

<sup>158</sup> Entretiens avec des membres d'organisations humanitaires et de défense des droits des femmes, janvier-juillet 2021.

<sup>159</sup> Les mécanismes de suivi de la protection des femmes font partie intégrante du mécanisme de prévention et de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

<sup>160</sup> Entretien avec des sources à Diinsoor, février 2021.

<sup>161</sup> Données de l'équipe spéciale de surveillance et d'information, janvier-juin 2021.

identifiés, les forces de sécurité et de police fédérales et régionales étaient responsables de 23 cas<sup>162</sup>. On trouvera des éléments supplémentaires sur ce sujet à l'annexe 5.3.

## VII. Entraves à l'aide humanitaire

131. L'instabilité des conditions de sécurité a contribué à la détérioration constante de la situation humanitaire en Somalie, où 5,9 millions de personnes ont besoin d'aide<sup>163</sup>. Divers acteurs armés – et les Chabab au premier chef – continuent de faire obstacle à l'acheminement intégral, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire et d'entraver l'accès à l'aide, en particulier dans le sud et le centre de la Somalie. Outre l'insécurité créée par les activités des Chabab, l'évolution violente des relations entre clans a également affecté les opérations humanitaires. Sont en cause notamment des menaces liées à la sélection des bénéficiaires et du personnel des organisations non gouvernementales, des enlèvements et des détournements de véhicules motivés par l'appartenance à un clan, qui entraînent l'interruption ou la perturbation des programmes humanitaires<sup>164</sup>.

132. Fait positif, le Groupe n'a enregistré aucun nouvel enlèvement de personnel humanitaire par les Chabab au cours de la période considérée<sup>165</sup> et a noté une baisse générale des attaques visant le personnel humanitaire<sup>166</sup>. Cependant, les opérations humanitaires continuent de pâtir des restrictions d'accès et de l'insécurité générale, ce qui limite la capacité de surveillance des acteurs humanitaires et crée un environnement propice aux abus, notamment aux malversations et aux détournements.

133. Le Groupe a reçu des allégations de détournement et de duplication de bénéficiaires à Diinsoor, ville soumise au blocus des Chabab. L'enquête a montré que l'aide alimentaire et d'autres types d'assistance continuent d'être instrumentalisés dans le contexte des jeux de pouvoir locaux. Le Groupe d'experts a également pris note d'un rapport récent soulignant les difficultés que rencontrent les groupes minoritaires en Somalie pour accéder à l'aide alors que les grandes tendances d'exclusion, de discrimination et de marginalisation de ces populations se perpétuent<sup>167</sup>.

## VIII. Ressources naturelles

### A. Mise en œuvre de l'interdiction des exportations de charbon de bois

134. Le Groupe d'experts n'a pas enregistré d'exportation importante de charbon de bois au départ de la Somalie au cours de son mandat actuel. La dernière exportation

<sup>162</sup> Des hommes armés non identifiés étaient responsables de 67 % des cas enregistrés.

<sup>163</sup> Plan de réponse humanitaire pour la Somalie pour 2021.

<sup>164</sup> Tableau récapitulatif des cas enregistrés par le Groupe d'experts au cours de son mandat aux mains du Secrétariat.

<sup>165</sup> Deux affaires d'enlèvement restent pendantes, l'une concernant un membre du personnel international du Comité international de la Croix-Rouge enlevé à Mogadiscio en 2018, l'autre deux médecins cubains enlevés à Mandera (Kenya) en 2019.

<sup>166</sup> Du mois de janvier au 30 juin 2021, le Groupe d'experts a enregistré 24 incidents concernant des organisations non gouvernementales, contre 28 au cours de la même période en 2020. Cependant, aucun de ces 24 cas ne correspondait à une situation de crise ou à une attaque ciblée.

<sup>167</sup> Claire Thomas et George Otieno Opiyo, « Minority inclusion learning review of the Ministry of Foreign Affairs of Switzerland: Programmes in the Horn of Africa », juillet 2021.

d'importance a eu lieu en août 2018<sup>168</sup>. Les mesures efficaces mises en œuvre par les États Membres représentant un marché de destination pour le charbon, l'amélioration de la communication politique du Gouvernement fédéral somalien et les restrictions imposées par les autorités du Djoubaland aux points d'exportation ont continué de contribuer à la suppression du commerce du charbon. La surveillance active opérée par les partenaires internationaux, notamment les Forces maritimes combinées, l'opération Atalanta de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne et l'ONUSC, a également un effet dissuasif sur le commerce du charbon.

135. Cependant, dans la région du Bas-Djouba, des stocks d'une valeur de commerce de gros estimée à plus de 40 millions de dollars sont prêts à être exportés. Les exportations de charbon de bois ont été temporairement interrompues, mais le Groupe d'experts a reçu de multiples informations faisant état de pressions exercées sur les commerçants de charbon de bois pour qu'ils se rendent bien compte de la valeur financière des stocks de charbon de bois existants. Ces stocks représentent un risque immédiat car leur exportation future entraînerait un afflux financier important profitant à toute une série de parties prenantes dans le Bas-Djouba et pourrait avoir des implications sur le plan politique et sur la sécurité, et partant avoir une incidence sur les relations entre le Gouvernement fédéral et le Djoubaland. On trouvera à l'annexe 6 des images des stocks de charbon de bois datant de juin 2021, soit les dernières disponibles en date.

### **Analyse des stocks**

136. Le volume de charbon de bois prêt à l'exportation sur les sites de stockage de Kismayo et de Buur Gaabo se situe entre 600 000 et 900 000 sacs (15 000 à 22 500 tonnes). Une analyse des images satellites disponibles des principaux emplacements des stocks de charbon de bois trouvés à Buur Gaabo et Kismayo a été menée de février à juillet 2021. Il ressort que le volume des stocks de charbon n'a pas sensiblement évolué depuis la fin de 2020, ce qui a été corroboré par une analyse satellite indépendante<sup>169</sup>.

137. Toutefois, au début de l'année 2021, le Groupe d'experts a observé une diminution de la quantité de charbon de bois entreposée à Baraawe, selon les images satellitaires<sup>170</sup>. Ce stock de 700 à 800 sacs, soit environ 10 500 à 12 000 dollars, a disparu fin janvier<sup>171</sup>. L'exportation de 700 à 800 sacs sur le marché international n'a aucun sens sur le plan financier, car le coût de l'exportation des sacs dépasse de loin la valeur des sacs eux-mêmes. Cependant, il se peut que le charbon de bois soit vendu sur le marché intérieur sans que le Groupe d'experts en ait connaissance.

### **Exportations**

138. Bien qu'il n'y ait pas eu de preuves récentes d'exportations de charbon de bois en provenance de Somalie, le commerce du charbon de bois reste toujours un incitant économique de poids pour les négociants car les prix de gros continuent de grimper dans les destinations d'exportation<sup>172</sup>. Le Groupe d'experts a reçu des témoignages faisant état de pressions exercées sur les négociants en charbon de bois pour qu'ils reprennent l'exportation<sup>173</sup>. Une exportation importante entraînerait probablement

<sup>168</sup> S/2019/858 et S/2021/858/Corr.1, par.169.

<sup>169</sup> Analyse réalisée par l'ONUSC pour le Groupe d'experts.

<sup>170</sup> Entretien avec une source ayant un accès direct aux négociants de charbon de bois à Baraawe et Kismayo, juin 2021.

<sup>171</sup> Images aériennes classifiées de Baraawe entre novembre 2020 et début février 2021.

<sup>172</sup> En août 2021, le prix de gros du charbon de bois à Dubaï (Émirats arabes unis) atteignait 100 dollars le sac, contre 80 dollars le sac en 2020 et 50 dollars le sac en 2019.

<sup>173</sup> Entretien téléphonique avec une source spécialisée à Dubaï, le 18 juin 2021.

aussi une reprise de la production de charbon de bois pour reconstituer les stocks d'exportation.

## **B. La menace croissante d'une exploitation de l'impact des changements climatiques par les Chabab**

139. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a interrogé plusieurs personnes pour se renseigner sur l'impact de la production de charbon de bois sur les problèmes plus généraux de sécurité climatique et environnementale auxquels la Somalie est confrontée. Il en ressort que la vulnérabilité de la Somalie aux effets des changements climatiques devrait s'accroître en raison de sa dépendance à l'égard de ses ressources naturelles. Conjugée à la dégradation anthropique des ressources naturelles du fait de la production de charbon de bois, cette situation a accru la vulnérabilité du pays face à la sécheresse et à la désertification, entraînant une réduction marquée de la sécurité alimentaire<sup>174</sup>. L'une des personnes interrogées a souligné que la couverture forestière de la Somalie a chuté de 73 %, ce qui entraîne inondations et désertification<sup>175</sup>. Ces changements contribuent aux conflits entre agriculteurs et éleveurs et aux déplacements et amplifient ces phénomènes. En outre, l'une des personnes interrogées, qui travaille dans la sécurité environnementale, anticipe des pics de chaleur et de sécheresse et prévoit une augmentation notable des inondations dans le centre et le sud de la Somalie au cours des deux ou trois prochaines décennies<sup>176</sup>.

140. Dans certains cas, les Chabab ont déjà commencé à exploiter l'impact des changements climatiques, ce qui pourrait poser des problèmes aux États Membres dans leur lutte contre l'insécurité en Somalie. Le Groupe d'experts a appris que le long de la partie nord de la rivière Chébéli, les Chabab fournissaient aux populations locales une protection contre les inondations<sup>177</sup>, se substituant ainsi aux pouvoirs publics qui ne leur apportent que peu de soutien<sup>178</sup>.

141. Le Groupe d'experts continuera d'enquêter et de faire rapport au Comité sur les défis à court, moyen et long terme liés aux changements climatiques auxquels la Somalie est confrontée. Toutefois, les recommandations ci-dessous abordent certaines des mesures que la Somalie peut mettre en œuvre sans délai pour tenter d'inverser les effets négatifs de la production de charbon de bois. Par exemple, la priorité doit être de sensibiliser la Somalie à cette question et de l'inciter à rechercher des sources d'énergie alternatives, à privilégier l'utilisation de fourneaux économes en combustible, à soutenir d'autres moyens de subsistance et à conclure des accords de partage des ressources pour aider toutes celles et ceux qui dépendent aujourd'hui des ressources naturelles du pays pour leur subsistance.

---

<sup>174</sup> Entretiens avec des fonctionnaires de l'ONU, mars à mai 2021.

<sup>175</sup> Entretien avec un fonctionnaire de l'ONU, mars 2021.

<sup>176</sup> Ibid.

<sup>177</sup> Selon un ancien d'un clan local, les Chabab ont distribué des produits alimentaires de base pour aider les familles touchées par les inondations à Jahwar et Balcad, dans le Moyen-Chébéli.

<sup>178</sup> Voir l'Institut norvégien des affaires internationales et l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, « Climate, Peace and Security Fact Sheet: Somalia », 3 février 2021. Disponible à l'adresse : [www.sipri.org/news/2021/sipri-and-nupi-form-cooperation-inform-un-security-council](http://www.sipri.org/news/2021/sipri-and-nupi-form-cooperation-inform-un-security-council).

### C. Des signalements d'exportations d'or au départ de la Somalie qui mettent en évidence des lacunes réglementaires

142. S'appuyant sur une analyse de la base de données COMTRADE, source la plus complète de données sur le commerce international, le Groupe d'experts a constaté une augmentation substantielle de la quantité d'or<sup>179</sup> exportée depuis la Somalie vers les Émirats arabes unis entre 2015 et 2019<sup>180</sup>. En règle générale, les données commerciales disponibles sur Comtrade concernant les importations déclarées par les pays correspondent aux données relatives aux pays partenaires. Par exemple, dans le tableau ci-dessous, les Émirats arabes unis figurent comme pays déclarant parce qu'ils ont volontairement déclaré à l'ONU leurs importations d'or en provenance de Somalie. Toutefois, on ne retrouve dans Comtrade aucune trace des exportations d'or de la Somalie vers les Émirats arabes unis au cours de la même période.

Tableau 1

#### Importations d'or en provenance de Somalie déclarées par les Émirats arabes unis (2015-2019)

<i>Année</i>	<i>Flux commercial</i>	<i>Déclarant</i>	<i>Poids net (en kg)</i>	<i>Valeur (dollars des États-Unis)</i>
2015	Importations	Émirats arabes unis	1 097	37 761 873
2016	Importations	Émirats arabes unis	1 687	58 448 983
2017	Importations	Émirats arabes unis	2 782	100 075 261
2018	Importations	Émirats arabes unis	3 440	127 674 252
2019	Importations	Émirats arabes unis	4 257	173 862 500

Source : base de données Comtrade.

143. L'intérêt du Groupe d'experts pour les exportations d'or somaliennes découle de plusieurs entretiens avec des négociants en or basés dans la région, qui ont tous déclaré, lorsqu'on leur a montré les chiffres du tableau ci-dessus, que la Somalie n'avait pas d'industrie minière aurifère officielle et que cette augmentation des importations déclarées par les Émirats arabes unis signifiait peut-être que des Somaliens s'en servaient pour transférer des richesses hors du pays, étant donné que les Émirats arabes unis n'appliquent pas de droits de douane sur les importations d'or<sup>181</sup>.

144. Les mêmes négociants en or ont déclaré que la majeure partie de l'or exporté de Somalie provenait d'autres pays de la région avant d'être illégalement introduit aux Émirats arabes unis. En outre, les personnes interrogées par le Groupe d'experts ont mentionné l'existence, dans le nord du pays, d'une industrie d'extraction artisanale de l'or, mais dont la production est loin d'atteindre le niveau des importations déclarées par les Émirats arabes unis, ce qui signifie qu'il existe certainement une industrie illicite plus importante basée dans la région.

<sup>179</sup> La définition utilisée par Comtrade est la suivante : métaux ; or, non monétaire, brut (à l'exclusion de la poudre d'or).

<sup>180</sup> Voir Base de données Comtrade, disponible à l'adresse <https://comtrade.un.org/data> (consulté le 2 août 2021). Aucune donnée disponible pour 2020 et 2021.

<sup>181</sup> Voir Marcena Huynter et al, *Illicit Gold Markets in East and Southern Africa*, Genève, Global Initiative Against Transnational Organized Crime, mai 2021.

## D. Différend maritime

145. Le différend maritime qui oppose le Kenya et la Somalie concerne une zone de plus de 100 000 kilomètres carrés dans l'océan Indien et a pour effet d'alimenter les tensions entre les deux pays, ce qui sert les intérêts des Chabab<sup>182</sup>. À la mi-mars 2021, le Kenya a refusé de plaider devant la Cour internationale de Justice dans l'affaire de la délimitation de la frontière maritime avec la Somalie, arguant d'un sentiment de partialité de la part de la Cour et de la réticence de cette dernière à accéder aux demandes de report de l'audience formulées en raison de la pandémie de COVID-19<sup>183</sup>. La Somalie a rejeté les tentatives faites par le Kenya début août 2021 en vue de résoudre le différend par la voie diplomatique, au motif que la Cour internationale de Justice devait trancher définitivement l'affaire<sup>184</sup>. L'affaire reste pendante devant la Cour internationale de Justice.

## IX. Recommandations

### A. Chabab

146. Le Groupe d'experts recommande au Conseil de sécurité ce qui suit :

a) Exiger du Gouvernement fédéral somalien et des forces internationales opérant en Somalie qu'ils communiquent régulièrement au Comité et au Groupe d'experts le statut des personnes figurant sur la Liste, y compris celles qui ont été neutralisées lors d'opérations ou qui ont fait défection ;

b) Demander au Gouvernement fédéral somalien de faire figurer dans ses rapports périodiques au Conseil de sécurité la liste des villes sous le contrôle total des Chabab et celles qui ont été libérées au cours de la période considérée.

### B Financement des Chabab

147. Le Groupe d'experts recommande au Conseil de sécurité de décider que le Gouvernement fédéral somalien fera figurer dans ses rapports périodiques au Comité une mise à jour l'informant des progrès accomplis par le Centre d'information financière et comprenant, le cas échéant, un résumé global des déclarations des institutions financières nationales relatives aux activités suspectes, des enquêtes menées par le Centre et des mesures concrètes prises pour lutter contre le financement du terrorisme.

148. Le Groupe d'experts recommande au Comité de féliciter le Gouvernement fédéral somalien d'avoir ratifié le projet de loi sur la carte d'identité nationale et d'encourager, à titre de priorité, la mise en place d'une pièce d'identité somalienne unique qui permettra l'accès aux services publics, au financement, au vote, favorisera l'amélioration de la conformité financière et facilitera la lutte contre le financement du terrorisme.

### C. Embargo sur les armes

149. Le Groupe d'experts recommande au Conseil de sécurité ce qui suit :

<sup>182</sup> S/2019/858 et S/2019/858/Corr.1, par. 106.

<sup>183</sup> Voir Al Jazeera, « Kenya-Somalia maritime boundary dispute explained », 14 mars 2021.

<sup>184</sup> Voir le Maritime Executive, « Somalia rejects diplomatic resolution of maritime dispute with Kenya », 10 août 2021.

a) Étendre le champ d'application des dispositions du paragraphe 15 de la résolution 2182 (2014) [rappelées au paragraphe 23 de la résolution 2551 (2020)] pour autoriser les marines des États Membres à inspecter les navires dont il y a des motifs raisonnables de croire qu'ils transportent vers la Somalie des composants d'engins explosifs improvisés, en violation de l'embargo sur ces composants ;

b) Décider de renforcer les dispositions précédemment énoncées au paragraphe 20 de la résolution 2182 (2014) en ajoutant que le rapport écrit au Comité doit être assorti de la documentation appropriée et de photographies de tous les équipements militaires ou composants d'engins explosifs improvisés saisis et en permettant au Groupe d'experts de procéder à une inspection visuelle des équipements militaires saisis chaque fois que possible.

150. Le Groupe d'experts recommande au Comité ce qui suit :

a) Mettre à jour, avec l'aide du Groupe d'experts, la Notice d'aide à l'application n°2 du 8 mai 2019, y compris les dispositions les plus récentes relatives au régime d'embargo sur les armes et les modèles de notification.

b) Encourager les partenaires internationaux et régionaux à coordonner leurs efforts pour appuyer le renforcement des organes du Gouvernement fédéral somalien chargés de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes, en parrainant, par exemple, des consultants au sein du bureau du Conseiller chargé de la sécurité nationale et de la Mission permanente de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies, afin que le Gouvernement fédéral puisse mieux appliquer les exigences liées à l'embargo.

#### **D. Violations des droits humains et du droit international humanitaire**

151. Le Groupe d'experts recommande au Conseil de sécurité de rappeler au Gouvernement fédéral somalien et à toutes les forces internationales impliquées dans le conflit en Somalie qu'ils doivent mener leurs opérations militaires en Somalie conformément au droit humanitaire international, et les exhorter à accroître la transparence et le respect du principe de responsabilité en assumant la responsabilité des opérations militaires menées en Somalie et en menant des enquêtes rapides et complètes lorsqu'il est fait état de victimes civiles en conséquence de leurs opérations.

152. Le Groupe d'experts recommande au Comité ce qui suit :

a) Encourager le Gouvernement fédéral somalien à renforcer la protection de l'éducation contre les attaques en adoptant une politique nationale prévoyant des mesures claires et précises pour la mise en œuvre des engagements énoncés dans la Déclaration sur la sécurité dans les écoles<sup>185</sup>, à laquelle la Somalie a adhéré ;

b) Encourager le Gouvernement fédéral somalien à intégrer au cursus de formation du personnel de sécurité et de police une formation aux droits humains portant sur des sujets tels que le respect des droits humains pendant les enquêtes, lors des arrestations, durant la détention et en cas d'usage de la force, la liberté de la presse, la violence sexuelle et fondée sur le genre, et appeler les États Membres à soutenir ces efforts en conséquence.

<sup>185</sup> La Déclaration sur la sécurité dans les écoles est un accord politique intergouvernemental qui comporte une série d'engagements visant à mieux protéger l'éducation contre les attaques et à limiter l'utilisation des écoles et des universités à des fins militaires. Elle a pour objectif d'assurer la continuité d'une éducation sûre pendant les conflits armés. Voir <https://ssd.protectingeducation.org/>.

## **E. Interdiction des exportations de charbon de bois**

153. Le Groupe d'experts recommande au Conseil de sécurité de maintenir l'interdiction actuelle des exportations de charbon de bois.

154. Le Groupe d'experts recommande au Comité de saluer les mesures prises par le Gouvernement fédéral somalien et les autorités du Djoubaland pour bloquer l'exportation à grande échelle de charbon de bois et encourager la poursuite du dialogue entre le Gouvernement fédéral, les autorités du Djoubaland et les entités privées afin de réduire le risque que la présence de stocks importants de charbon de bois sur les sites d'exportation du Djoubaland ne soient à l'origine d'exportations futures.

## **F. Incidence des changements climatiques**

155. Le Groupe d'experts recommande au Conseil de sécurité de faire figurer dans sa prochaine résolution sur la Somalie un passage soulignant que la capacité des Chabab à exploiter l'impact des changements climatiques constitue une menace pour la paix et la sécurité.

156. Le Groupe d'experts recommande au Comité ce qui suit :

a) Encourager le Gouvernement fédéral somalien à faire preuve de davantage de volontarisme en matière de médiation environnementale<sup>186</sup> dans les zones touchées par le conflit qui sont également sujettes aux inondations ou à d'autres changements environnementaux ;

b) Favoriser une perception commune à l'ensemble de l'administration de l'impact des changements climatiques, notamment en mettant en place des méthodes d'analyse des conflits, de gestion des risques et de projections climatiques.

---

<sup>186</sup> La médiation environnementale concerne la propriété, la gestion et l'utilisation des ressources naturelles.

## **Annex 1: Mandate and appointment of the Panel of Experts**

The mandate of the Panel of Experts on Somalia (“the Panel”) is contained in paragraph 30 of Security Council resolution 2551 (2020). The Panel’s mandate includes the tasks as set out in paragraph 13 of resolution 2060 (2012) and updated in paragraph 41 of resolution 2093 (2013), paragraph 15 of resolution 2182 (2014), paragraph 23 of resolution 2036 (2012) and paragraph 29 of resolution 2444 (2018) as they relate to Somalia.

In accordance with paragraph 34 of resolution 2551 (2020), the Panel provided the Security Council Committee pursuant to resolution 751 (1992) concerning Somalia with a midterm update on 14 May 2021. The Panel submitted its first thematic report to the Committee on 10 August 2021.

The Panel, composed of six experts, was appointed by the Secretary-General in his letter S/2020/1199, dated 11 December 2020. On 26 April 2021, the Panel’s Coordinator and maritime / regional expert, Ms. Natascha Hryckow, resigned from her position. On 28 April 2021, Mr. Richard Zobot, arms expert, was appointed Acting Coordinator for the remainder of the mandate.

The Covid-19 pandemic hampered the Panel’s ability to travel to Member States, including Somalia. However, the Panel managed to travel to Djibouti, Iraq, Kuwait, Somalia, Switzerland, Turkey and United Arab Emirates during the mandate.

In addition, General Assembly resolution A/RES/67/254 regarding the 16-day advance booking of tickets, has resulted in a Secretariat policy of requiring a prior notice of 25 calendar days for any Panel travel, with waivers to the rule granted under exceptional circumstances. Due to the unique nature of the Panel’s work within the UN system, which requires significant flexibility in meeting with existing sources as well as identifying new ones, satisfying this travel requirement is often challenging.

## Annex 2.1: Mapping of Al-Shabaab network

### 1. Update on Al-Shabaab leaders listed by the Committee

The Panel is mandated to assist the Committee in compiling narrative summaries of reasons for listing individuals and entities designated by the Committee. Accordingly, the Panel gathered information on listed individuals to update their status. The 1844 Sanctions list currently contains the names of 18 individuals and one entity.<sup>1</sup> Of the 18 listed individuals, eight are reportedly still active within Al-Shabaab. The other 10 include:

- Fares Mohamed Mana'a (SOi.008) – this individual was listed for violation of the arms embargo on Somalia (no association with Al-Shabaab in the reasons for listing);
- Hassan Dahir Aweys (SOi.002) arrested in Somalia in 2013;
- Hassan Mahat Omar (SOi.009) arrested in Kenya in 2014.

Seven operatives are presumed dead, see table 1 below.

*Table 1 List of individuals under sanctions presumed deceased*

1. Serial	2. Name	3. Date of death, location
4. SOi.003	5. Hassan Abdullah Hersi Al Turki	6. May 2015, Somalia
7. SOi.004	8. Ahmed Abdi Aw Mohamed	9. May 2020, Somalia
10. SOi.006	11. Bashir Mohamed Mahamoud	12. Feb 2020, Somalia
13. SOi.010	14. Omar Hammami	15. Sep 2013, Somalia
16. SOi.011	17. Aboud Rogo Mohammed	18. Aug 2012, Kenya
19. SOi.012	20. Abubaker Shariff Ahmed	21. Apr 2014, Kenya
22. SOi.016	23. Ahmad Iman Ali	24. Mar 2019 Somalia

The Panel recommends the Committee update the list to reflect the status of the seven individuals presumed dead after confirmation by Somalia and Kenya.

### 2. Update on Al-Shabaab leaders identified during the reporting period

The Panel is mandated to compile, refine and update information on the draft list of those individuals and entities that potentially meet the listing criteria for possible future measures by the Security Council. The Panel has therefore gathered information on Al-Shabaab senior operatives that could meet the designation criteria under resolution 1844 (2008).<sup>2</sup> These include the three individuals below as well as senior leaders in table 2, in charge of administering areas under full or partial control as head of *Wilaya*, an administrative unit or region:

1. Hussein Ali Fiidow: head of political administration and regions (similar to a Ministry of Interior);
2. Ali Mohamed Rage Cali Dheer, spokesperson;
3. Abdulaziz Abu Musaab, military spokesperson.

*Table 2: List of Al-Shabaab wilaya governors*

	Wilaya	Name of governor	Predecessor
1	Banadir	Muse Abdi Arrale	
2	Bay and Baqool	Abdullahi Moalim Gedow Aden Abukar	
3	Galgaduud	Abu Khalid	

<sup>1</sup> See <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/751/materials>.

<sup>2</sup> Designation criteria are defined in paragraph 8 of resolution 1844 (2008) and have been updated by paragraphs 1, 2 and 3 of resolution 2002 (2011); paragraph 23 of resolution 2036 (2012); paragraph 3 of resolution 2060 (2012); paragraph 43 of resolution 2093(2013); and paragraph 50 of resolution 2444 (2018).

4	Gedo	Adan Sahal Abu Turaab	Abdirahman Abu Mohamed Filow (before Feb 2020)
5	Hiran	Guled Abu Nabhan	
6	Juba	Mohamed Abu Abdalle	
7	Lower Shabelle	Mohamed Abu Usama	
8	Middle Shabelle	Abaas Abuu Muhamed Khaliif Ade	Sheikh Yusuf Kaba Kutukade (before Sep 2020)
9	Mudug	Sheikh Abu Adnan	

The Panel also identified a list of senior religious preachers used by Al-Shabaab for their propaganda and narrative for the use of violent extremism. The following individuals have participated in East Africa Jihad conference.<sup>3</sup>

- 1 Hassan Yaqub Ali;
- 2 Ismael Harun;
- 3 Ibrahim Sheikh Ali. Nur (Sha'irul Islam);
- 4 Sultan Ben Mohamed Al Mohamed;
- 5 Sheikh Mohieddine;
- 6 Nabadoon Mohamed Ahmed Guled (Fartag);
- 7 Mohamed Bashshar Abelkrim;
- 8 Sheikh Jamea Abdussalam Warsame;
- 9 Sheikh Ahmad Abdullahi Arab.

### 3. Clan elders' affiliation with Al-Shabaab

In order to ensure affiliation by force of some Somali clan elders to the group, Al-Shabaab organizes ceremonies for the appointment of 13 *Nabadoon*, *Sultans*, *Ugas* and *Wabar*.<sup>4</sup> During these ceremonies Al-Shabaab provided the selected elder with a vehicle, an AK 47 rifle, a copy of the Quran and the group's flag to demonstrate the allegiance of the clan to the cause. The latest ceremonies occurred in Jamaame, Lower Juba, on 4 January 2021, and in Jalalaqsi, Hiran, on 24 January 2021 (see figures 1 and 2). Table 3 shows the dates of appointments by Al-Shabaab of the 13 clan elders during 2020 and 2021. Figure 3 shows *clan affiliation and localities of traditional elders appointed by Al-Shabaab during 2020 and 2021* as well as the clan they represent, and AS administrative authorities present during each ceremony.

Figure 1. Appointment of Abdirahman Ali Abdi as sultan of the Jareerweyne clan in Boriini, Jamaame, Lower Juba, on 4 January 2021



<sup>3</sup> Conference that took place from 13 to 18 March 2020 with the presence of Al Shabaab leaders to discuss the principles and guidelines on Jihad in Somalia and East Africa. Five subjects were debated during the conference including the Constitution of FGS, elections in Somalia, operations against international forces in Somalia, the situation of Islam in East African and the non-Islamic laws applied by FGS. A communique comprising 14 points was issued on 18 Mars 2020. the video of the conference is available at <https://ok.ru/video/2320030042671>.

<sup>4</sup> Traditional authority referring to elders playing the role of clan peace makers in charge of resolving disputes between individuals inside a clan or between communities from different clans. The elder is identified as *Nabadoon*, *Sultans*, *Ugas* or *Wabar* depending on the region.

Figure 2. Appointment of Omar Wabar Abdi Wabar Mohamed as Wabar of Baada Adde sub-clan in Jalalasi, on 24 January 2021



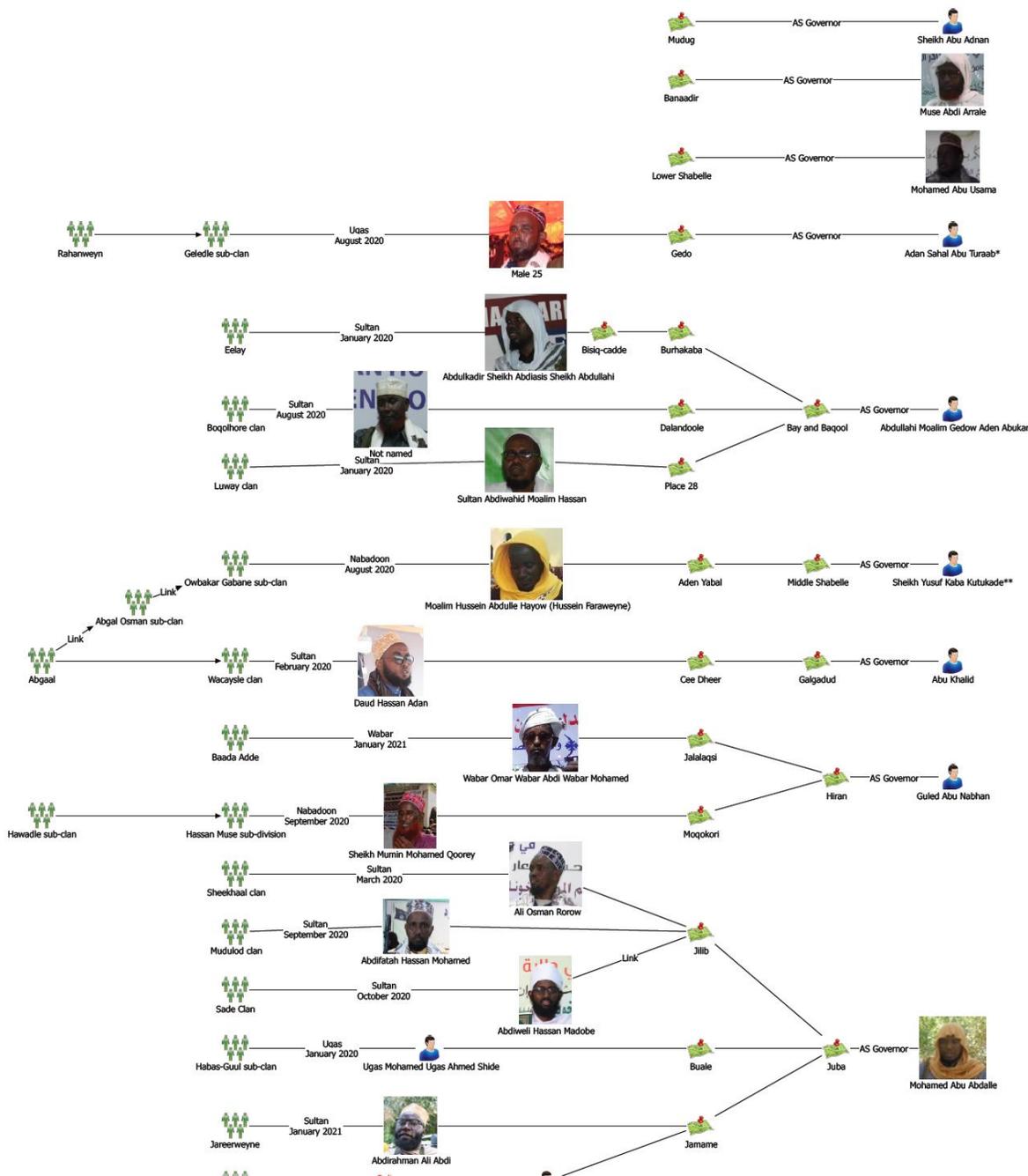
Source: <https://calamada.com/sawirro-beesha-baada-cadde-oo-wabar-cusub-caleyma-saaratay/>

Table 3. List of traditional elders appointed by Al-Shabaab during 2020 and 2021

Date	Clan	Name
Jan-20	Eelay	Abdulkadir Sheikh Abdiasis Sheikh Abdullahi
Jan-20	Luway clan	Sultan Abdiwahid Moalim Hassan
Jan-20	Habas-Guul sub-clan	Ugas Mohamed Ugas Ahmed Shide
Feb-20	Wacaysle clan	Daud Hassan Adan
Mar-20	Sheekhaal clan	Ali Osman Rorow
Aug-20	Owbakar Gabane sub-clan	Moalim Hussein Abdulle Hayow (Hussein Faraweyne)
Aug-20	Boqolhore clan	Not named
Aug-20	Geedle sub-clan	Maalim Hussein Madey Hassan
Sep-20	Hassan Muse sub-division	Sheikh Mumin Mohamed Qoorey
Sep-20	Mudulod clan	Abdifatah Hassan Mohamed
Oct-20	Sade Clan	Abdiweli Hassan Madobe
Jan-21	Jareerweyne	Abdirahman Ali Abdi
Jan-21	Baada Adde	Wabar Omar Wabar Abdi Wabar Mohamed

Source: Panel based on media associated with Al-Shabaab

Figure 3. Clan affiliation and localities of traditional elders appointed by Al-Shabaab during 2020 and 2021



Source: Panel using I2 analyst notebook.

#### 4. Reported neutralised Al-Shabaab operatives

The Panel has gathered information on Al-Shabaab operatives identified as being neutralized by Somali forces or declared by Al-Shabaab as martyrs. Table 4 below includes the names of Al-Shabaab senior operatives arrested or killed by Somali security forces. The Panel sent an official communication to the FGS on 3 September 2021, requesting additional information on these individuals and the possibility to interview those that are in custody. Al-Shabaab, in one of its latest propaganda videos, showed the names and photos of 20 of its leaders and preachers dead or killed in operations, see table 5<sup>5</sup>. Figure 5 shows Al-Shabaab senior operatives network including listed individuals and those presumed deceased.

Table 4. Reported deceased Al-Shabaab operatives

Ser	Name	Date of neutralization	Status Location
1	Ibrahim Moalim Abdi <i>alias Ibrahim Ganey</i>	September 2020	Killed between Bardale and Awdnile
2	Mohamed Abdi Subiye <i>alias Toosow</i>	4 July 2021	Killed in Darussalam, Addale district
3	Nuh Dhagool	16 July 2021	Killed in Aliyow Barow, Balcad district
4	Dulaby Ismael	22 July 2021	Surrendered in Qaycad, Mudug
5	Ali Mohamed Aden	25 July 2021	Arrested in Janaale
6	Jibril Said Ali	3 August 2021	Arrested in Amara, Mudug
7	Idris Abdullahi Maalim <i>alias Food'ade</i>	11 August 2021	Surrendered in Daynunay, Baidoa
8	Asad Sharif Abukar	12 Aug 2021	Defected in Awdheegle, Lower Shabelle
9	Abdirizak Mohamed Abdi Jimale	22 August 2021	Sentenced by Somali military court

**Source:** Panel from media affiliated to FGS such as Somali national TV at <https://sntv.so/> and Somali National Armed Forces at <https://www.xds.gov.so/>.

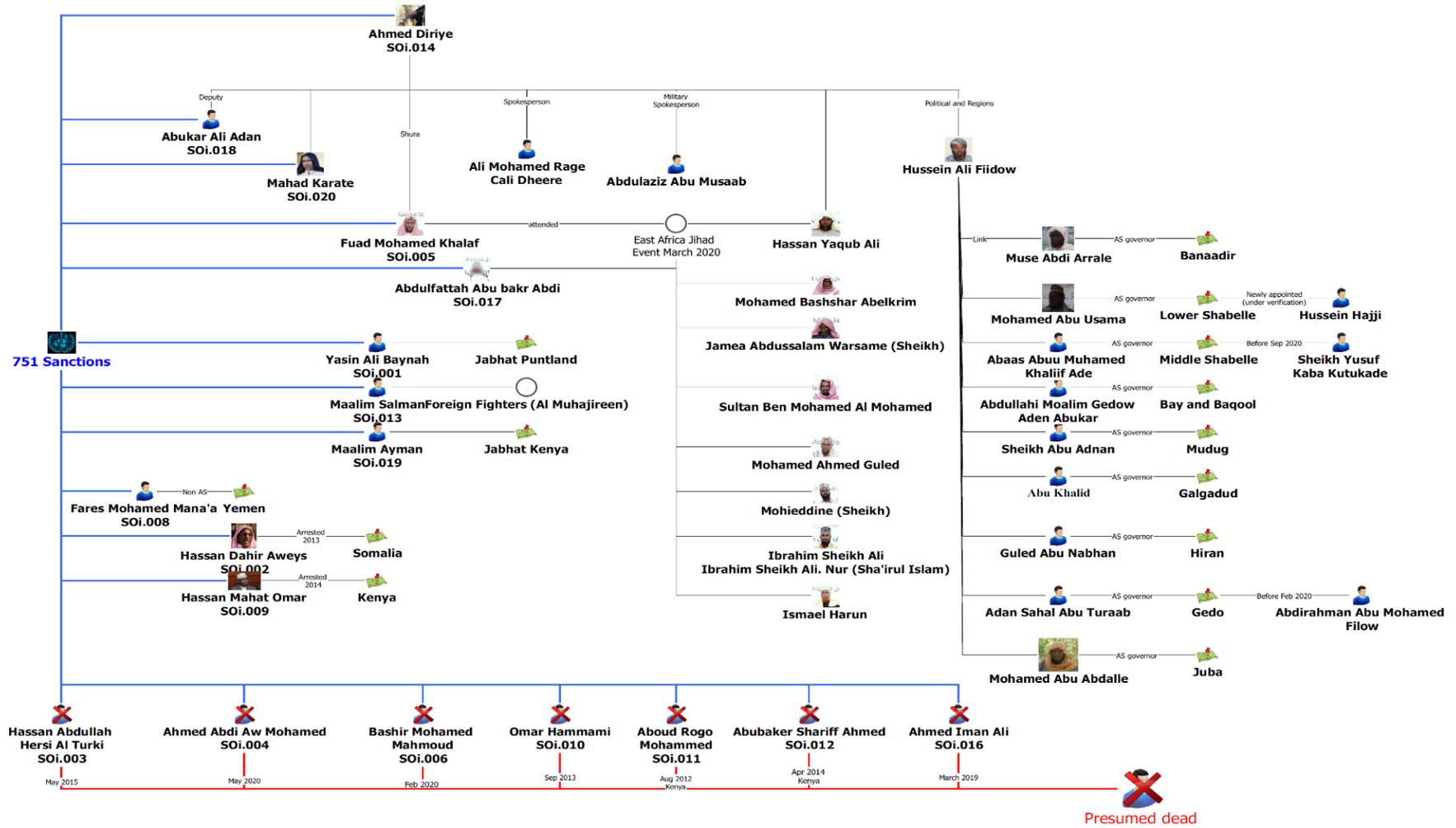
Table 5. Al-Shabaab senior leaders declared as martyrs

Ser	Name
1	Abdulaziz Al Afghani
2	Abdulkadir Usman aka Komandos, killed in an airstrike between late 2020 early 2021
3	Abu Ilyas Abdulhamid
4	Abu Rawi Al Seyari
5	Abwan Yussef Dhegey
6	Ali Hareed; killed by US airstrike
7	Asaad Khan al Baluchi, killed in Afmadow battle in 2012
8	Faruq al Muhajir
9	Hassan Abshir Walalow
10	Ibrahim Adam Ibrahim
11	Ibrahim Hajiyo
12	Jaber Abdullahi Diriye
13	Mohamed Ismail
14	Muhamad Dulyadeyn;
15	Muhssin al Muhajir

<sup>5</sup> See <https://ok.ru/video/2417603316443>.

- 16 Said Al Muhajir
  - 17 Salad Abdi Hassan, killed in an airstrike during 2019 or 2020
  - 18 Salah Nuh Ismail *alias Salah Badbado*
  - 19 Sharif Abdinur
  - 20 Sheikh Muhamad Maalim Hassan
-

Figure 4: Status of Al-Shabaab listed individuals and senior operatives



## Annex 2.2: Annex 2.2 - List of individuals executed by Al-Shabaab

The Panel noted that Al-Shabaab courts have continued to issue and implement its rulings in public, in areas under its administration in Central and Southern Somalia. Al-Shabaab punishments include flogging for alleged sexual conduct, hand amputation for stealing as well as execution for spying. There was no change in the trend of execution for spying between 2021 and 2020 with the execution of 29 individuals during the reporting period and 28 in the same period in 2020, see table 1 and 2 below. The Panel however noted mass executions on 27, 28, 29 and 30 June 2021 with the killing of 24 individuals in Sakow, Jilib, Buula Fulay and Kunyoo Barow, see table 1. This mass execution followed the execution by Puntland, on 27 June 2021, of 21 individuals convicted of being members al-Shabaab.<sup>6</sup>

*Table 1 Individuals executed by Al-Shabaab courts in 2021 for spying*

Date	Location	Ser	Name, age	Accused of spying for
03/03/2021	Jilib, Middle Juba <sup>7</sup>	1	Abukar Hassan Mohamed	
		2	Mahad Abdi Qadir Adam Mahad Qadoole	
		3	Hassan Mohamud Mohamed Hassan Dheere	
		4	Ahmed Abdi Abdillaahi Salmaan	
		5	Maalim Abukar Mohamed Alasow	
27/06/2021	Sakow, Middle Juba <sup>8</sup>	6	Umar Abdikader Hirale (Umar Kojo), 36	USA
		7	Abdi Hassan Ahmed, 29	USA
		8	Fatum Umar Abkow, Female 36	USA
		9	Ibrahim Umar Ali alias Ibro Bandi, 55	USA
		10	Saddam Usmaan Mahamed, 21	USA
		11	Aweys Hassan Haji Mahamed (Aweys Yao), 36	USA
28/06/2021	Jilib, Middle Juba <sup>9</sup>	12	Abdarahman Ahmed Mahamed (Warsame), 35	UK and ISIS
		13	Sa'ad Musa Haji Dahir, 45	USA/FBI
		14	Abdo Mad Abo, 47	USA/CIA
		15	Abdulle Umar Mahamud (Farjito) <sup>10</sup> , 35	
		16	Abdilkader Adan Hassan, 49	
29/06/2021	Buula Fulay, Bay <sup>11</sup>	17	Mohamed Ali Mohamed (Mad Nagaay), 39	USA
		18	Sanbur Ukurow Hassanow, 38	USA/CIA
		19	Hassan Abdulkadir Mohamed (Hassan Buuhow), 39	USA/CIA
		20	Ibrahim Hassan Mohamed, 27	Washington State
		21	Ahmed Mohamed Sheikh Ibrahim (Boorow), 26	USA/CIA
30/06/2021	Kunyoo Barow, Lower Shabelle <sup>12</sup>	22	Alas Ali Abdulle, 51	USA/CIA
		23	Abdiwahid Abdullahi Diriye (Arabi), 25	Somalia
		24	Abdulkadir Mohamed Abbaw (Bombiste), 33	USA/CIA
		25	Abu Abdinur Fanaay (Weershe), 35	USA/CIA
		26	Omar Abdirahman (Omar Dooyow), 36	USA/CIA
		27	Hassan Abdulqadir Omar (Beerow), 37	USA/CIA
		28	Abukar Abdi Omar (Baseey), 31	USA
		29	Jeylani Mayow (Sheekhuna), 41	USA/CIA

<sup>6</sup> <https://www.bbc.com/news/world-africa-57630144>.

<sup>7</sup> <https://calamada.com/dhageysomagacyo-jawaasiis-lagu-toogtay-fagaaraha-jilib/>.

<sup>8</sup> <https://calamada.com/koox-jawaasiis-ah-oo-galabta-lagu-laayay-saakow-magacyada/>.

<sup>9</sup> <https://calamada.com/jawaasiis-u-shaqeynayay-maraykanka-iyo-ingiriiska-oo-maanta-lagu-dilay-jilib/>.

<sup>10</sup> Association with Abu Bakre Bissi and Bili Mahmud Ajli.

<sup>11</sup> <https://calamada.com/shabakad-jawaasiis-ah-oo-madaxyada-looga-guray-buula-fulay/>.

<sup>12</sup> <https://shahadanews.com/?p=13753>.

Table 2 Individuals executed by Al-Shabaab courts in 2020 for spying

Date	Location	Ser	Name, age	Accused of spying for
04/01/2020	Buq'aqable, Hiran <sup>13</sup>	1	Abdi Qadir Hassan Adam, 25	FGS
		2	Abdi Aziz Ahmed Mohamud, 28	FGS
		3	Farah Ali Jibril, 29	Mahas Militia
01/04/2020	Bu'ali, Middle Juba <sup>14</sup>	4	Abdi Aziz Hasan Heybe, (Bensal)	USA
		5	Mohamed Daud Guliye (Jeey)	FGS
		6	Ismail Sheikh Mad Hassan (Mualim Bisbis)	USA
		7	Hasan Ibrahim Mohamed (Gidame)	FGS
		8	Hussein Mualim Hassan (GBS)	USA
		9	Shueyb Abdi Rashid Ibrahim (Dhagey)	Kenya
29/04/2020	El Buur, Galgaduud <sup>15</sup>	10	Ahmed Nurow Mohamed Herow, 23	SW
		11	Bashir Mohamud Dhagool, 22	USA
		12	Bishar Ahmed Abdulle Holow, 50	USA
15/05/2020	Jamaame, Lower Juba <sup>16</sup>	13	Mahamada Idow Adam (Tareeso),	FGS
		14	Adam Abdullahi Haji Adam Borow	FGS
		15	Osman Abdulle Afrah	FGS
		16	Hassan Hafow Saney	Jubaland
		17	Ali Madkeerow (Qoryooley)	South West
		18	Hilowle Bashir Adam	South West
22/08/2020	El Adde, Gedo <sup>17</sup>	19	Dini Abdiqadir Mohamed	USA
		20	Issa Osman Guelleh	Ethiopia
		21	Adan Hassan Mohamed	FGS
		22	Abdiaziz Hassan Abdi	FGS
05/09/2020	Sakow, Middle Juba <sup>18</sup>	23	Mohamed Aden Hassan (Mohamed Kheyr), 51	USA and UN
		24	Osman Farah Dhaqane, 27	
		25	Ali Abdirahman Abdi, 33	
		26	Abdi Sahal Dhabbar (Abdi Harqi), 57	
26/09/2020	Buq'aqable, Hiran <sup>19</sup>	27	Abbas Mohamed Osman	Spying
		28	Ahmed Mohamed Abikar	SNA

<sup>13</sup> <https://www.allbanaadir.org/?p=139621>.

<sup>14</sup> <https://calamada.com/jawaasiis-lagu-toogtay-goob-fagaara-ah/>.

<sup>15</sup> <https://calamada.com/dhageysomagacyo-jawaasiis-u-shaqeynayay-mareykanka-oo-lagu-dilay-magaalada-ceedbuur/>.

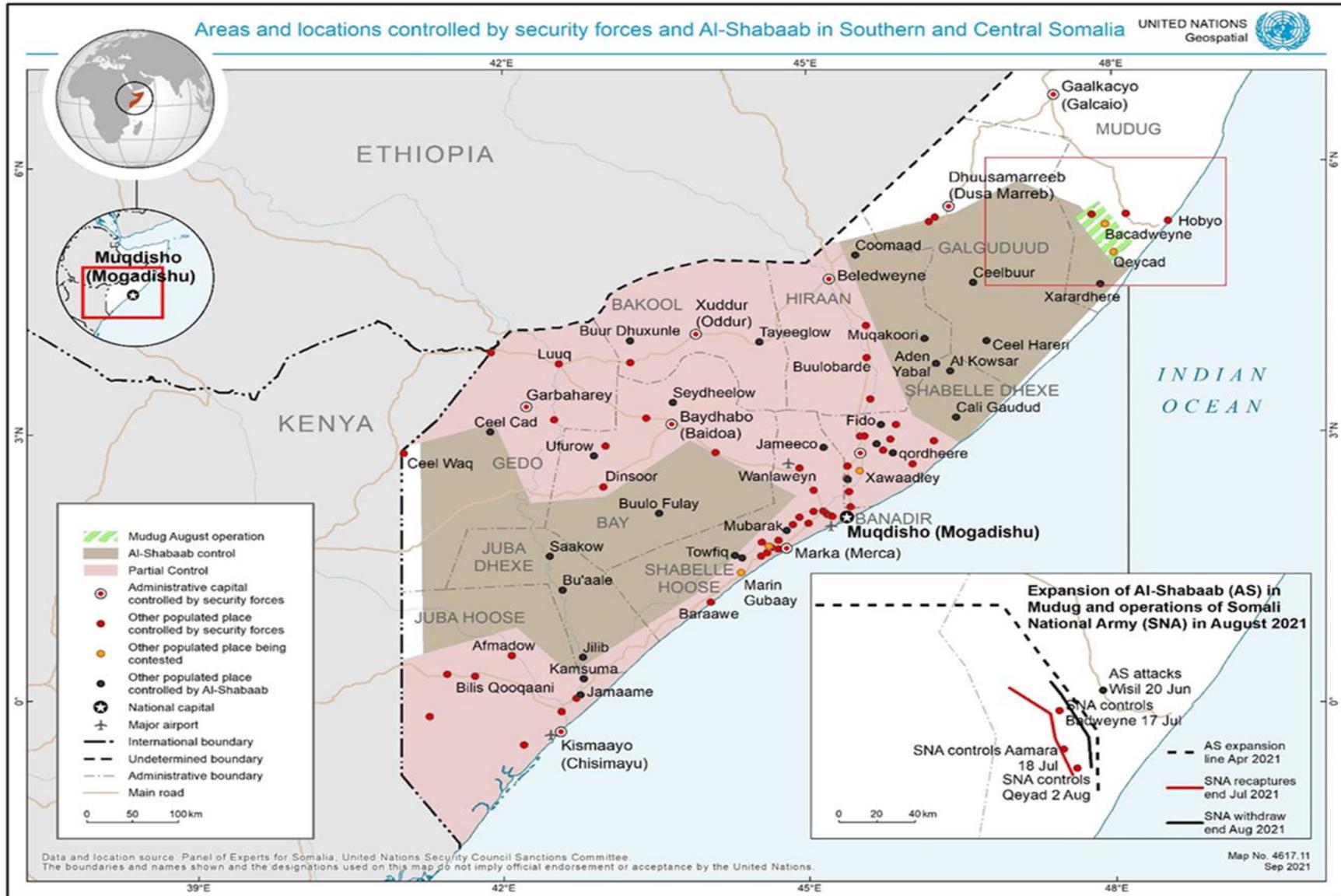
<sup>16</sup> <https://calamada.com/jawaasiis-lagu-toogtay-fagaaraha-degmada-jamaamemagacyo/>.

<sup>17</sup> <https://calamada.com/dhagayso-jawaasiis-u-shaqaynayay-maraykanka-oo-lagu-laayay-gedo-magacyada/>.

<sup>18</sup> <https://somalimemo.info/articles/13567/koox-jawaasiis-ah-oo-lagu-dilay-fagaare-kuyaal-degmada-Saakoow-Akhriso-xog>.

<sup>19</sup> <https://calamada.com/dhagayso-jawaasiis-iyoo-askar-lagu-dilay-wilaayada-hiiraan-magacyada/>.

### Annex 2.3: Areas administered and areas partially controlled by Al-Shabaab in Southern and Central Somalia



## Annex 2.4: List of Al-Shabaab attacks

The panel recorded 1047 attacks attributed to Al-Shabaab during the reporting period using confidential UN security reports some of which corroborated by open sources and witnesses. Al-Shabaab associated media claimed a larger number of attacks and an exaggerated number of casualties. The Panel did not use the statistics of attacks to analyse trends over time but rather to identify areas of operations of Al-Shabaab and tactics used by the group. The geographic pattern of Al-Shabaab attacks was as follow:

- Attacks in Banadir districts: 270;
- Attacks on security forces outside Banadir: 678;
- Attacks on main supply routes (MSR): 44 ambushes and 99 IED attacks.

Al-Shabaab mainly used hit and run attacks on SNA and international bases which lasted few minutes and without casualties most likely seeking a psychological effect in order to demoralize troops. Some of these attacks used mortars and RPGs. The Panel noted only a limited number of operations used by al-Shabaab to hold or capture towns or overrun military bases. These operations were executed using suicide vehicle-borne improvised explosive device (SVBIED) and fighters according to the table 1 below:

*Table 1. Al-Shabaab operations to hold, capture or overrun military bases*

<b>Date</b>	<b>Location</b>	<b>Objective</b>
21/1/21	Baadweyne, Mudug	Town controlled
4/3/21	Bossaso Prison, Puntland	Prisoners freed
3/4/21	Awdheegle, Lower Shabelle	To overrun base
9/6/21	Daynunay, Bay region	Base overrun
27/6/21	Wisil, Mudug	Town not controlled
24/8/21	Aamara, Mudug	Town retaken from SNA and Galmudug forces

The most effective tactics by al-Shabaab to target security forces and Government officials was through the use of Person-Borne Improvised Explosive Device (PBIED) and vehicle-borne improvised explosive device (VBIED). Most of these attacks occurred in civilian sites and produced a large number of civilian casualties. Table 2 provides a list of PBIED and VBIED attacks on civilian sites soft targets throughout Somalia.

*Table 2. PBIED and VBIED attacks on civilian sites in Somalia*

<b>Ser.</b>	<b>Date</b>	<b>Location</b>	<b>Type</b>	<b>Target</b>
1	18/12/20	Galkayo, Mudug	PBIED	Government officials at Stadium
2	2/1/21	Lafuole, Afgoye	PBIED	Turkish Engineers
3	31/1/21	Waberi, Mogadishu	SVBIED	Gen. Mohamad Nur Galal at Hotel Afrik
4	5/3/21	Hamarjajab, Mogadishu	SVBIED	Lul Yemeni Restaurant
5	5/3/21	Wajid, Bakool	PBIED	Khat Market

6	3/4/21	Shangaani, Mogadishu	PBIED	Coffee restaurant
7	10/4/21	Berdaale, Baidoa	PBIED	Governor (survives)
8	14/4/21	Gololey, Middle Shabelle	IED	Minibus (20 Passengers)
9	15/6/21	Wadajir, Mogadishu	PBIED	SNA recruits at Gen Dhagabadan base
10	2/7/21	Shibis, Mogadishu	PBIED	Restaurant
11	30/7/21	Kismayo, Jubbaland	MIED	Bus transporting soccer team
12	10/8/21	Baadweyne, Mudug	IED	Vehicle transporting IDP returnees
13	19/8/21	Shangani, Mogadishu	PBIED	Restaurant

Source: Panel

4. Within Banadir districts where Al-Shabaab presence is not visible, the group was able to conduct its covert operations through the use of assassination, IED attacks, few mortar attacks and low scale hit and run attacks at the periphery of the region. The Panel recorded 270 of such attacks in Banadir districts mostly on security forces and Government officials. Table 3 and figure 2 show that the concentration of attacks is larger in the outer districts where security presence is lower.

Table 3. Attacks in Banadir districts

Ser	District	Total	Assassination	IED	Grenade	Mortar	Attack	Remark
1	Abdiaziz	1		1				
2	Bondhere	1	1					
3	Daynile	63	28	11	15		9	
4	Dharkenley	19	9	4	5		1	
5	Hamar-Jajab	2		2				
6	Hamar-Weyne	1		1				
7	Hodan	32	10	11	11			
8	Howl-Wadag	21	10		9		2	
9	Huriwa	29	8	4	7		10	
10	Kahda	3	1	1			1	
11	Karan	29	13	4	9		3	
12	Shangani	2		2				
13	Shibis	4	1	3				
14	Waberi	1					1	Hotel Afrik
15	Wadajir	21	11	4	1	5		Mortar IAIA
16	Wardhigley	11	5		3	2	1	Mortar Villa Somalia

17	Yaqshid	30	10	8	9	3
<b>Total</b>		<b>270</b>	<b>107</b>	<b>56</b>	<b>69</b>	<b>7</b>

Source: Panel

The Panel recorded during the reporting period, 678 attacks on Somali and international forces in 54 locations in Southern and Central Somalia outside Banadir, as shown in table 4 below. The Panel believes that the number actual attacks is very likely to be bigger due to the lack of reporting of incidents in some areas. The largest numbers of attacks occurred in Janaale in Lower Shabelle and Xudur in Bakool with 42 and 44 attacks respectively. Figure 1 and 2 show the repartition of these attacks in a map.

*Table 4 Number of Al-Shabaab attacks on Somali and International forces outside Benadir (see figure 2)*

Location	Nb of attacks	Location	Nb of attacks	Base Location	Nb of attacks
Afgoye	30	Buulow Colow	8	Km60	12
Afmadow	4	Buur Hakaba	8	Lafoole	18
Aqabduco	10	Buurdhuubo	5	Luuq	9
Arbacow	21	Ceel Dheere	5	Mahaday	19
19Awdheegle	24	Ceel Waaq	7	Makuudo	7
Awdiinle	6	Celasha Biyaha	26	Beled Hawa	3
Bacad	15	Danaow	13	Mashalaaye	4
Baidoa	28	Dhobley	3	Qansax Dheere	17
Barawe	11	Dhusamareb	7	Qoryoley	16
Bardhere	12	Dinsoor	20	Sabiid	14
Barrire	18	Dolow	2	shalambod	8
Barsanguni	20	Gololey	7	Tabta	6
Beledweyne	10	Golweyn	12	Ted	6
Bilis Qoqani	6	Halgan	3	Wajid	20
Biyo Cadde	4	Jalalqsi	15	Wanlweyne	3
Bulobarde	11	Janaale	42	Xaj Cali	3
Buufow	7	Jowhar	13	Xudur	44
Buulo Mareer	19	Kismayo	13	Yonton	4
<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>Total</b>	<b>209</b>	<b>Total</b>	<b>213</b>

Source: Panel

Figure 1. Attacks on Somali and International bases in Southern and Central Somalia (map No 4617.9)

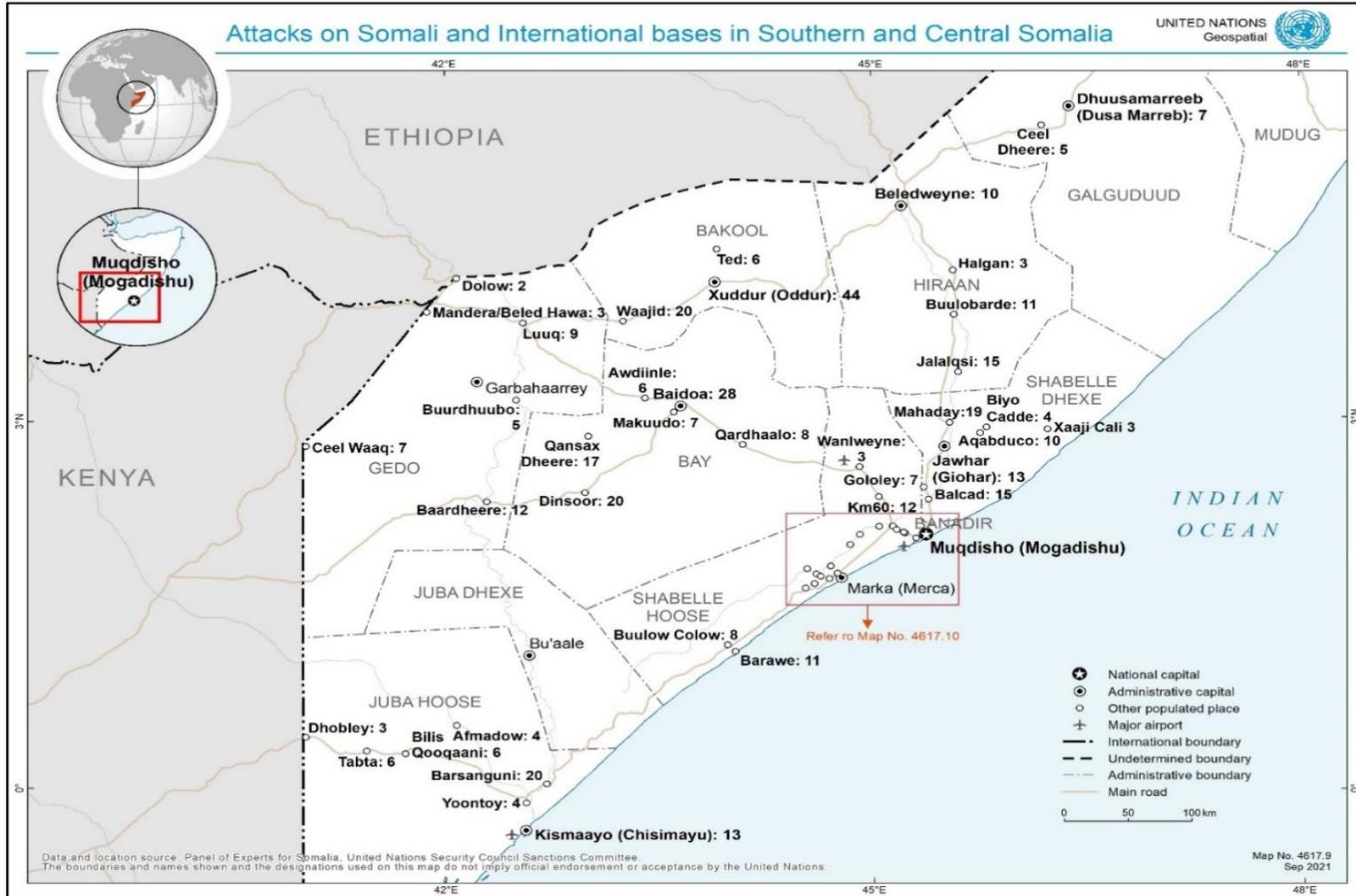
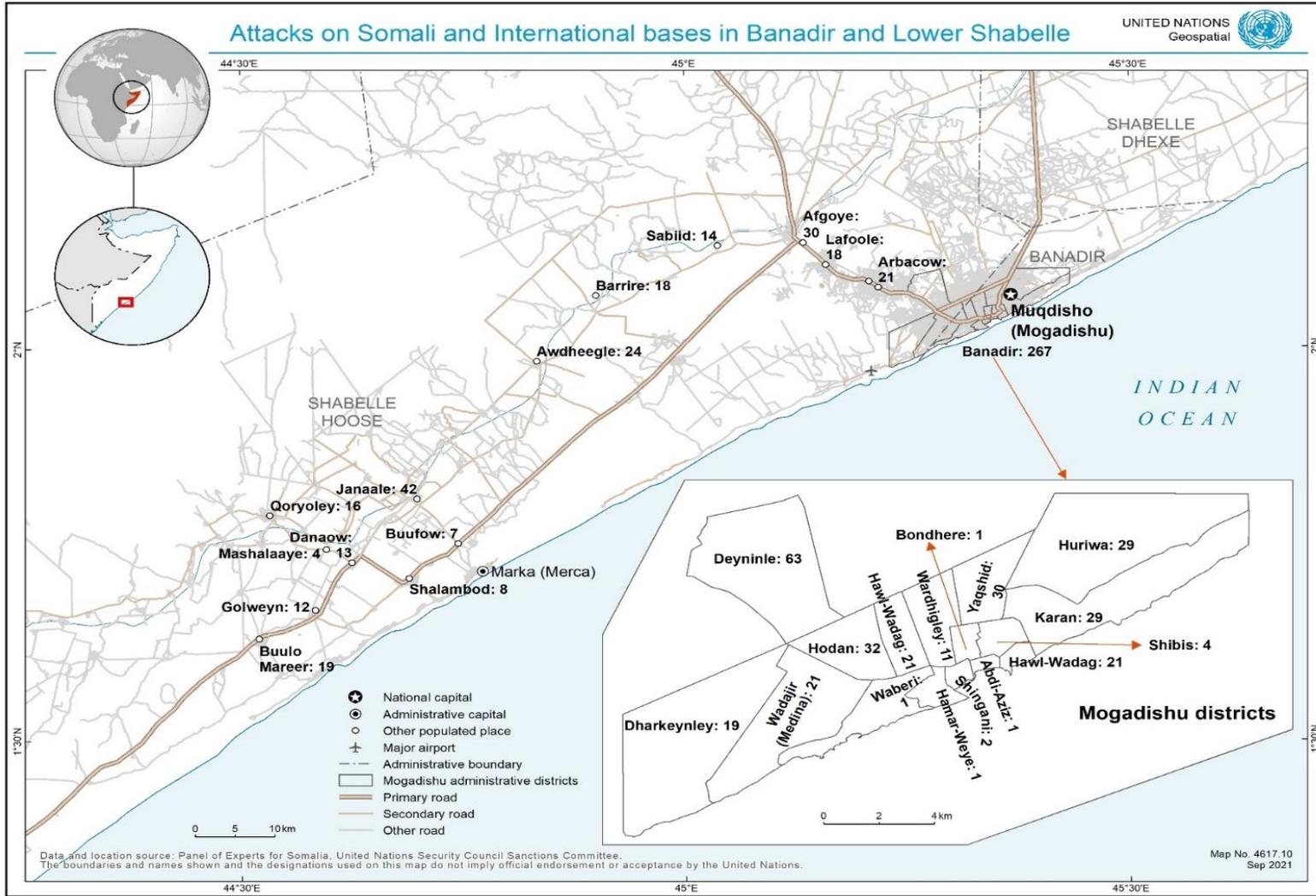


Figure 2. Attacks on Somali and International bases in Lower Shabelle and all attacks in Mogadishu districts (map No 4617.10)



## Annex 2.5: Vulnerabilities of SNA bases

### Annex 2.5: Vulnerabilities of SNA bases

The lack of adequate force protection for static security made SNA forces vulnerable to repetitive hit-and-run attacks on their bases by Al-Shabaab. The Panel gathered pictures showing force protection challenges faced by SNA in their Forward Operating Bases (FOBs). Figures 1 and 2 show the lack of compound security in Daynunay and Goof Gaduud FOB, 8 kilometres southeast and 30 kilometres northwest of Baidoa respectively.

*Figure 1. Daynunay FOB, November 2020*



Source: Confidential.

*Figure 2. Goof Gaduud Burray FOB, November 2020*



Source: Confidential.

## Annex 2.6: Bosaso prison attack

### *Conduct of the attack*

On 4 March 2021, at around 23:00 local time, Al-Shabaab launched a complex attack on the central prison in Bosaso, Puntland, to free prisoners from the facility.<sup>20</sup> The attack was supported by operations outside the prison to block road access to the facility and prevented prison officers from providing reinforcements (see figure 1).<sup>21</sup> Al-Shabaab gained access to the prison by breaching the eastern wall (see figure 2) and, once inside, the group released prisoners associated with Al-Shabaab before releasing the remaining non-Al-Shabaab-affiliated prisoners.

According to the Puntland Custodial Corps, Al-Shabaab took prisoners who were former Somali Police and Somali Armed Force officers, as well as prisoners with links to the Islamic State, as hostages.<sup>22</sup> Information received by the Panel indicates that 337 prisoners escaped, of which 83 were convicted Al-Shabaab operatives, including four high ranking officials.<sup>23</sup> At least one prisoner tied to Al-Shabaab was scheduled to be executed the following day.<sup>24</sup> Additionally, among the 337 escapees, were four prisoners, convicted by the Supreme Court of Seychelles in 2021 for having committed acts of piracy.<sup>25</sup>

Twelve prisoners were subsequently recaptured in the following hours. The recapture of other fugitives was hampered by the fact that prisoners were dressed in civilian attire, making detection difficult.<sup>26</sup>

Nine security forces—three prison officers, five Puntland Intelligence and Security Agency officers and one Puntland Maritime Police Force officer—died during the attack.<sup>27</sup>

*Figure 1: Extract of the Map showing where the roads were blocked by the attackers (in red squares).*



Source: Confidential

<sup>20</sup> Confidential report from an international security company operating in Puntland, March 2021.

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Confidential UN report, March 2021.

<sup>23</sup> List on file with the Panel.

<sup>24</sup> Confidential source.

<sup>25</sup> The four prisoners are: Abdirhaman Adam Abdirhaman, Abdullahi Ibrahim Roble, Farad Ahmed Jama and Mohamed Dahir Omar.

<sup>26</sup> Confidential report from a Puntland security institution, March 2021.

<sup>27</sup> Available at <https://ent.siteintelgroup.com/Statements/shabaab-official-warsame-speaks-on-bosaso-central-prison-operation-vows-more-raids-to-come.html>.

*Figure 2: Hole blasted into the eastern prison wall.*



Source: Confidential

***Measures taken by Puntland authorities to address the security deficiencies***

The preparation and sophistication of the attack by Al-Shabaab exposed weaknesses in the security forces' equipment and readiness. For example, the prison lacked personal identification information, such as photographs or fingerprints, for each prisoner; had no defensive plan or sufficient weapons and ammunition to counter the attack or basic equipment to communicate during the attack; and the prison staff subsequently failed to properly implement crime scene management measures.<sup>28</sup>

In response, the President of Puntland convened an emergency security meeting resulting in the immediate establishment of a Joint Operation Coordination Centre (JOCC) in Garowe intended to improve coordination between security elements. Puntland also established regional JOCCs in Bosaso and Galkayo.<sup>29</sup>

The military equipment used by Al-Shabaab and retrieved in the aftermath of the attack is displayed in annex 4.1.

<sup>28</sup> "After-action review" from Puntland Security Forces report obtained by the Panel.

<sup>29</sup> The JOCC has been established on 31 March 2021. The JOCC operational design note is on file with the Secretariat

**Annex 2.7: Recruitment of a new, FGS-aligned, security unit (STRICTLY CONFIDENTIAL)**

## Annex 2.8: Maritime attack on a vessel off-shore from an Al-Shabaab controlled area

The Panel received information that the Passenger/Ro-Ro Anatolian vessel (IMO 9005869), registered in Turkey and operated by Mavi Deniz Tasimaciligi, was victim of an attack by a skiff off the coast of Somalia, on 13 August 2021, while on its way from Fethiye, Turkey to Mogadishu, Somalia. According to its captain the vessel was shot at from a skiff with RPGs and small arms (see figure 4).

The Panel noted that the vessel's automatic identification system (AIS) track showed that the vessel was almost stationary for about 24 hours less than 1,000 meters off the Somali coast in an area controlled by Al-Shabaab. That area is not patrolled by Somali security forces and Al-Shabaab has a stronghold 30 kilometres inland in a locality named Ali Gaudud (coordinates: 3°10'42"N, 46°26'9"E). The Panel sent an official correspondence to the vessel's operating company seeking clarification on the circumstances of the attack and the reasons behind its position close to an area controlled by Al-Shabaab.

Figure 1: Track between 2 and 17 August 2021.

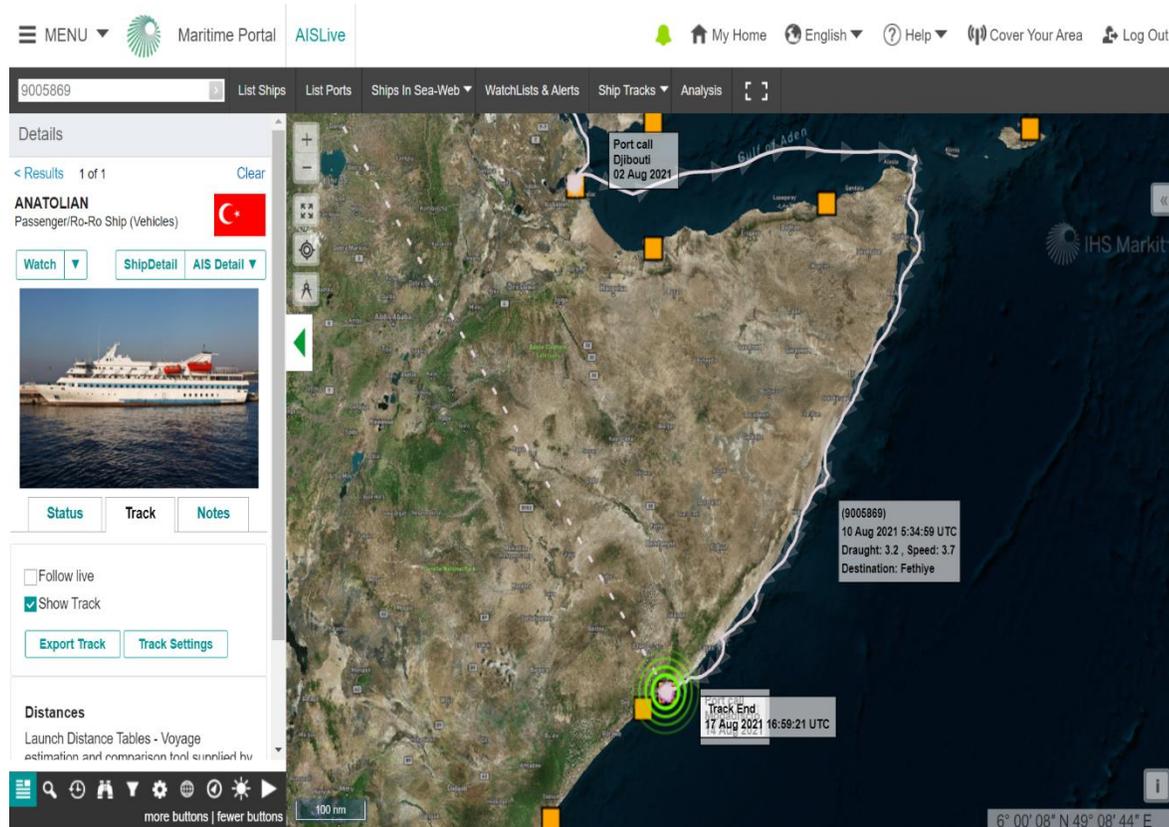


Figure 2: Position of the vessel on 12 August 2021 at 6:31 UTC.

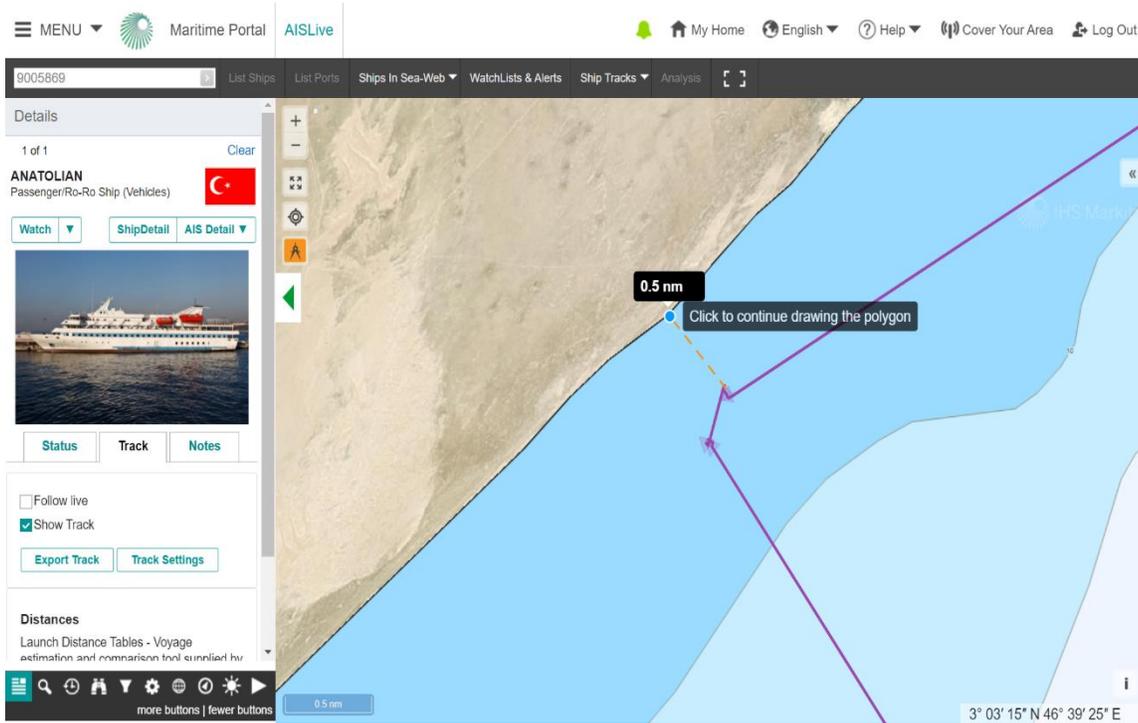
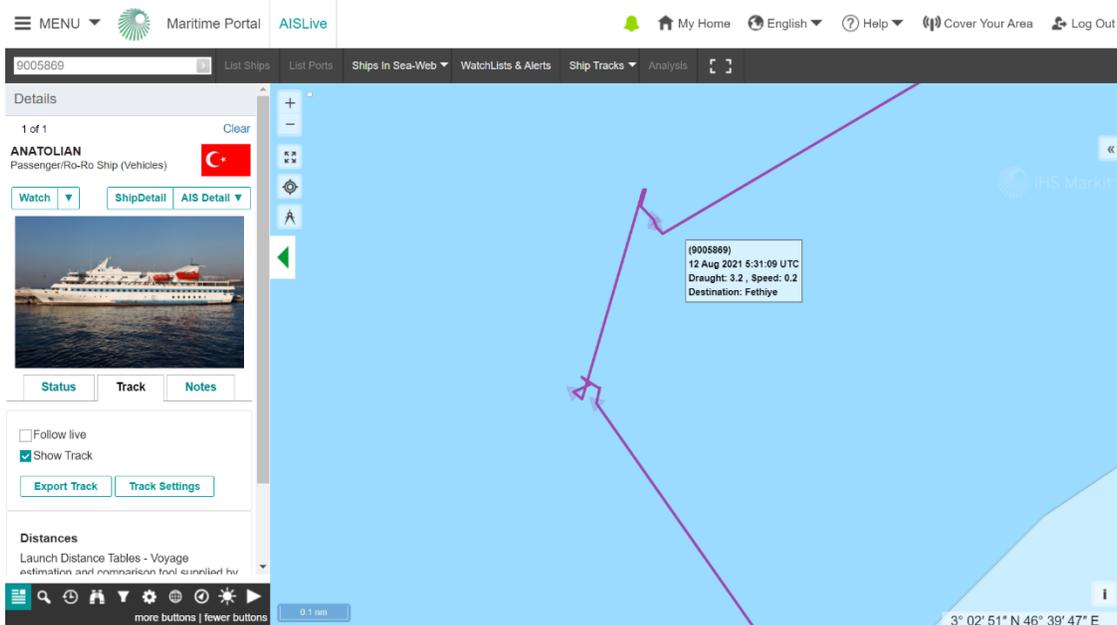


Figure 3: Position of the vessel on 12 August 2021 at 6:31 UTC and 13 August 2021 at 4:58 UTC.



*Figure 4: RPG's impact on the vessel.*



**Annex 3.1: Network of Al-Shabaab checkpoints within Somalia (STRICTLY CONFIDENTIAL)**

**Annex 3.2: Al-Shabaab financial receipts and documents (STRICTLY CONFIDENTIAL)**

## Annex 4.1: Military equipment in the possession of Al-Shabaab

### 1. Military equipment used by Al-Shabaab during the Bosaso Prison attack

- Figure 1 displays a casing of a recoilless rifle ammunition, with characteristics consistent with an 84mm L-45 Carl-Gustaf ammunition, manufactured in Sweden in 1977. A tracing request has been sent to Sweden. Despite thorough investigation done by Swedish authorities, it has not been possible to determine whether the specific ammunition was manufactured in Sweden, or elsewhere under license.<sup>30</sup>

Figure 1: Casing of a recoilless rifle ammunition.



Source: Security operators in Bosaso.

- Figure 2 displays a casing of a 60mm mortar round, with characteristics consistent with 60mm M73 HE manufactured in 2016 in Serbia by Krusik factory, lot number 08. The same type of mortar rounds was fired by Al-Shabaab on 17 February 2020 in the direction of the UN compound within AAIA.<sup>31</sup> A tracing request has been sent to the Republic of Serbia. The Government of Serbia further informed the Panel that this round was exported in 2016 to the Kingdom of Saudi Arabia. The end-user certificate associated with the export stipulates that the item would not be re-exported or transferred to any other party without the consent of the Serbian authorities. So far, no request for approval to re-export the above-mentioned mortar round has been addressed to the Serbian authorities.<sup>32</sup>

The Panel has further sought the assistance of the Kingdom of Saudi Arabia in order to better understand the circumstances under which this ammunition ended up with Al-Shabaab.<sup>33</sup>

<sup>30</sup> Official correspondence from Swedish authorities dated 4 May 2021.

<sup>31</sup> See S/2020/949, annex 4.1.

<sup>32</sup> Official correspondence from Serbian authorities, dated 6 May 2021.

<sup>33</sup> Official correspondence dated 10 June 2021. At the time of writing, response still pending.

Figure 2: Casing of 60mm mortar round



Source: Security operators in Bosaso.

- Figure 3 displays the ignitor cap of a hand grenade with characteristics consistent with UZRGM grenade manufactured by factory 583 in 1970 in Leningrad, USSR. The same type of grenades were captured from Al-Shabaab in March 2018 by the Uganda People's Defence Force (UPDF) and used by Al-Shabaab during the Sahafi hotel attack on 9 November 2018 and during the Manda Bay attack on 5 January 2020.<sup>34</sup> The date of manufacture makes it too old to be traced.

Figure 3: Ignitor cap of a hand grenade.



Source: Security operators in Bosaso.

- Figure 4 shows a cartridge of a round calibre 5.56x45mm ammunition with characteristics similar to NATO calibre ammunition manufactured by LC (Lake City factory) in the US, dated 2010. This ammunition is used in assault rifles like M16 or M4. The unknown lot number makes it impossible to trace this item.

<sup>34</sup> See S/2019/858, annex 2.6 and S/2020/949, annex 4.1.



Figure 5: Al-Shabaab militant using an assault rifle M4.



Source: Screen capture from the video.

- Figure 6 shows a type 56-2 rifle, bearing the FGS markings of the SNA weapons “SO XDS-2017”.

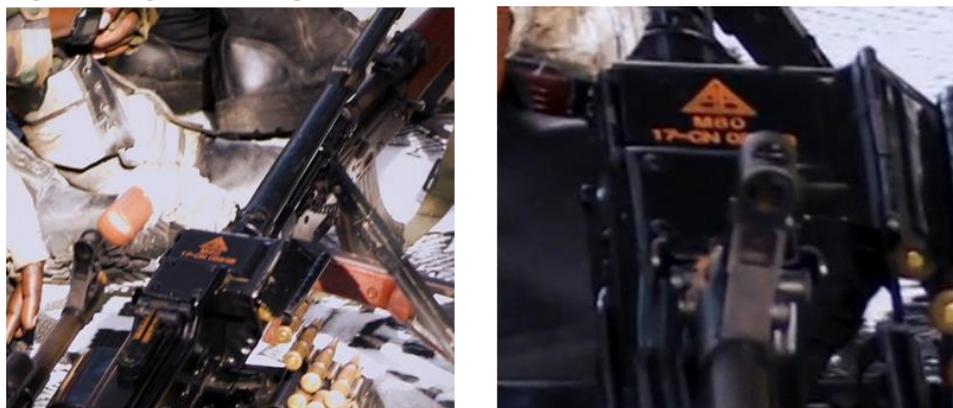
Figure 6: Type 56-2 rifle, bearing the FGS markings.



Source: Screen capture from the video.

- Figure 7 shows a light machine gun with characteristics consistent with Type 80 (PKM-type, 7.62x54mm) manufactured in 2017 by Factory 26, Jianshe Machine Tool Factory in Chongqing, PRC. Without a legible serial number, the Panel was not able to trace it.

Figure 7: Light machine gun.



Source: Screen capture from the video.

- On 12 April 2021, Al-Shabaab released a video highlighting its operations in Kenya and Somalia.<sup>37</sup> The Panel identified military equipment previously delivered to the FGS. Figure 8 shows an armoured Personnel carrier (APC) exposed to media by Al-Shabaab. This APC is part of the shipment of 68 APCs delivered by Qatar on 17 January 2019.<sup>38</sup>

*Figure 8: Armoured Personnel carrier.*



Source: Screen capture from the video.

---

<sup>37</sup> Available from [http://sitemultimedia.org/video/SITE\\_Shabaab\\_Frontiers\\_Glory6B.mp4](http://sitemultimedia.org/video/SITE_Shabaab_Frontiers_Glory6B.mp4).

<sup>38</sup> Official notification dated 29 January 2019.

## **Annex 4.2: Weapons and ammunition management**

### **Weapons and ammunition management policy**

#### *National WAM Strategy*

The national WAM strategy has been developed through a collaborative process between Somali government institutions. The change of Prime Minister and ongoing challenges in the electoral process have prevented the document from being formally signed. The aim of the national WAM strategy, which took into account inputs and comments from international partners, is to provide strategic guidance to implement an efficient WAM at the Federal and FMS levels. Management of storage sites and inventory control to an international standard will contribute to the foundations of an effective and efficient WAM system.

#### *Coordination with FMS (Regional Security Offices)*

Regional security offices (RSOs) were established in 2017 in the Federal Member States (FMS) to improve the coordination between FGS and FMS officials on security-related issues. The RSOs are an initiative of the FGS, with links to the Office of the National Security Advisor. The RSOs have already played an essential role in reviewing and ensuring FMS support of the Somali Transition Plan (STP).<sup>39</sup>

#### *WAM Standard Operating Procedures (SOP)*

In addition to the nine SOPs in force at Halane Central Armoury,<sup>40</sup> the FGS has drafted an SOP related to weapons and ammunition management, codifying the procedures that the Somali National Army should follow from importation of weapons and ammunition to distribution to the units. This SOP was formally adopted in October 2020 by the Cabinet of Ministers but has not been officially translated into English at this stage. This SOP is structured around the main WAM pillars: procurement of weapons and ammunition, registration, and distribution.

### **WAM procedures and implementation**

Implementation of the WAM system should encompass all its aspects, from registration to distribution to the Somali National Security Forces (SNSF) units and individuals. Some projects, detailed below, have been launched to allow an effective tracking mechanism, but some gaps remain. The setup of a full system will take time and require a strong willingness, at both political and SNSF units' levels.

#### *Registration, record-keeping and tracing of weapons and ammunition*

A digital weapons register based on a mobile phone data collection application called Fulcrum<sup>41</sup> has been successfully deployed within the Somali Police Force (SPF) by the FGS Joint Verification Team (JVT). The system was piloted by the SPF in March 2020

<sup>39</sup> Meeting with the NSA on 24 June 2021 and exchange of information with UNSOM senior staff members, August 2021.

<sup>40</sup> In May 2018, the SNA issued a set of nine standard operating procedures for weapons and ammunition management at Halane Central Armoury. These SOPs deal with general procedures, procedures for weapons, procedures for ammunition and explosives, accounting of weapons and ammunition, marking of weapons, destruction of weapons and ammunition, transport of weapons and ammunition, reception and documentation procedures, and captured weapons.

<sup>41</sup> See S/2020/949, annex 4.2 strictly confidential.

and then fully deployed in Mogadishu in November 2020 and in Galmudug in August 2021 . On 6 September 2021, 5,637 weapons from the SPF have been recorded (4,414 in Banadir and 1,223 in Galmudug).<sup>42</sup> All information on these SPF-owned weapons have been added in the functional prototype WAM database developed by the JVT. The JVT assesses that this system has the potential to be used across the Somali security forces at both the National and Federal Member State levels

A complete WAM system would be composed of three elements: the data capture mechanism (Fulcrum), the national WAM database, and a dashboard for external reporting. The necessity of a central national database system established at the federal level for imports, stock records, and records of issue and receipt of weapons to the security forces has been clearly expressed in the draft Somali National WAM policy. The setup of such a database still requires significant development and resources to enable a robust sustainable tracing system.<sup>43</sup>

The full implementation of Somalia's WAM system will feed a national database enabling inventory management, internal and external reporting, procurement planning, distribution, disposal planning and weapons tracing. Although still a pilot project, early engagement across the security sector would support a coherent and integrated approach, maximising both efficacy and return on investment. The implementation of such a system is key for monitoring the requirements of the current arms embargo regime and will also be instrumental in building the capacities of the FGS to control flows of weapons and ammunition in the aftermath of a possible lifting or further easing of the arms embargo regime.

#### *Weapons marking*

In 2014, the Security Council requested Member States to support the efforts of the Federal Government of Somalia to start a weapons marking process.<sup>44</sup> A total of eleven weapons marking machines have been donated to Somalia (November 2020 update), although the current functioning of all machines is not known to the Panel.<sup>45</sup> The three most recent machines (Schmidt Styliner Mk III model) were shipped to Somalia in October 2020. One marking machine was delivered to Garowe, while the other two have been assigned to other FMS.<sup>46</sup> Marking machines in the possession of FMSs will be useful to mark the weapons in the possession of the FMS security forces and of the clan communities.

The weapons marking process has been consistently implemented by the personnel at Halane. The FGS periodic report to the Security Council dated 2 October 2019 indicates that, as of June 2019, a total of 20,240 weapons had been marked, including imported weapons and weapons already present before the partial lifting of the arms embargo in 2013. All weapons legally arriving in Somalia must be marked, and information on marked weapons is to be entered into a marking database (information displayed in Halane Logbooks). Inter-agency marking teams have been established and trained since 2015 by JVT, UNMAS and Mines Advisory Group (MAG). A written standard operating procedure on marking was issued by the FGS in May 2018 (SOP 5: Marking of Weapons).

---

<sup>42</sup> Direct information from the JVT.

<sup>43</sup> The JVT estimates a further \$200,000 dollars for database development and start-up costs. In addition, a commitment of staff from the Somali Security Forces and International Mentors are required.

<sup>44</sup> See S/PRST/2014/9.

<sup>45</sup> See S/2017/924, para. 136.

<sup>46</sup> The recipient FMS for the two machines remain to be determined by the ONS.

---

*Safe storage and stockpile management*

The enhancement of safe storage and stockpile management remains a priority for the FGS, as demonstrated by the setup of the Joint Technical Team in charge of the Joint Technical Assessment and the commitment to proceed to a proper refurbishment of Halane and the building of an alternate explosive storage site (see above).

This particular assessment of Halane must be extended to the whole of Somalia in order to assess current storage conditions and capacities; as well as future needs of the SNSF. An assessment of weapons and ammunition storage facilities at both FGS and FMS levels is underway. Obtaining a quantitative and qualitative assessment of all weapons and ammunition storage facilities across Somalia will allow the FGS to have a precise and complete mapping of storages and stockpiles used by SNSF. It will also enable the FGS to assess the SNSF's operational needs in line with the storage capacities, and subsequently the necessary support needed from international partners.

*Distribution process*

The distribution process follows official guidelines issued by the FGS (WAM SOPs and Halane SOPs) and practices.<sup>47</sup>

In particular, the SOP "Reception and Documentation Procedures at Halane Armoury" stipulates that electronic detailed records must be maintained for each weapon entering the Halane facility. Such a distribution system, along with a tracing system, would constitute a solid pillar of the WAM foundations.

*Disposal of weapons and ammunition*

Halane SOP 6 sets out the procedures for destruction of SNSF weapons and ammunition.

Destruction of weapons is to take place at the Halane Armoury. The location and the status of the shearing machine in Halane remains unknown. For the disposal of ammunition, no destruction site has been specified in this SOP. The order to dispose of weapons and ammunition must emanate from the Chief of Defence Forces, and records are to be kept at Halane. The Panel has never seen a report regarding disposal of weapons or ammunition. Indication of disposal of weapons and ammunition should also be reported in the WAM national database.

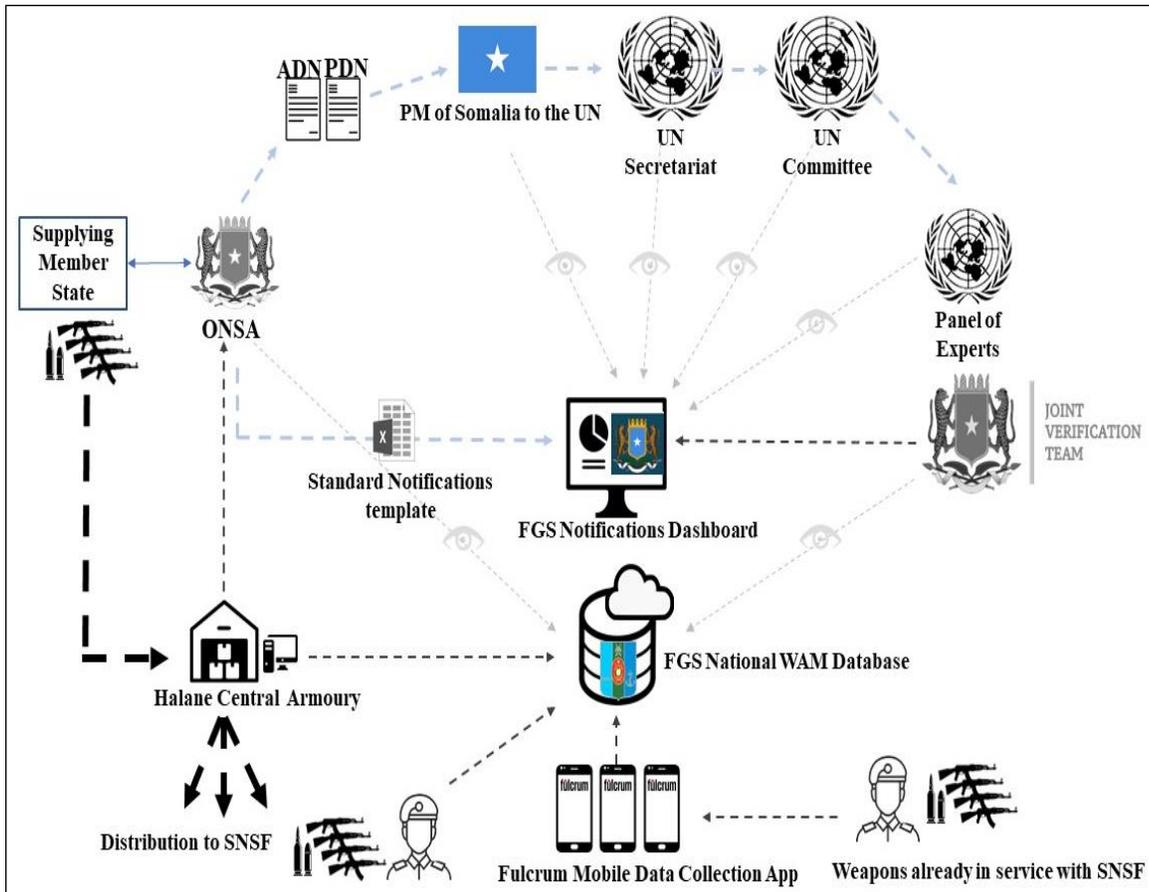
---

<sup>47</sup> Any distribution of weapons and ammunition from Halane Central Armoury to SNSF units should follow an order from the Chief of Defence Staff, confirmed by voucher receipt from Halane Central Armoury and acknowledgment of receipt by the field units.

### Annex 4.3: Integration of the WAM database into a Somali-owned WAM system

Once the WAM database prototype has been extended to all SNSF, it will aim at being integrated into a full Somali-owned WAM system as presented in figure 1. Such a system will give to the FGS a full oversight of its owned weapons and ammunition, in abidance with UN Security Council requirements.

Figure 1: Complete WAM system to be implemented



Source: JVT/FGS and Panel

**Annex 4.4: Notifications of weapons and ammunition (STRICTLY CONFIDENTIAL)**

**Annex 4.5: Consignments of weapons and ammunition since 2013  
(STRICTLY CONFIDENTIAL)**

#### Annex 4.6: Unnotified shipment of military trucks

*Figure 1: Passenger/Ro-Ro ship MV Birden (IMO 7305772) at the port of Mogadishu on 30 April 2021. The detailed photo of the hull shows the remains of the painted name of the shipping company Istanbulines.*



Source: Confidential

*Figure 2: Unloading of military trucks in Mogadishu on 30 April 2021.*



Source: Confidential

## **Annex 4.7: Suggested standardized templates for notifications of weapons, ammunition and military equipment**

In order to ensure that all advance and post-delivery notifications are provided with sufficient level of details, the Joint Verification Team (JVT) recommended that notifications should follow a standardized template.<sup>48</sup>

In collaboration with the JVT, the Panel further adapted this template to fulfil the requirements listed in the Guidelines of the Committee for the conduct of its work,<sup>49</sup> proposing additional entry fields of information. The three different lists displayed below indicate the mandatory contents that must appear in each notification: one for weapons, one for ammunition, and one for military equipment, as listed in annexes A and B of resolution 2551 (2020). These templates will initially be completed by the supplier, assisting the FGS in properly managing the requested military equipment (e.g., registration, storage, tracing, etc.). These templates aim at being included in the updated Implementation Assistance Notice No.2.

*Table 1: Template for weapons*

- ITEM TYPE
- MANUFACTURING COUNTRY
- MANUFACTURER
- YEAR OF MANUFACTURE
- CATEGORY
- MODEL
- CALIBRE
- FULL SERIAL NUMBER
- GOVERNMENT MARKING
- DESIGNATED END USER
- MEANS OF TRANSPORT FOR THE SUPPLY
- EXPECTED DATE OF DELIVERY TO SOMALIA (OR DATE OF EFFECTIVE DELIVERY)
- PLACE OF DELIVERY
- PLACE OF STORAGE

*Table 2: Template for ammunition*

- ITEM TYPE
- MANUFACTURING COUNTRY
- MANUFACTURER
- YEAR OF MANUFACTURE
- CATEGORY
- TYPE OF AMMUNITION
- CALIBRE
- LOT / BATCH NUMBER (AMMUNITION)
- QUANTITY IN BOX / CRATE
- BOX / CRATE NUMBER

<sup>48</sup> FGS periodic report dated 4 February 2021.

<sup>49</sup> Available at <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/751/guidelines>.

- 
- EXPIRY DATE
  - DESIGNATED END USER
  - MEANS OF TRANSPORT FOR THE SUPPLY
  - EXPECTED DATE OF DELIVERY TO SOMALIA (OR DATE OF EFFECTIVE DELIVERY)
  - PLACE OF DELIVERY
  - PLACE OF STORAGE

*Table 3: Template for military equipment other than weapons and ammunition*

- ITEM DESCRIPTION
- MANUFACTURING COUNTRY
- MANUFACTURER
- YEAR OF MANUFACTURE
- MODEL
- QUANTITY
- UNIQUE IDENTIFYING NUMBER (SERIAL NUMBER)
- ITEM NUMBER (ORDINAL NUMBER)
- ADDITIONAL NOTES
- DESIGNATED END USER
- MEANS OF TRANSPORT FOR THE SUPPLY
- EXPECTED DATE OF DELIVERY TO SOMALIA (OR DATE OF EFFECTIVE DELIVERY)
- PLACE OF DELIVERY
- PLACE OF STORAGE

**Annex 4.8: Illicit flow of weapons and ammunition to Somalia (STRICTLY CONFIDENTIAL)**

## Annex 5.1: Forced displacement of population

As of July 2021, there were 2,968,000 Internally Displaced Persons (IDPs) in Somalia. 537,000 people had fled their homes between January and July 2021 alone, with conflict-related displacement accounting for over 70 per cent of the cases (389,000).<sup>50</sup>

During the reporting period, the Panel documented new waves of forced displacement of populations in South West State and Galmudug, following ultimatums issued by Al-Shabaab, with over 11,000 families forced to leave their homes. The cases documented show an aggressive campaign of forced displacement inflicted by Al-Shabaab upon communities, at times as collective punishment. In the context of these attacks, the Panel also documented instances of destruction of civilian objects essential to the survival of the civilian population, including water wells and livestock. The circumstances triggering these attacks against entire communities can be grouped under four different categories:

- 1) Communities' perceived affiliation or collaboration with the Federal Government of Somalia and/or international forces;
- 2) Economic rivalry;
- 3) Community resistance to Al-Shabaab attempts to impose its authority and administration, including through mobilization of clan militia; and
- 4) Communities' defiance to Al-Shabaab's directives – such as those imposing blockades on certain enclaves;

### **Communities' perceived affiliation or collaboration with the Federal Government of Somalia and/or international forces – the case of populations living near “liberated areas”**

Al-Shabaab compelled entire communities to displace in retaliation to military and territorial losses of the group. The order to displace was triggered by the perceived collaboration of these communities with Federal or Regional authorities or the facilitation of SNA and AMISOM military operations. For example, on 26 December 2020, the Al-Shabaab administration for Lower Shabelle based in Ugunji,<sup>51</sup> gathered the elders of seven villages in Marka district and gave an ultimatum to the residents, to vacate their villages within 48 hours. Over 1,400 households (approximately 10,000 people from the Rahanweyn and Garre clans) were forced to abandon Buulo Dhuro, Daariyow, Falkooni, Farange, Gaarilow, Kamirow, and Shufeeri (see figure 1 for a breakdown of displacement) and displace to Buufow Bacaad and Mogadishu.<sup>52</sup> Sources within the affected communities told the Panel that Al-Shabaab accused these displaced communities of having collaborated with AMISOM and SNA forces after these recovered Marka in March 2020.<sup>53</sup>

Even when communities moved to Government-controlled areas harassment by Al-Shabaab continued, highlighting the capacity of the group to exert its influence on

<sup>50</sup> See UNHCR data about displacement in Somalia, available from <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/88146>.

<sup>51</sup> The regional Al-Shabaab administration for Lower Shabelle has moved from Janaale to Ugunji, 7 kilometres northeast of Janaale (coordinates 1°52'24"N, 44°43'21"E) following the SNA military operation to liberate Janaale.

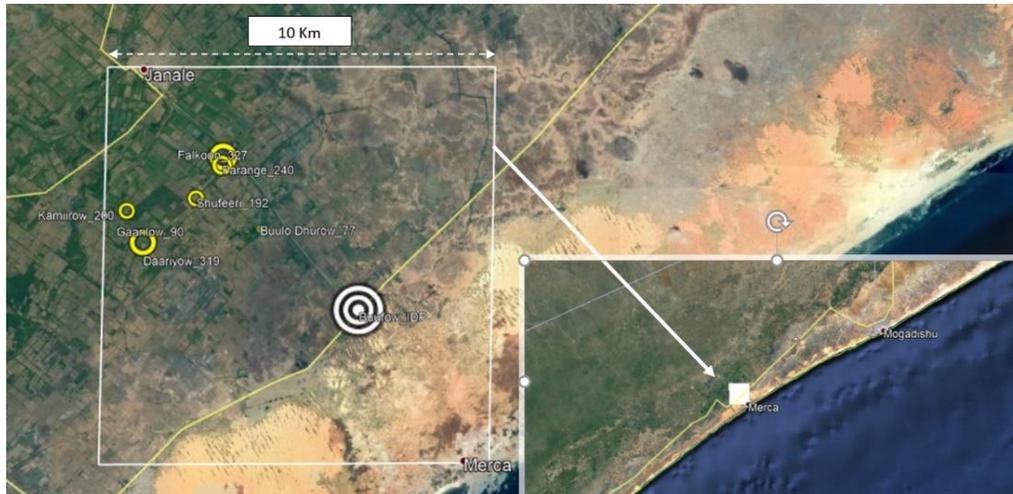
<sup>52</sup> Humanitarian reports, January 2021.

<sup>53</sup> Interviews with community leaders from the affected villages, humanitarian and security sources, January, February, March and April 2021.

communities beyond the territories it directly administers. The IDPs displaced in Buufow Bacaad were required during the month of April 2021 to provide financial “support ” to Al-Shabaab in Ugunji in the amount of 4.5 US\$ per 4,000 square meter of land owned.<sup>54</sup>

Beside this instance of collective punishment, during the mandate the Panel noted several incidents where Al-Shabaab retaliated against the population in areas “liberated” but subsequently retaken by the group. These incidents underscore the urgent need to assess the impact of military operations on civilians beyond their immediate outcome, particularly where security, governance and stabilization efforts are not integrated with military operations.

*Figure 1: Map of the displacement from Buulo Dhurow, Farange, Shufeeri, Daariyow, Kamirow, Falkooni, Gaarilow, with number of households impacted.*



Source: Panel using Google Earth.

### **Economic rivalry – the case of Galjaeel militias challenging Al-Shabaab’s illegal taxation business on Main Supply Routes (MSRs)**

Al-Shabaab retaliated against entire communities when the group’s economic interests and illicit revenue generation sources were challenged by competing clans. This took place at the beginning of January 2021, when the Al-Shabaab faction controlling Shoole Mareer; Jama’ada Dheenta and El Bashiir checkpoints north of Wanla Weyne, in Lower Shabelle, clashed with Galjaeel militias over the control of the lucrative illegal taxation of commercial traffic on the northern corridor of the Afgoye-Wanla Weyne MSR. The humanitarian consequences were notable, with civilians becoming victims of forced displacement and retaliatory attacks in Wanla Weyne district, and others suffering the impact of the temporary suspension of commercial traffic.<sup>55</sup>

The clashes originated when passenger and commercial transports started avoiding the Galjaeel militia-controlled checkpoint near Bali Doogle SNA camp in Wanla Weyne, due

<sup>54</sup> Ibid.

<sup>55</sup> According to security reports obtained by Panel some 150 lorries suspended deliveries along the Afgoye- Wanla Weyne corridor

to the abusive and predatory behaviour of these militias.<sup>56</sup> Interviews conducted by the Panel with drivers of commercial and passenger vehicles indicate that civilians were subjected to repeated incidents of assault, robbery, extortion and SGBV.<sup>57</sup> When drivers opted to pass via the Afgoye-Toratoow road controlled by Al-Shabaab, Galjaeel militias retaliated. On 9 January 2021, Galjaeel militias in Yaaq Biri Weyne hijacked and set alight three commercial trucks as a punishment and warning for other commercial truck owners not to reroute the traffic to the Al-Shabaab-controlled checkpoints (see figure 2 and 3). Other accounts gathered by the Panel indicate that the commercial trucks were targeted as they were transporting goods intended to Al-Shabaab controlled areas.<sup>58</sup> The Panel could not independently verify these claims.

*Figure 2 and 3: Commercial trucks burned by the Galjaeel militia in Yaq Bari Weyne*



Source: Confidential

The conflict between Al-Shabaab and Galjaeel militias rapidly escalated when the Galjaeel clan elders refused to compensate the owners of the burned trucks. On 14 February 2021, Al-Shabaab forcibly displaced around 1,500 Galjaeel households from the villages of Yaaq Biri Weyne, Gobaanle, Yaaq Doomaar, Beyley, Saaweyn, Guullow, Madah-Madoobe, Kab-Harag, Afyuur, Belet Amiin, and Leego, giving them 24 hours notice to vacate their homes.<sup>59</sup> The majority of the displaced communities moved to Wanla Weyn, Afgooye and

<sup>56</sup> According to accounts that the Panel could not corroborate, the militias had established the checkpoint near Bali Dogle with the consent of the SNA and were used as a buffer against Al-Shabaab. These accounts are however consistent with claims gathered during interviews conducted by the Panel with Galjaeel militia members and commanders active in neighboring areas, such as Jowhar, Hirshabelle in May 2021.

<sup>57</sup> Interviews with three truck drivers and one commercial driver in Mogadishu, February and March 2021. The Panel corroborated one incident of rape perpetrated by Galjaeel militias in Bali Doogle area on 19 December 2020. Accounts of local sources interviewed between March and April 2021 further indicated that at least nine other cases of rape had taken place in the previous six months, with women from minority clans, notably from Elay and Shanta Alemood, targeted by armed men from the Galjaeel clan and in SNA uniform. The Panel was not able to corroborate these other nine cases.

<sup>58</sup> The trucks were loaded with charcoal and other goods and were allegedly directed to Bay, Bakool and Gedo. Confidential security report January 2021.

<sup>59</sup> Humanitarian reports, February 2021. Interviews with displaced communities as well as representatives of the Galjaeel community, February, April and May 2021.

Mogadishu.<sup>60</sup> In addition, Al-Shabaab killed a man and a woman in Yaaq Biri Weyne after suspecting them to have collaborated with the Galjaeel militias who set fire to the trucks, burned down some 50 pastoral dwellings (see figure 4 below) and looted around 100 camels belonging to the Galjaeel community.<sup>61</sup> On 17 February 2021, Galjaeel militias shot and killed two men from the Rahanweyn clan in Jiiro Kulow grazing area near Bali Doogle, blaming the victims' clan for supporting the expansion of Al-Shabaab in Yaaq Biri Weyne.

*Figure 4: Galjaeel pastoral settlement burned by Al-Shabaab*



Source: Confidential

The Panel noted further punitive displacement imposed by Al-Shabaab also to other communities in the area in connection to the conflict with the Galjaeel. On 4 February 2021, Al-Shabaab evicted approximately 500 Shanta Aleemood households from Eel Garaare, Shiidaad, Uuli Barbaar and Umar Degaaye after accusing them of allowing Gaaljeel herders to water their livestock at their water points.<sup>62</sup>

*Community resistance to Al-Shabaab attempts to impose its authority and administration, including through mobilization of clan militia – the continued targeting of the Leysan*

In its 2020 final report, the Panel described forced displacement as collective punishment of the community in Toosweyne, Bay region.<sup>63</sup> During the Panel's current mandate, a new

<sup>60</sup> Ibid.

<sup>61</sup> Interview with members of the Galjaeel displaced community, February 2021

<sup>62</sup> Security reports, February 2021.

<sup>63</sup> See S/2020/949, Annex 7.2

wave of IDPs from Toosweyne arrived in Berdale following the issuance of a deadline, on 5 April 2021, by Al-Shabab to completely vacate the village.

On 7 April 2021, Al-Shabaab entered Toosweyne, abducted an unconfirmed number of youths and beat women and elderly.<sup>64</sup> Humanitarian assessments conducted by NGOs in April 2021 recorded that over 6,500 households (39,630 individuals), 70 per cent of whom were women and children, had arrived in Berdale district from Toosweyne (see figure 5).<sup>65</sup> Consistent with the information gathered by the Panel from sources within the displaced community, humanitarian partners in Berdale identified 89 IDPs from Toosweyne with physical injuries following the crackdown and the use of force by Al-Shabaab, and 141 households who were not aware of the whereabouts of their children after the 7 April attack.<sup>66</sup>

*Figure 5: Toosweyne displaced communities*



Source: Confidential

Local sources interviewed by the Panel identified the Al-Shabaab faction responsible for harassing the Leysan community in Toosweyne as being led by the Berdale District Commissioner for Al-Shabaab, Mohamed Omar Mohamed. Sources interviewed during the Panel's previous mandate had provided consistent information.<sup>67</sup>

Sources from the Leysan community interviewed by the Panel, consistently reported that Al-Shabaab is targeting the Leysan community in several areas of South-West State, including Bay, Bakool and Lower Shabelle, because the clan is strongly associated to Muktar Robow<sup>68</sup>, a former senior Al-Shabaab leader who defected from the group in 2012, and because the community has mobilized its clan militias in support of the Federal Government forces' fight against Al-Shabaab.

Accordingly, during its current mandate the Panel documented two other instances of forced displacement of villages inhabited by the Leysan community in Huddur district,

<sup>64</sup> Interviews with members of the Leysan community in Berdale, Baidoa and Mogadishu, April, May and June 2021.

<sup>65</sup> Humanitarian assessment report, April 2021.

<sup>66</sup> Ibidem.

<sup>67</sup> See S/2020/949, Annex 7.2

<sup>68</sup> After his defection from Al-Shabaab in 2012, Muktar Robow Ali reportedly remained hidden in Huddur area, where he originates from, together with his men who had also defected from Al-Shabaab. Muktar Robow surrendered to the government in 2017 after secret negotiations. He was arrested in December 2018 by Ethiopian and Somali forces after manifesting interest in running for the Presidential position in South-West State and remains under house arrest in Mogadishu.

Bakool region, namely Abal, Dondardiir, and Faraatiyow villages, and Qoryooley and Kunturwarey districts, in Lower Shabelle, namely Awjabe, and Majiido villages in April and May 2021.

*Communities' defiance to Al-Shabaab's directives imposing blockades on government-controlled towns – the case of Huddur district*

Al-Shabaab has imposed several blockades on towns under government control, including Diinsor, in Bay, and Huddur, in Bakool region, creating *de facto* enclaves. In these areas the Panel has consistently recorded incidents of abduction, destruction of civilian property, and executions.<sup>69</sup> During the Panel's current mandate, Al-Shabaab continued to restrict access to Huddur using punitive abductions and detention to enforce its economic blockade as well as its directives against the commercialization of prohibited goods, such as khat and charcoal. For example, along the corridor connecting Huddur, to the Ethiopian border, between March and June 2021 alone, Al-Shabaab ambushed eight khat dealers, killing three of them and injuring three others, and confiscated their merchandise.<sup>70</sup>

On 2 June 2021, the Panel recorded the forced displacement of four villages around Huddur, namely Mady-waraabi and Gaabaany inhabited by the Hadame clan, and Sarag, and War Galoole, inhabited by the Luwaay clan.<sup>71</sup> Sources within the displaced communities from Mady-waraabi told the Panel that, during the night of 1 June 2021, several Al-Shabaab members stormed the village and ordered the community to leave by the following morning. The reason for this eviction was that Al-Shabaab accused the two communities of the above-mentioned villages to repeatedly disregard the ban on commercial activities around Huddur. More than 900 households were displaced on 2 June 2021 to Huddur (see figure 6).<sup>72</sup> However, there were reports warning of Al-Shabaab's threats of eviction and forced displacement already taking place in the area since the end of May 2021, with a total estimate of 1,488 households evicted from 14 villages by 2 June 2021.<sup>73</sup>

Interviews with the displaced community from the Hadame clan highlighted how this community had been frequently harassed by Al-Shabaab with illegal taxation and child recruitment. For example, in February 2021 several children from their village were forcefully recruited by Al-Shabaab and taken to military training camps in Labantanjirow, near Baidoa, and Qeydar-eddy, on the way to El-Berde.

---

<sup>69</sup> See S/2020/949, Annex 7.1

<sup>70</sup> Security reports, March to June 2021

<sup>71</sup> See <https://twitter.com/BaidoaU/status/1400087128864866311?s=19>, as well as interviews with members of the displaced community in Huddur, 10 June 2021.

<sup>72</sup> Interviews with members of the displaced community in Huddur, 10 June 2021.

<sup>73</sup> Humanitarian alert report, 2 June 2021

Figure 6: Communities displacing to Huddur



Source: Confidential

## Annex 5.2: Incidents in the Gedo region resulting in civilian casualties and damage to civilian objects

During the night of 3 to 4 June 2021, at around 23:30 Somalia local time, the town of El Adde, located in Gedo region, Jubbaland State, was allegedly hit by two explosive ordnances. In the immediate aftermaths of the explosion, social media reports of an airstrike resulting in six civilian casualties emerged. A 34-year-old woman died on the spot, while her four months old child succumbed to his injuries on 4 June 2021. Additionally, four other children of the victim, aged between 2 and 12 years, sustained various injuries and were evacuated on 4 June 2021, first to Belet Hawo and then flown to Mogadishu to receive medical assistance.

The same night of 3 to 4 June, at around 00:30 Somalia local time, Hisa-u-Gur, in Gedo region, was also allegedly hit by explosive ordnances. As a result, a telecommunication installation, was destroyed, causing the temporary disruption of telecommunication services in an area of around 30 square kilometres.

The Panel received audio-visual and photographic material, allegedly gathered from the sites of these incidents, and interviewed victims, relatives of the victims and witnesses of the incidents in El Adde and Hisa-u-Gur.

Photographic material examined by the Panel (see figure 6.2.2 below) show remnants of two guidance sections of air to surface missiles (ASM), with characteristics similar to ASM used with Unmanned Aerial Vehicles (UAV) and produced by a Member State.

*Figure 6.2.1: Remnants of guidance sections of air to surface missiles (ASM) allegedly found on the sites of the airstrikes in El Adde and Hisa-u-Gur*



Source: confidential

The Panel took note of a press statement from the Somali Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation of Somalia, dated 4 June 2021, attributing the incidents of 3 June 2021 in El Adde and Hisa-u-Gur to Kenyan Defence Forces.<sup>74</sup> The Panel further noted a

<sup>74</sup> See <https://ms-my.facebook.com/MofaSomalia/posts/press-statement-for-immediate-releasemogadishu-somaliajune-04-2021the-federal-go/923440298234342/>.

press release, dated 5 June 2021, by AMISOM stating that it was conducting an investigation into the incident.<sup>75</sup>

Accordingly, AMISOM replied to an official communication of the Panel on 17 June 2021, stating that no helicopter under AMISOM command and control was involved in the alleged airstrikes in El Adde and Hi-u-Gur.

On 17 July 2021, the FGS provided, via an official communication addressed to the Committee, additional evidence of the damage in the area.

The Panel sent two official communications to Kenya on 21 June and 9 August 2021 respectively. Kenya replied on 19 August 2021, denying possession of the type of ASM reportedly recovered in the areas of the strikes

On 14 July 2021, the Panel also sent a letter to a Member State, identified as the manufacturer of ASM with characteristics similar to those of the remnants recovered in the areas of the strikes, seeking its support to confirm the make of the ASM and potential users involved in operations in Somalia. The Member State denied having provided such a type of military asset to any of the troop contributing countries involved in the conflict in Somalia.

---

<sup>75</sup> See <https://amisom-au.org/2021/06/amisom-statement-on-reported-airstrikes-in-gedo-region/>

### **Annex 5.3: Considerations on sexual and gender-based violence related to the conflict in Somalia**

The Panel noted an increase in reports of sexual and gender-based violence in Somalia as compared to 2020.<sup>76</sup> Interviews carried out by the Panel during its current mandate highlighted a number of concerns including the persistence of cases of sexual violence against children, lack of survivors' access to health care, as well as stigma and impunity hampering efforts to combat violations.<sup>77</sup> Humanitarian access restrictions due to insecurity and an insufficient number of female protection monitors<sup>78</sup> were also indicated as obstacles to the protection of survivors.

#### *Prevalence of cases and under-reporting concerns*

During its current mandate the Panel received 20 allegations of rape incidents, all involving women, from various locations in South-West State<sup>79</sup> and documented one case in Lower Shabelle and three in Bay. However, an accurate assessment of prevalence of cases remains difficult due to possible under-reporting, particularly linked to victims being discouraged by stigma attached to rape, and impunity. In one incident of rape perpetrated by Galjaeel militias near Bali Dogle on 19 December 2020, the victim, a 22-year-old woman from a minority clan, explained to the Panel: "Women from my clan cannot move safely in this area. There are checkpoints in Warmaxan, Tixsiile, Leego, Jiir Kulow, and women from my clan are targeted by other clans' militia and SNA from other clans. It is because of clan conflict and lack of justice that most of the cases in this area are not reported. There are no [justice] mechanisms that can support the victim".

Further interviews conducted by the Panel between March and April 2021 indicated that at least nine other cases of rape had taken place in the same area in the previous six months, with women from minority clans, notably Elay and Shanta Alemood, targeted by armed men from the Galjaeel clan or in SNA uniform.<sup>80</sup> The Panel was not able to independently corroborate these specific cases, because no official complaint was lodged by the victims and lack of medical reports. However, interviews with drivers of commercial passenger vehicles operating along the Afgoye-Wanlaweyne corridor confirmed that civilians were victims of repeated incidents of assault, robbery, extortion and SGBV perpetrated by militia manning illegal checkpoints along the road.<sup>81</sup>

According to data of the Country Task Force on Monitoring and Reporting (CTFMR), the southern regions of Somalia, namely Bay, Bakool, Gedo and Middle Juba, where a variety

<sup>76</sup> Data from the Country Task Force on Monitoring and Reporting on Children and Armed Conflict (CTFMR) for the period January-June 2020 and 2021, data from the Camp Coordination and Camp Management Complaint and Feedback mechanism January-August 2021, SG report on Somalia, interviews with community activists and women's rights organizations, January-July 2021. The CTFMR links this variation in reported cases to the increased number of monitors at the community level and strengthened linkages with service providers and community networks as compared to previous years.

<sup>77</sup> Interviews with humanitarian and women's rights organizations, January-July 2021.

<sup>78</sup> Protection monitors are part of the prevention and response mechanism on SGBV. As members of the community, they are the first entry point for data collection and monitoring of incidents and therefore represent an essential element of any community-based prevention and response intervention on SGBV.

<sup>79</sup> Interviews with local community elders in Baidoa, Marka, Wanla Weyne, Afgoye, Bufow Bacaad, January to April 2021, and analysis of humanitarian and media reports, January to August 2021.

<sup>80</sup> Interviews with local community elders in Wanlaweyne area, March and April 2021.

<sup>81</sup> Interviews with three truck drivers and one commercial driver in Mogadishu, February and March 2021.

of armed actors operate, recorded the highest numbers of conflict-related sexual violence cases involving child victims.<sup>82</sup>

That Panel notes that various efforts by the humanitarian community in Somalia are underway to facilitate reporting, although these might not be specific only to SGBV. For example, the Camp Coordination and Camp Management (CCCM) cluster established a standardized complaints feedback mechanism (CFM) in July 2020 with the objective of uniformly capturing key complaint data which can be analyzed by humanitarian partners. Their monthly reports highlight main IDP complaints for locations where CCCM partners are active, allowing follow-up. Among the data captured by the CFM are also complaints related to the occurrence of SGBV incidents. Also, the CTFMR has noted a positive correlation between the increasing number of protection monitors and the number of incidents verified by the CTFMR members. However, the number of female monitors remains low, mainly due to security and access concerns.<sup>83</sup> The monitoring work demands constant movement to monitor and document incidents, and men have more freedom of movement and are less exposed to certain security risks in Somalia, particularly in areas that are not controlled by the Government.

#### *SGBV in areas controlled by Al-Shabaab*

The CTFMR reported an increase in documented cases of forced and early marriage perpetrated by Al-Shabaab.<sup>84</sup> The occurrence of these violations in areas controlled by Al-Shabaab is consistent with information gathered by the Panel during interviews with sources in Marka and Janaale, Lower Shabelle.<sup>85</sup> Forced and early marriage and denial of education, according to these accounts, was prevalent in Janaale when Al-Shabaab was in control of the town. The Panel was also informed that women who lived in Janaale while their husbands lived in areas controlled by the Government were regularly harassed by the group.<sup>86</sup> A community and women's activist interviewed by the Panel further reported that, even after the liberation of Janaale by Government forces in March 2020, women were reticent to disclose accounts of incidents which occurred under Al-Shabaab administration, as they were afraid of retaliation from the group, highlighting that Al-Shabaab was still monitoring the town and retains some control over the territory.<sup>87</sup>

Al-Shabaab affiliated media released occasional reports of corporal punishment inflicted on women for contravening the group's directives in terms of dressing and behaviour.<sup>88</sup> The corroboration of these cases remains extremely difficult due to access restrictions to the areas controlled by the group. However, Panel interviews with civilians who had been detained in Idale and Buulo Fulay, two Al-Shabaab strongholds in Bay region, evidenced the use of torture and other cruel, inhumane, or degrading treatment or punishment against both female and male civilians detained by the group.<sup>89</sup>

<sup>82</sup> CTFMR for the period January to June 2021.

<sup>83</sup> CTFMR working group discussion, August 2021.

<sup>84</sup> Comparative data from cases verified by the Country Task Force on Monitoring and Reporting (CTFMR) for the period January-June 2020 and January-June 2021.

<sup>85</sup> Interviews with members of the communities affected by forced displacement and local sources in Baidoa and Marka district, January, February and March 2021.

<sup>86</sup> Ibidem.

<sup>87</sup> Interview with women's right activist, March 2021.

<sup>88</sup> See <http://www.amiirnuur.com/?p=10733>.

<sup>89</sup> Interviews conducted with sources in Baidoa on 7,8 and 9 June 2021.

*Assistance to survivors*

Response mechanisms<sup>90</sup> are in place to assist survivors of sexual violence cases, although there are gaps linked directly to insecurity and lack of access to certain areas of Somalia.<sup>91</sup> In certain cases, victims were not able to access available services, especially where facilities were far or families were afraid of repercussions/stigmatization.<sup>92</sup> According to the CTFMR, 77 per cent of the cases involving child victims verified between January and July 2021 received a response. However, the Panel is aware that some of the victims cannot receive adequate post rape response management as many of the health facilities, particularly in rural areas or where access and security restrictions exist, have inadequate Gender-Based Violence services.<sup>93</sup> These constraints were confirmed in a case corroborated by the Panel in Diinsor, an area under Al-Shabaab's blockade. On 15 February 2021, the Panel learned that specialized medical care for a rape survivor, a 12-year girl, was not available and travelling to the nearest medical centre was discarded by the family of the victim in order not to contravene Al-Shabaab's directives and avoid stigma.<sup>94</sup>

*Challenges to accountability*

Accountability for rape and other SGBV incidents remains low. This is mainly due to the fact that in most cases perpetrators are not identified.<sup>95</sup> The CTFMR data for January-June 2021 for example, shows that in 67 per cent of the incidents verified, the perpetrator was unidentified. However, there are also other concerns that the Panel noted during its current mandate, notably cases where the attitude of police forces towards rape cases was dismissive and the resort to traditional mechanisms to solve these incidents at times without the victims or family of the victims' consent. In one incident monitored by the Panel, a journalist was arrested by the police in Abudwak town, Galgadud region, on 29 January 2021, for reporting on the case of a mother protesting the settlement of her daughter's rape and murder case through compensation.<sup>96</sup> While the elders of both clans had agreed to pay compensation, the mother demanded that the rapists be brought to justice. The journalist was freed later on the same day of his arrest without charge.<sup>97</sup> In another case in Baidoa, involving the rape and murder of two children on 7 April 2021, the father of the two victims reported to the Panel his frustrations at the repeated attempts by the police in Baidoa to dismiss the rape case, notwithstanding a death certificate clearly mentioning the crimes.<sup>98</sup>

<sup>90</sup> These include medical assistance, Post Exposure Prophylaxis, transportation and/or Psycho-social support.

<sup>91</sup> CTFMR working group discussion, August 2021, interviews with women's activists, March, April and June 2021.

<sup>92</sup> Ibid.

<sup>93</sup> CTFMR working group discussion, August 2021, interviews with women's activists, March, April and June 2021.

<sup>94</sup> Interviews with sources in Dinsor, February 2021.

<sup>95</sup> Ibid.

<sup>96</sup> See [https://www.facebook.com/permalink.php?story\\_fbid=750049465933269&id=204196037185284](https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=750049465933269&id=204196037185284)

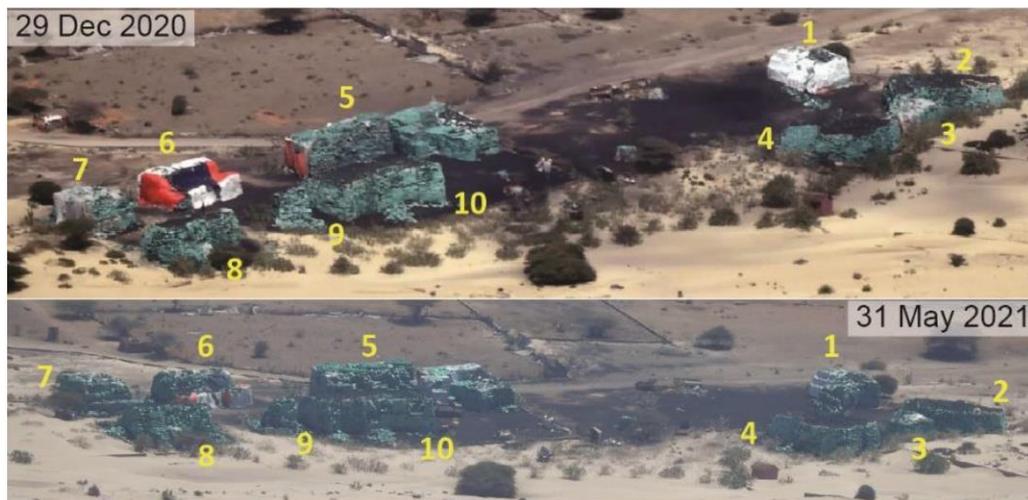
<sup>97</sup> See <https://sjsyndicate.org/2021/02/11/sjs-condemns-recurring-violent-targeted-attacks-on-journalists-ingalmudug-puntland-hirshabelle-and-mogadishu/>

<sup>98</sup> Interviews with the father of the two victims, July and August 2021. Documentary evidence, including the death certificate is sued by the Bay Regional Hospital, related to the case of Abdimuncim Sheikh Aweys Abdullahi, 9 years old, and Aamina Sheikh Aweys Abdullahi, 8 years old.

## Annex 6: Charcoal stockpile analysis

### Satellite Analysis: Kismayo

Figures 1 and 2: Satellite imagery revealed no fluctuations across all stockpile locations in Kismayo and Buur Gaabo. For example, the images below, from 29 December 2020 and 31 May 2021, respectively, show no changes to the Dalcadda Charcoal Site in Kismayo, Lower Juba, Somalia.



Source: Confidential.

### Satellite Analysis: Barawe

Figures 3 and 4: Analysis revealed some fluctuation in Barawe in 'area 4', highlighted in yellow, between 22 May and 16 June 2021. However, the approximate number of bags removed is difficult to assess based on the quality of the images and the manner in which the bags are organized.



Source: Confidential.



Source: ©2021 DigitalGlobe